

---

## Chapitre 11

# L'opinion publique sur la chasse au phoque

*Il y a peu de doute que le public du Canada et les publics d'autres pays industrialisés d'Europe et d'Asie surtout, ont développé, au cours des décennies récentes, une attitude nouvelle à l'égard de l'exploitation des ressources marines vivantes (Conseil des pêches de la Colombie-Britannique, 1985).*

### Introduction

Dans un chapitre précédent (8), nous avons vu que la Commission royale a fait le point sur les différentes façons dont les humains considèrent les animaux et qu'elle a étudié les liens entre ces attitudes et les problèmes que soulève la chasse au phoque sous ses différentes formes. La Commission a également étudié, d'une part, les efforts visant à influencer l'opinion publique qui sont déployés par les groupes opposés à la chasse au phoque, en particulier la chasse aux jeunes phoques du Groenland et, d'autre part, les réactions des groupes favorables à cette chasse (voir le chapitre 9).

La Commission royale a également examiné l'information dont elle dispose sur l'opinion publique en la matière; c'est ce dont il est question dans le présent chapitre. L'opposition à la chasse au phoque s'est fait sentir non seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis et en Europe de l'Ouest, où elle a eu une grande influence sur la décision de la Communauté européenne (CE) d'interdire la vente de produits tirés de la chasse aux petits des phoques du Groenland et des phoques à capuchon. La Commission royale a donc considéré l'opinion sur la chasse au phoque aux États-Unis et dans certains pays européens.

Comme elle voulait faire une étude objective de l'opinion publique, la Commission royale a tiré ses renseignements de sondages d'opinion effectués par des spécialistes plutôt que de se fier, par exemple, au nombre de lettres et de cartes postales adressées aux politiciens et aux fonctionnaires au cours des campagnes menées par les groupes d'opposition à la chasse au phoque. Elle a même commandé son propre sondage d'opinion sur un certain nombre d'aspects relatifs à la controverse entourant cette activité. Pour ce faire, elle a retenu les services de la société Canadian Gallup Poll Limited et d'organismes affiliés. De plus, la Commission a eu accès aux résultats de plusieurs autres sondages commandés à des maisons spécialisées par des organismes s'intéressant à la même question.

**Données disponibles**

La Commission royale a utilisé les résultats des sondages suivants :

- son propre sondage, appelé sondage de la Commission royale (*Canadian Gallup Poll Limited*, 1985a, 1985b);
- un sondage effectué pour le compte de l'Association canadienne des chasseurs de phoques, appelé sondage de l'ACCP (*Research Dimensions*, 1985);
- un sondage effectué pour le compte du Fonds international pour la protection des animaux, appelé sondage du FIPA (Ryder, 1985a, b);
- un sondage d'opinion publique concernant la faune effectué aux États-Unis par la maison Kellert and Berry (le sondage Kellert) (*Kellert and Berry*, 1980);
- une étude sur l'importance accordée par les Canadiens à la faune : points saillants de l'enquête nationale de 1981 (le sondage du SCF) (*Service canadien de la faune*, 1983).

**Le sondage de la Commission royale**

Le sondage de la société Canadian Gallup Poll Limited pour le compte de la Commission royale a été effectué au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Allemagne de l'Ouest et en Norvège, en février 1985. L'enquête, qui faisait partie d'un sondage omnibus, était fondée sur des méthodes d'échantillonnage et d'entrevue identiques à celles utilisées par la compagnie pour prévoir le vote pendant les campagnes électorales. Toutes les entrevues ont eu lieu au domicile des répondants, qui étaient âgés d'au moins 18 ans. La répartition des répondants est la suivante :

Canada	1 060
États-Unis	1 557
Royaume-Uni	1 042
France	1 000
Allemagne de l'Ouest	947
Norvège	929

Les neuf questions posées visaient à déterminer :

- l'opinion des répondants sur l'abattage des animaux en général;
- leurs connaissances sur la chasse au phoque, leur opinion à ce sujet et les motifs qui sous-tendent cette opinion;
- leurs connaissances sur les phoques et leur chasse;
- leurs sources d'information sur les phoques et leur chasse.

## *L'opinion publique sur la chasse au phoque*

Certaines questions étaient « fermées » (c'est-à-dire que le répondant devait choisir au moins une des options présentées par l'enquêteur) et d'autres étaient « ouvertes » (c'est-à-dire que la personne interrogée pouvait répondre à sa façon.)

### **Le sondage de l'ACCP**

Le sondage de l'ACCP (Association canadienne des chasseurs de phoques) a été effectué en décembre 1984 par Research Dimensions, de Toronto, sous forme d'entrevues téléphoniques. Voici la répartition de l'échantillon au Canada :

Ouest	220
Centre (Ontario)	201
Québec (Canada français)	201
Maritimes	201

Les répondants étaient âgés de 18 à 70 ans. Le choix des répondants était très sélectif, car le but avoué du sondage était de « refléter le point de vue de *consommateurs* potentiels de produits fabriqués à partir de peaux de phoques ». (Souligné dans le document original). On a donc exclu de l'échantillon quiconque :

- appartenait ou avait déjà fait un don à l'une des organisations suivantes :
  - Greenpeace et le Fonds international pour la protection des animaux
  - Le Fonds mondial pour la nature
  - La Fédération canadienne de la faune
  - Toute autre organisation de défense des animaux
  - Tout autre groupe de protection de la faune.
- pratiquait professionnellement la chasse, la pêche ou le piégeage.
- s'opposait par principe à l'utilisation des animaux, comme les animaux de ferme ou les animaux sauvages, pour l'alimentation ou la confection de vêtements, ou désapprouvait cette utilisation.

Le tableau suivant donne le nombre et le pourcentage de répondants exclus du total de 1 092 pour les raisons précitées :

Affiliation à un groupe de protection des animaux	199	18 %
Point de vue sur l'utilisation des animaux	59	5 %
Occupation	<u>11</u>	<u>1 %</u>
Total	269	25 %

La méthode de sélection des répondants peut avoir introduit un biais dans les résultats du sondage, si on les compare à ceux que l'on aurait obtenus pour l'ensemble de la population, mais il est impossible d'en déterminer l'ampleur. Nombre des répondants exclus parce qu'ils étaient membres de groupes voués à la protection des animaux sont probablement opposés à la chasse au phoque.

## *L'opinion publique sur la chasse au phoque*

Toutefois, certains des groupes en question ont appuyé publiquement cette activité et leurs membres pourraient donc partager leur point de vue. Les groupes moins importants pratiquant professionnellement la chasse, la pêche ou des activités connexes sont probablement favorables à la chasse au phoque; ceux qui, par principe, s'opposent à l'utilisation des animaux y sont probablement opposés.

Un des principaux objectifs de l'ACCP était de sonder l'opinion publique sur l'achat de biens composés de fourrure ou de cuir et, en particulier, de biens composés de peaux de phoques. Neuf des vingt questions portaient directement sur ce sujet. La plupart des autres questions, qui touchaient plus directement les sujets intéressant la Commission royale, visaient à déterminer :

- les questions sociales, économiques et environnementales (notamment la chasse au phoque) qui préoccupaient le plus les répondants;
- les aspects de la chasse au phoque qui étaient considérés comme positifs ou négatifs;
- si l'abattage d'animaux sauvages était acceptable et, le cas échéant, dans quelles conditions;
- si l'accès à des renseignements supplémentaires pouvait aider le répondant à se former une opinion sur la chasse au phoque et, le cas échéant, de quel type d'information il s'agissait;
- qui devrait fournir cette information;
- à quel point des renseignements supplémentaires sur certaines questions pourraient modifier l'opinion des répondants sur la chasse au phoque.

### **Le sondage du Fonds international pour la protection des animaux**

Le sondage du FIPA s'adressait à des répondants ayant au moins 18 ans, dans quatre pays :

Canada	janvier 1985	1 058	entrevues sur place
Allemagne	décembre 1984 et		
de l'Ouest	janvier 1985	881	entrevues sur place
États-Unis	décembre 1984	1 004	entrevues téléphoniques
Royaume-Uni	novembre et		
	décembre 1984	1 989	entrevues téléphoniques

Seulement trois questions ont été posées, à savoir :

- Les répondants avaient-ils déjà vu la chasse au phoque du Groenland ou en avaient-ils déjà entendu parler?
- Quels étaient leurs sentiments à propos de l'abattage de jeunes phoques?
- Comment la chasse aux phoques influait-elle sur leur attitude envers le Canada?

## *L'opinion publique sur la chasse au phoque*

Pour environ la moitié de l'échantillon du Royaume-Uni, seule la dernière question a été posée.

Le FIPA a également effectué un sondage d'opinion au Canada en 1982 (Ryder, 1985b). Dans ce sondage, des entrevues ont eu lieu au domicile de 1 040 personnes en vue de savoir si elles étaient favorables ou non la chasse au phoque et pourquoi. Les deux sondages du FIPA étaient des sondages omnibus effectués par la maison Gallup.

### **Le sondage Kellert**

Le sondage Kellert faisait partie d'une étude sur l'éveil, l'attitude et le comportement des Américains face à la faune et aux habitats naturels, étude financée par le Fish and Wildlife Service des États-Unis. Les principaux aspects de la question étudiée étaient :

- la connaissance des questions relatives à la faune et aux habitats naturels;
- les espèces préférées;
- l'attitude envers les animaux.

Seules quelques-unes des questions posées dans le cadre de cette étude d'envergure touchent directement les travaux de la Commission royale.

L'enquête a été effectuée à travers les États-Unis en 1978 par des maisons spécialisées. Au total, 3 107 répondants, âgés d'au moins 18 ans, ont été interviewés à domicile.

On a d'abord sondé les connaissances des répondants sur huit sujets précis relatifs à la faune, dont l'abattage des bébés phoques pour leur fourrure. Aucune autre question n'avait trait aux phoques parmi celles destinées à tester les répondants sur leurs connaissances des animaux sauvages. La liste de 33 animaux, comprenant notamment le chien et la blatte, que les répondants devaient classer par ordre de préférence, n'incluait pas le phoque. Par ailleurs, le morse a été classé au dix-septième rang par les répondants, exactement au milieu de la liste et juste avant les baleines.

Les neuf autres questions étaient établies de façon à déterminer, parmi les dix catégories suivantes, l'attitude des répondants envers les animaux :

- |                |               |
|----------------|---------------|
| • naturiste    | • dominatrice |
| • moraliste    | • neutraliste |
| • utilitaire   | • humaniste   |
| • écologiste   | • esthétique  |
| • scientifique | • négativiste |

## *L'opinion publique sur la chasse au phoque*

Les auteurs du questionnaire considéraient que l'attitude des répondants pouvait entrer dans plus d'une de ces catégories définies par Kellert and Berry (1980) (voir le tableau 11.3). Les attitudes en question ont un certain lien avec celles observées dans le sondage de la Commission royale, mais ce lien n'est pas évident car celui-ci visait précisément à connaître l'attitude de la population envers l'abattage des animaux. Elles ont également un lien général avec les attitudes dont il est question au chapitre 8.

### **Le sondage du Service canadien de la faune**

Le sondage du Service canadien de la faune visait à connaître l'opinion des Canadiens sur la faune, la participation à des activités reliées à la faune et autres activités connexes. Organisé par le Service canadien de la faune et d'autres organismes concernés des secteurs public et privé, il a été exécuté par la Division des enquêtes spéciales de Statistique Canada, dans le cadre de l'enquête sur la population active menée de février à mai 1982. Des 99 601 questionnaires distribués à des personnes âgées d'au moins 15 ans, 76 201 ont été remplis. Les organisateurs du sondage supposent que les personnes qui n'ont pas renvoyé le questionnaire ont les mêmes opinions et le même comportement que celles qui l'ont renvoyé, mais cette hypothèse n'a pas de fondement solide. C'est pourquoi les réponses ont fait l'objet d'une certaine sélection, car nous ne pouvons être certains de cette similarité d'opinion et de comportement.

La répartition géographique des répondants en ce qui concerne l'attitude envers les animaux est la seule donnée de ce sondage qui soit directement reliée au sujet traité dans ce chapitre.

## **Résultats**

### **Degré de sensibilisation et de préoccupation concernant la chasse au phoque**

Les sondages de la Commission royale, de l'ACCP, du FIPA et le sondage Kellert comprenaient tous des questions visant à déterminer si les répondants étaient au courant de la chasse au phoque ou s'ils s'en préoccupaient.

Le sondage de la Commission royale comprenait une question ouverte demandant aux répondants de nommer les animaux dont la chasse, que ce soit pour l'alimentation ou pour d'autres fins, les préoccupait. Dans tous les pays visés par le sondage, les répondants étaient d'abord préoccupés par la chasse au phoque : 16 % en Norvège (où 60 % des répondants n'étaient pas préoccupés par l'abattage des animaux), 33 % au Canada et 63 % en Allemagne de l'Ouest. Au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France, les baleines occupaient le second rang

*L'opinion publique sur la chasse au phoque*

dans la liste alors qu'en République fédérale d'Allemagne et en Norvège, d'autres animaux à fourrure occupaient ce même rang. Le tableau 11.1 décrit en détail les réponses à cette question.

**Tableau 11.1**  
**Préoccupation concernant l'abattage des animaux**

	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	France	Allemagne de l'Ouest	Norvège
Nombre de répondants	1 060	1 557	1 042	1 000	947	929
Répondants* préoccupés par l'abattage des :						
Phoques	33	36	38	51	63	16
Baleines	12	22	21	25	- <sup>b</sup>	1
Chevreuil	11	11	7	8	9	3
Sauvagine, moutons, chevaux, porcs, chiens	13	24	27	26	47	11
Autres animaux à fourrure	10	9	20	20	30	11
Autres animaux	11	20	13	26	12	20
Ne savent pas; ne peuvent répondre; indifférents	<u>46</u>	<u>36</u>	<u>33</u>	<u>29</u>	<u>25</u>	<u>60</u>
Nombre total des réponses <sup>c</sup>	134	158	159	180	187	122

*Source* : Sondage de la Commission royale (Canadian Gallup Poll Limited, 1985a, tableau 1)

*Question* : « Partout dans le monde, l'homme tue différents animaux terrestres et marins pour leur viande, leur peau, leur huile et pour fabriquer d'autres produits. Existe-t-il des animaux en particulier dont la chasse vous préoccupe? »

- Les chiffres ci-dessus indiquent le pourcentage de répondants.
- Inclus dans la catégorie « autres animaux ».
- Parce qu'ils ont été arrondis, les pourcentages peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux.

Les répondants au sondage de l'ACCP devaient indiquer l'intérêt qu'ils portaient (grand, moyen, faible, aucun) à différentes questions d'intérêt public, notamment la chasse au phoque au Canada. Le tableau suivant donne le pourcentage des répondants qui manifestent un « grand » intérêt pour ces questions

*L'opinion publique sur la chasse au phoque*

et le pourcentage cumulatif de ceux qui manifestent un grand intérêt et de ceux qui manifestent un intérêt moyen pour ces questions :

	<b>Grand intérêt</b>	<b>Grand intérêt et intérêt moyen</b>
Peine capitale	62	91
Conservation des ressources nationales	53	90
Évacuation des déchets nucléaires	65	89
Gestion de la faune	29	74
Pluies acides	33	71
Utilisation d'animaux pour des expériences scientifiques et médicales	28	67
Traitement réservé aux animaux de la ferme	26	66
Chasse au phoque au Canada	30	65

La chasse au phoque se trouve au bas de la liste dans la colonne du pourcentage combiné des répondants qui manifestaient un grand intérêt et de ceux qui manifestaient un intérêt moyen pour cette question, mais elle fait partie d'un groupe de cinq sujets touchant l'environnement ou le traitement réservé aux animaux, sujets qui préoccupent grandement environ le tiers de Canadiens et moyennement un autre tiers de l'échantillon. En moyenne, chaque répondant s'est dit grandement préoccupé par plus de trois questions.

Le sondage effectué en 1985 pour le compte du FIPA comprenait deux questions portant sur ce sujet. Voici le pourcentage de l'échantillon qui a répondu oui à la première question: « Avez-vous déjà vu la chasse au phoque du Groenland, parfois appelée chasse au bébé phoque sur la côte est du Canada, ou en avez-vous déjà entendu parler? »

Canada : 88 %

Allemagne de l'Ouest : 81 %

Royaume-Uni : 84 %

États-Unis : 71 %

Le tableau suivant donne les résultats des réponses à la seconde question, qui visait à déterminer l'opinion des personnes interrogées au sujet de la chasse au phoque. Les chiffres sont les pourcentages du nombre de personnes ayant répondu par l'affirmative à la première question.

	Canada	Royaume-Uni	États-Unis	Allemagne de l'Ouest
Très en faveur de la chasse	11	1	1	3
Plutôt en faveur	24	12	4	1
Plutôt opposés	22	24	23	10
Très opposés	38	54	67	84
Ne savent pas	5	9	5	3



*L'opinion publique sur la chasse au phoque*

La proportion de Canadiens opposés à la chasse au phoque (60 %) selon le sondage du FIPA est similaire à la proportion de Canadiens qui manifestent un intérêt moyen ou élevé pour cette question d'après le sondage de l'ACCP (65 %), mais un peu moins élevée. Toutefois, la proportion de répondants au sondage du FIPA qui sont fortement opposés à la chasse au phoque est plus élevée que le pourcentage de ceux qui manifestent un grand intérêt pour cette question d'après le sondage de l'ACCP. Le sondage du FIPA, effectué en 1982, montrait aussi que 60 % des répondants canadiens étaient opposés à la chasse au phoque (Ryder, 1985b).

Dans le sondage du FIPA, la chasse était appelée « chasse au bébé phoque »; nous verrons plus loin l'influence possible de cette appellation sur la réponse.

Le sondage Kellert, qui n'a eu lieu qu'aux États-Unis, demandait aux répondants de classer leurs connaissances au sujet d'un ensemble de questions relatives à la faune sur une échelle allant de « connaissance approfondie » à « n'en ai jamais entendu parler ». Le sujet duquel le plus grand nombre de répondants avaient une connaissance approfondie ou moyenne était celui de la chasse au phoque : le premier et le second groupe de répondants représentaient respectivement 14,7 % et 28,5 % de l'échantillon, soit 43,2 % au total. Les sujets les plus connus après celui de la chasse au phoque étaient « les effets des pesticides, comme le DDT, sur les oiseaux » et « l'utilisation de pièges en acier pour capturer les animaux par les pattes », qui correspondaient respectivement à 42,0 % et 38,3 % des répondants. Dans ce sondage, la chasse au phoque est définie comme « l'abattage des bébés phoques pour leur fourrure ». La tranche des 43,2 % de répondants qui estimaient avoir une connaissance approfondie ou moyenne de cette question peut être comparée à celle des 32,6 % des répondants américains au sondage de la Commission royale qui se sont dits préoccupés par la chasse au phoque. Enfin, les 12,5 % de répondants au sondage Kellert qui ont indiqué n'avoir jamais entendu parler de la chasse au phoque constituent une proportion très inférieure aux 20 % d'Américains ayant donné une réponse semblable dans le cadre du sondage du FIPA. Ce phénomène indique que la préoccupation du public concernant la chasse au phoque s'est accrue entre 1978 et 1984, ou que les deux sondages en question s'appuyaient sur des méthodes différentes.

### Opinions concernant les animaux

Les sondages de la Commission royale et de l'ACCP et le sondage Kellert comprenaient des questions visant à cerner l'opinion générale des répondants sur les animaux ou l'abattage des animaux. Dans le premier sondage, les répondants devaient se rallier, dans la mesure du possible, à l'un des quatre points de vue exposés concernant les relations entre les humains et les animaux. Les deux positions extrêmes présentées aux répondants étaient les suivantes :

- L'homme a le droit d'utiliser les animaux comme il l'entend.
- Toute utilisation des animaux par l'homme devrait être interdite.

*L'opinion publique sur la chasse au phoque*

**Tableau 11.2**  
**Opinions sur les rapports entre les hommes et les animaux**

	Canada	États Unis-	Royaume- Uni	France	Allemagne de l'Ouest	Norvège
Nombre de répondants	1 060	1 557	1 042	1 000	947	929
L'homme a le droit d'utiliser les animaux comme il l'entend.	4	3	4	3	2	6
L'utilisation ou l'abattage des animaux devrait être réglementé de manière à réduire leurs souffrances au minimum et à prévenir leur extinction.	48	47	41	27	37	42
Les animaux ne devraient être tués que pour des raisons importantes et avec un minimum de souffrance.	40	38	44	58	46	41
L'utilisation des animaux par l'homme, même pour satisfaire des besoins alimentaires ou pour des recherches médicales essentielles, devrait être interdite.	5	5	7	5	2	2
Aucun des points de vue ci-dessus.	1	1	1	1	3	1
Aucun point de vue sur les animaux; ne peuvent répondre.	3	7	4	5	10	11

*Source :* Sondage de la Commission royale (*Canadian Gallup Poll Limited, 1985a, tableau 2*).

*Question :* « Des points de vue suivants au sujet des rapports entre les hommes et les animaux, lequel partagez-vous le plus? »

*Note :* Les chiffres ci-dessus indiquent le pourcentage de répondants. Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut être différente de 100.

*L'opinion publique sur la chasse au phoque*

Selon l'un des deux points de vue intermédiaires, l'abattage des animaux devrait être contrôlé de manière à réduire leurs souffrances au minimum ou à empêcher leur extinction tandis que, selon l'autre point de vue, l'homme devrait tuer des animaux seulement pour répondre à des besoins importants, sans tenir compte de la menace d'extinction des espèces. Le tableau 11.2 donne le détail des réponses à cette question. Dans tous les pays touchés par le sondage, 87 % à 97 % des répondants se sont ralliés à l'un des quatre points de vue exposés, la grande majorité (83 % à 88 %) se ralliant à l'une des positions intermédiaires. Seulement 2 % des répondants de l'Allemagne de l'Ouest et 5 % de ceux de la Norvège estimaient que l'homme pouvait utiliser les animaux comme il l'entendait, tandis que 2 % des répondants de ces deux pays et 7 % des répondants du Royaume-Uni se ralliaient à l'opinion diamétralement opposée. Au Canada, aux États-Unis et en Norvège, le premier point de vue intermédiaire a été adopté par la majorité des répondants alors qu'en France, au Royaume-Uni et en Allemagne de l'Ouest, c'est le deuxième point de vue intermédiaire qui a rallié la majorité des suffrages.

Le sondage de l'ACCP demandait aux répondants s'ils étaient d'accord avec un certain nombre d'énoncés portant sur les conditions dans lesquelles l'abattage des animaux serait acceptable. Les questions étaient formulées de façon à porter sur les animaux en général, mais elles étaient présentées sous la rubrique « attitude envers la chasse au phoque » et se trouvaient insérées dans d'autres questions portant spécifiquement sur cette chasse. Dans le tableau suivant, le classement des différents points de vue fait en sorte que, dans la première colonne, les pourcentages montrent un appui décroissant pour les activités entraînant l'abattage d'animaux. Ainsi, 90 % des répondants estiment qu'il est acceptable de tuer des animaux pour survivre, mais seulement 21 % d'entre eux ne partagent pas le point de vue selon lequel la chasse sportive devrait être interdite.

	Oui (%)	Non (%)
Une personne peut tuer des animaux sauvages si sa survie en dépend ou si elle le fait pour se nourrir.	90	4
Il est important de maintenir un équilibre entre les populations d'animaux sauvages en contrôlant leur nombre.	81	12
Il est acceptable de chasser et de tuer les animaux sauvages pourvu que cela soit fait sans cruauté.	76	16
	Faux (%)	Vrai (%)
Les animaux sauvages ne devraient pas être utilisés pour la confection de produits de luxe en fourrure.	32	54
Qu'il s'agisse ou non d'animaux <i>menacés d'extinction</i> , il est <i>inacceptable</i> de tuer des animaux sauvages dans un but lucratif.	29	58
La chasse sportive aux animaux sauvages est inacceptable.	21	73

---

*L'opinion publique sur la chasse au phoque*

Le tableau 11.3 résume les résultats du sondage Kellert touchant le point de vue des répondants sur les animaux. Les catégories qui y sont énumérées ne peuvent être directement reliées aux réponses aux questions du sondage de la Commission royale (tableau 11.2) ni aux catégories énoncées au chapitre 8. Il convient également de noter que la somme des pourcentages présentés au tableau 11.3 peut dépasser 100 puisque les réponses peuvent s'appliquer à plus d'une catégorie.

Il est probable que les catégories « dominateur » et « négativiste » correspondent en gros à la première catégorie établie dans le sondage de la Commission royale (« L'homme a le droit d'utiliser les animaux comme il l'entend »), et la proportion de répondants au sondage Kellert qui se rallient à ces points de vue (entre 3 % et 5 %) est pratiquement la même que celle des répondants qui entrent dans la première catégorie établie dans le sondage de la Commission royale et ce, dans tous les pays touchés. L'autre catégorie extrême établie dans le sondage de la Commission royale (« Toute utilisation des animaux est inacceptable ») ne peut être reliée à une catégorie particulière du sondage Kellert, mais elle correspond probablement au point de vue « moraliste ». Par conséquent, les autres catégories établies dans le sondage Kellert correspondent à peu près aux deux points de vue modérés établis dans le sondage de la Commission royale. En règle générale, les résultats du sondage Kellert semblent correspondre étroitement à ceux du sondage de la Commission royale en ce qu'ils révèlent une distribution plutôt symétrique des points de vue sur les relations entre les humains et les animaux, la très grande majorité des gens se ralliant à des positions intermédiaires.

### Motifs de l'opposition à la chasse aux jeunes phoques du Groenland

Tous les sondages qui nous occupent portaient explicitement ou implicitement sur les réactions à la chasse aux « blanchons » mais on n'a pas posé de question au public sur d'autres types de chasse. Les sondages de la Commission royale, de l'ACCP et celui effectué en 1982 pour le compte du FIPA ont examiné pourquoi la majorité des répondants étaient opposés dans une certaine mesure à la chasse aux jeunes phoques du Groenland.

Le tableau 11.4 analyse les réponses à une question fermée (offrant des choix précis), posée dans le cadre du sondage de la Commission royale.

Les répondants qui s'opposaient à la chasse au phoque et qui pouvaient motiver leur objection donnaient habituellement plus d'une raison. Le nombre moyen de raisons fournies était supérieur à deux au Canada et encore plus élevé dans tous les autres pays, sauf en Norvège. Dans tous les pays visés par le sondage, les deux principales raisons de l'opposition à la chasse étaient que les méthodes employées étaient considérées comme cruelles et que des jeunes ou des bébés

*L'opinion publique sur la chasse au phoque*

**Tableau 11.3**  
**Points de vue des citoyens américains sur la faune**

Point de vue	Pourcentage estimatif de la population américaine qui partage fortement les points de vue en question <sup>a</sup>	Activités et comportements courants	Valeurs et avantages les plus étroitement reliés aux points de vue en question
Naturiste	10 %	loisirs extérieurs reliés à la nature; fréquentation de l'arrière-pays; observation des oiseaux et de la nature	loisirs
Écologiste	7 %	soutien et affiliation à des groupes de conservation; études écologiques	écologiques
Humaniste	35 %	acquisition d'animaux de compagnie; tourisme fondé sur l'observation de la nature; visite occasionnelle de zoos	relations affectives
Moraliste	20 %	soutien et affiliation à des groupes de protection des animaux; gentillesse envers les animaux	éthiques et existentiels
Scientifique	1 %	études et loisirs scientifiques; collection de spécimens	scientifiques
Esthétique	15 %	appréciation de la nature; art; tourisme fondé sur l'observation de la nature	esthétiques
Utilitaire	20 %	utilisation de fourrures; élevage d'animaux pour la production de viande; primes d'encouragement à la destruction d'animaux; chasse pour la viande	consommation
Dominateur	3 %	exploitation d'animaux pour des spectacles sportifs; chasse aux trophées; dressage d'animaux	sports
Négativiste	2 %	cruauté; crainte évidente	rars avantages ou effets négatifs
Neutraliste	35 %	tendance à éviter tout contact avec les animaux	rars avantages ou effets négatifs

Source : Sondage Kellert (*Kellert and Berry*, 1980, tableau 24).

Note : Tableau fondé sur l'analyse d'une série de questions.

a. Le total dépasse 100 % car les répondants peuvent partager plus d'un point de vue.

*L'opinion publique sur la chasse au phoque*

**Tableau 11.4**  
**Aspects inacceptables de la chasse au phoque**

	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	France	Allemagne de l'Ouest	Norvège
Nombre de répondants	1 060	1 557	1 042	1 000	947	929
<b>Raisons données<sup>a</sup></b>						
La façon cruelle dont les phoques sont tués.	47	51	65	58	66	28
Le fait que des jeunes phoques ou des bébés phoques sont tués.	38	51	40	61	57	26
L'espèce est menacée d'extinction.	26	43	25	39	39	16
Les peaux de phoques ne devraient pas être le produit principal de la chasse.	21	26	30	35	43	13
L'abattage des phoques est inutile.	13	29	25	22	28	8
Il ne faut pas tuer les animaux sauvages.	7	13	16	21	6	6
Il ne faut tuer aucun animal.	6	12	13	17	12	5
Autres raisons (fournies par les répondants).	1	1	2	6	11	13
Ne savent pas; ne peuvent répondre.	10	16	6	11	13	14
Aucune objection à la chasse au phoque, qui est entièrement acceptable <sup>b</sup> .	<u>13</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>1</u>	<u>21</u>
Nombre total des réponses <sup>c</sup>	181	244	224	268	266	138

*Source* : Sondage de la Commission royale (*Canadian Gallup Poll Limited*, 1985a, tableau 5).

*Question* : « Que trouvez-vous inacceptable dans la chasse au phoque? Vous pouvez choisir un ou plusieurs aspects. »

- Les chiffres ci-dessus indiquent le pourcentage des répondants.
- Dépasse le pourcentage donné dans les réponses au tableau 11.6, car d'autres répondants ont donné cette raison ici.
- Parce qu'ils ont été arrondis, les pourcentages peuvent ne pas correspondre exactement au total.

*L'opinion publique sur la chasse au phoque*

phoques étaient tués. Les deux autres raisons invoquées le plus souvent étaient que la chasse menaçait l'espèce d'extinction et l'objection au fait qu'elle visait surtout à tuer les animaux pour leur peau. De plus, nombre de répondants considéraient cette chasse comme « inutile ». Le tableau suivant donne le pourcentage de répondants au Canada qui s'opposaient à la chasse au phoque pour chaque raison énumérée, les chiffres entre parenthèses correspondent au pourcentage de chaque groupe ayant identifié la raison de leur opposition.

Cruauté des méthodes de chasse	47	(61)
Le fait qu'on tue de jeunes phoques	38	(49)
Menace d'extinction de l'espèce	26	(34)
Utilisation des peaux comme produit principal de la chasse	21	(27)
Abattage inutile	13	(17)
Opposition à l'abattage des animaux sauvages	7	(9)
Opposition à l'abattage de tout animal	6	(8)

Le total dépasse 100 % étant donné que certains répondants ont donné plus d'une raison.

La question du sondage de l'ACCP portant sur ce sujet était une question ouverte, c'est-à-dire que l'on pouvait lui apporter plus d'une réponse.

Voici le pourcentage probable de répondants opposés à la chasse au phoque pour chacune des principales raisons suggérées :

Cruauté des méthodes employées	51
Le fait qu'on tue les phoques pour leur peau	13
Menace d'extinction de l'espèce	14
Le fait qu'on tue les bébés phoques	11
Sympathie envers les animaux	20

Le total dépasse 100 % étant donné que certains répondants ont donné plus d'une raison.

Ici encore, la méthode d'abattage constitue le principal motif d'opposition à la chasse au phoque, mais le pourcentage de répondants qui s'y opposent en raison de la destruction de bébés phoques, de l'utilisation des peaux et de la menace d'extinction de l'espèce est beaucoup moins élevé. Cela s'applique même aux répondants au sondage de l'ACCP en Ontario et dans l'Ouest du Canada, qui sont éloignés des zones de chasse.

Les questions posées dans le cadre du sondage effectué en 1982 pour le FIPA (Ryder, 1985b) étaient similaires à celles du sondage de l'ACCP. Il apparaît que tous les répondants inclus dans le tableau original, où un seul motif pouvait être invoqué, se sont opposés à la chasse au phoque. Le classement des résultats en des

*L'opinion publique sur la chasse au phoque*

catégories comparables à celles exposées ci-dessus permet d'obtenir les pourcentages suivants :

Cruauté des méthodes employées	41
Abattage pour la fabrication de produits inutiles	23
Abattage de bébés phoques	13
Menace d'extinction de l'espèce	10
Objection à l'abattage des animaux	14

Dans ce cas, la cruauté des méthodes d'abattage perçue par les répondants est également le principal motif d'opposition à la chasse, et les autres pourcentages sont comparables à ceux obtenus dans le sondage de l'ACCP. La proportion de répondants opposés à l'abattage des bébés phoques est similaire à celle obtenue dans le sondage de l'ACCP et très inférieure à celle calculée dans le sondage de la Commission royale. L'opposition relativement forte à l'abattage des bébés phoques décelée dans ce dernier sondage peut être due au fait que celui-ci spécifiait cette raison comme source possible d'objection à la chasse et qu'il permettait des réponses multiples, alors que les sondages de l'ACCP et du FIPA ne suggéraient pas de réponses et n'en permettaient qu'une seule. Il semble donc que l'abattage des « bébés » phoques préoccupe moins fortement les répondants que la cruauté des méthodes d'abattage.

### Avantages et justification de la chasse

Seul le sondage de l'ACCP demandait précisément aux répondants de déterminer les aspects positifs ou les avantages de la chasse au phoque; aucune suggestion ne leur était faite. Seulement 70 % des répondants ont trouvé des aspects positifs à la chasse. Sur ce pourcentage, la majorité (56 %) a mentionné la création d'emplois. Les autres principaux avantages mentionnés par les répondants ont été l'habillement (17 %), le contrôle de la population des phoques (13 %) et l'injection d'argent dans l'économie (11 %).

Le sondage de l'ACCP comportait 12 questions du type :

*Quelle serait votre opinion sur la chasse au phoque si vous saviez que ... ?*

Les résultats détaillés apparaissent au tableau 11.5.

Les deux seuls arguments qui ont suscité des réactions positives sont les suivants :

*Tous les chasseurs détiennent des permis et le MPO se charge de surveiller les quotas.  
On ne pratique plus la chasse commerciale aux bébés phoques depuis deux ans.*



**Tableau 11.5**  
**Variation de l'opinion sur la chasse au phoque après l'obtention de renseignements supplémentaires**

	Plus favorables	Moins favorables	Aucune différence	Ne savent pas	Ne croient pas à cet argument
Quelle serait votre opinion sur la chasse au phoque si vous saviez . . .					
que les phoques du Groenland ne sont pas menacés d'extinction	38	3	48	9	3
que les phoques du Groenland mangent autant de poissons que les habitants de tous les pays d'Europe réunis	20	9	58	10	3
qu'il n'y a pas eu de chasse commerciale aux bébés phoques depuis deux ans	59	2	32	4	4
que la surabondance de phoques pourrait avoir des effets négatifs sur le cycle écologique dans la région	38	14	33	9	6
que certaines espèces de phoques portent des parasites qui infectent les stocks de poissons	35	20	32	8	5
que la plupart des chasseurs de phoques sont en fait des pêcheurs qui capturent d'autres espèces pendant la saison de pêche	24	7	60	7	2
que la chasse aux phoques constitue une partie importante du revenu annuel des pêcheurs et des autochtones	49	4	40	6	1
que beaucoup de pêcheurs qui capturent ou tuent des phoques ont fait la même mise de fonds que les agriculteurs canadiens	25	6	57	9	3
que la chasse aux phoques est pratiquée également dans d'autres pays, comme la Norvège, l'U.R.S.S. et les États-Unis	11	17	65	6	1
que l'on utilise aussi l'huile et la viande du phoque	54	4	38	3	2

*L'opinion publique sur la chasse au phoque***Tableau 11.5 (suite)**

	Plus favorables	Moins favorables	Aucune différence	Ne savent pas	Ne croient pas à cet argument
que tous les chasseurs de phoques <i>détiennent un permis</i> et que le contingent de captures est étroitement surveillé par le ministère des Pêches et des Océans du Canada	71	1	25	2	2
que la politique de gestion des phoques du gouvernement du Canada est comparable à ses politiques de gestion de toute l'industrie de la pêche	47	4	39	8	2

Source : Sondage de l'ACCP (*Research Dimensions*, 1985, tableau 23).

Note : Les chiffres indiquent le pourcentage des répondants.

Les arguments suivants ont suscité des réactions modérément positives :

*L'industrie du phoque englobe l'utilisation de l'huile, de la viande, des fourrures et du cuir.*

*Les chasseurs et les autochtones tirent une part importante de leurs revenus annuels de la chasse au phoque.*

*La politique canadienne en matière de gestion des phoques est semblable à celle adoptée pour la gestion des pêches.*

Une bonne majorité de répondants n'a pas réagi différemment devant ces arguments. Le tiers seulement des répondants a réagi à la proposition suivante : « D'autres pays, dont la Norvège, l'U.R.S.S. et les États-Unis, pratiquent aussi la chasse au phoque », mais une forte majorité d'entre eux a indiqué que cela les choquait encore davantage.

Il ressort de ce sondage que les répondants veulent croire que le gouvernement gère la chasse au phoque de façon efficace, mais il convient de préciser qu'un grand nombre de personnes engagées dans la protection de la faune et de l'environnement, et un plus petit nombre de pêcheurs et de chasseurs professionnels ont été exclus de la population échantillon.

Le sondage de la Commission royale aborde le problème d'une façon assez différente en demandant aux répondants de déterminer quels types précis de chasses leur paraissent acceptables. Les résultats pour tous les pays apparaissent au tableau 11.6, ci-après.

**Tableau 11.6**  
**Réactions aux divers types de chasse**

	Canada	États- Unis	Royaume- Uni	France	Allemagne de l'Ouest	Norvège
Nombre de répondants <sup>a</sup>	1060	1 557	1 042	1 000	947	929
Tous les types acceptables	7	2	2	3	1	16
Chasse par les autochtones, comme les Inuit :						
• nourriture et habillement	81	81	77	80	58	72
• argent	28	13	16	11	12	20
• financement d'autres activités de chasse pour la nourriture	19	13	15	9	10	8
Chasse par les collectivités locales, à Terre-Neuve et au Québec :						
• nourriture et habillement	47	63	50	54	29	67
• argent	19	11	8	6	5	17
• financement des opérations de pêche	17	9	10	7	5	6
Chasse à grande échelle :						
• à des fins purement commerciales	4	7	2	1	1	1
Aucun type acceptable	5	6	13	14	22	6
Indifférents/ne savent pas	<u>4</u>	<u>6</u>	<u>4</u>	<u>6</u>	<u>13</u>	<u>2</u>
Nombre total de réponses <sup>b</sup>	230	211	197	190	156	214

*Source :* Sondage de la Commission royale (*Canadian Gallup Poll Limited*, 1985a, Tableau 4).

*Question :* La chasse au phoque est pratiquée par différents groupes de personnes, à différentes fins. Selon vous, quels sont les types de chasse acceptables?

- Les chiffres ci-dessus indiquent le pourcentage de répondants.
- Parce qu'ils ont été arrondis, les pourcentages peuvent ne pas correspondre exactement au total.

La proportion de répondants qui acceptent ou rejettent tous les types de chasse au phoque est faible et à peu près identique. Presque tous les autres répondants acceptent la chasse de subsistance pratiquée par les autochtones, et près de la moitié d'entre eux approuvent également la chasse de subsistance pratiquée par d'autres collectivités locales. Ceux qui acceptent la chasse à des fins lucratives par les mêmes groupes sont beaucoup moins nombreux et, chose plutôt étonnante, encore plus rares si l'argent ainsi gagné sert à financer d'autres activités de subsistance. Cette réaction reflète peut-être l'ignorance de la structure économique de base des collectivités autochtones ou des autres collectivités isolées, situées sur les côtes de Terre-Neuve. Ces facteurs économiques sont examinés plus en détail aux chapitres 13 et 14.

*L'opinion publique sur la chasse au phoque***Connaissances sur les phoques et l'industrie  
de la chasse au phoque**

Le sondage Kellert demandait aux répondants d'évaluer leurs connaissances sur « la chasse aux bébés phoques pour la fourrure ». Les pourcentages suivants ont été obtenus :

	%
Connaissent très bien	14,7
Connaissent assez bien	28,5
Connaissent un peu	24,9
Connaissent très peu	19,3
N'en ont jamais entendu parler	12,5

Par ailleurs, le sondage de la Commission royale a essayé d'évaluer objectivement le niveau de connaissances des répondants, et comportait une série de questions à cette fin. Les résultats obtenus pour le Canada et les États-Unis apparaissent ci-dessous; les chiffres sont donnés à titre comparatif avec les résultats du sondage Kellert.

*Dans quels pays la chasse au phoque est-elle pratiquée?*  
(aucun pays suggéré)

	Canada %	États-Unis %
<i>Pays mentionnés</i>		
Canada	75	30
États-Unis	17	30
U.R.S.S.	17	28
Norvège	14	8
Danemark	5	3
Islande/Groenland	5	5
Japon	4	13
Autres	11	7
Ne savent pas	19	34

*L'opinion publique sur la chasse au phoque*

L'Afrique du Sud et l'Uruguay, qui possèdent une importante industrie de la chasse au phoque ne figurent pas sur cette liste, contrairement au Japon où quelques phoques seulement font l'objet d'une chasse de subsistance ou constituent des prises fortuites.

*Neuf espèces de phoques fréquentent les eaux canadiennes; pouvez-vous en nommer certaines? (aucune espèce suggérée)*

Espèces	Canada %	États-Unis %
Phoque du Groenland	17	6
Phoque gris	5	2
Phoque commun	6	2
Phoque à capuchon	3	1
Otarie à fourrure	3	2
Otarie de Steller	3	3
Autres	5	5
Ne peuvent en nommer aucune	72	83

*Combien y a-t-il de phoques dans les eaux canadiennes? (fourchettes proposées)*

	Canada %	États-Unis %
Plus de 10 millions	4	2
3 à 10 millions	13	10
500 000 à 3 millions	24	13
50 000 à 500 000	19	18
50 000 ou moins	9	13
Ne savent pas	31	44

*En 1983, 600 000 phoques du Groenland ont été abattus au Canada. Quels furent les effets de cette chasse sur la population de phoques?*

	Canada %	États-Unis %
Aucun effet	23	12
Accroissement de la population	3	2
Diminution de la population	57	81
Ne savent pas	17	6

Même si 43 % des répondants du sondage Kellert estimaient posséder une connaissance allant de moyenne à très bonne de la chasse aux bébés des phoques du Groenland, 30 % seulement des Américains qui ont répondu au sondage de la

*L'opinion publique sur la chasse au phoque*

Commission royale savaient que la chasse au phoque était pratiquée au Canada, et 66 % seulement ont pu nommer un pays où la chasse était pratiquée; 6 % seulement ont mentionné le phoque du Groenland et 17 % seulement ont pu nommer une espèce canadienne; 44 % des répondants ont été incapables d'estimer la population de phoques dans les eaux canadiennes et 31 % l'ont évaluée à moins de 500 000 animaux (soit moins de 10 %–15 % de la population réelle). Enfin, 81 % des répondants ont jugé que la population de phoques du Groenland avait diminué après l'abattage de 60 000 phoques en 1983, alors qu'il est presque certain qu'elle a augmenté.

Les questions comprises dans les sondages Kellert et de la Commission royale ont été posées à des groupes différents, mais les deux sondages ont utilisé des échantillons aléatoires. Il semble donc probable que les répondants du sondage Kellert, qui se considéraient comme étant moyennement à très bien informés sur la chasse au phoque, le sont en fait très peu, et que beaucoup ont des conceptions tout à fait erronées de la question.

Les Canadiens qui ont répondu au sondage de la Commission royale ont obtenu des cotes beaucoup plus élevées que les Américains et ce, pour les quatre questions susmentionnées. Une grande majorité d'entre eux savait que le Canada était engagé dans la chasse au phoque, et leur estimation de la taille globale de la population canadienne de phoques correspondait plus ou moins à la population réelle. Toutefois, 17 % seulement ont nommé le phoque du Groenland, malgré la très grande publicité accordée à la chasse au phoque au cours des deux dernières décennies.

### Sources d'information

Le sondage de la Commission royale demandait aux répondants de préciser leurs sources d'informations sur les phoques. Une très grande majorité a mentionné les médias en général comme sources de renseignements, soit 87 % au Canada et de 70 % à 88 % dans d'autres pays. À l'exception de la France, très peu (1 % à 8 %) ont mentionné d'autres sources (organismes de protection des phoques, chasseurs, gouvernements, amis, par exemple). En France, 35 % des répondants ont nommé Brigitte Bardot et 8 %, Jacques Cousteau. Les répondants pouvaient indiquer plus d'une source, mais à l'exception de la France, 10 % seulement environ l'ont fait. (Au Canada, 2,3 % seulement des répondants ont indiqué avoir obtenu des renseignements du gouvernement).

Les reportages sur les phoques présentés par les médias sont probablement reliés, dans une large mesure, aux activités de certains groupes d'intérêts particuliers comme les organismes de protection des phoques, les organismes de chasse au phoque et le gouvernement, mais il semble que le public considère les médias comme la première source d'information. En règle générale, les moyens directs, comme les campagnes postales menées par des organismes de protection, ne constituent pas des sources d'information importantes.

*L'opinion publique sur la chasse au phoque*

Dans son sondage, l'Association canadienne des chasseurs de phoques a adopté une approche quelque peu différente en demandant aux répondants s'ils désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les phoques et, dans l'affirmative, quels genres de renseignements et auprès de quels organismes. Un peu plus de la moitié (54 %) ont répondu qu'ils désiraient obtenir plus de renseignements dans les domaines suivants :

	%
Utilisation des phoques abattus	21
Méthodes d'abattage des phoques	20
Renseignements généraux sur la chasse	17
Raisons de la chasse	16
Nombre de phoques tués chaque année	15
Population de phoques	14
Effets de la chasse sur la survie de l'espèce	10
Les pour et les contre de la chasse	8

En réponse à une question ouverte sur les sources d'informations, une grande majorité de répondants (66 %) a indiqué que cette tâche incombait au gouvernement. Un faible pourcentage (8 % à 11 %) a répondu que cette responsabilité devrait être assumée par des groupes d'intérêts particuliers comme les groupes de conservation, les groupes de protection et les chasseurs; ces groupes d'intérêts étaient mentionnés dans des proportions presque égales.

## Écarts démographiques

### Écarts entre les pays

Les données sur les écarts entre les pays proviennent, pour la plupart, du sondage de la Commission royale et, à un degré moindre, du sondage du Fonds international pour la protection des animaux (FIPA).

Comme il a déjà été mentionné, les répondants de tous les pays estiment que les phoques sont les animaux dont la chasse suscite le plus d'inquiétudes (voir le tableau 11.1). Contrairement à la Norvège, la France et l'Allemagne de l'Ouest sont très sensibilisées au problème de la chasse au phoque. D'autres animaux suscitent beaucoup d'intérêt, notamment la baleine dans les pays autres que la Norvège et l'Allemagne de l'Ouest, les autres animaux à fourrure (surtout en Allemagne de l'Ouest) et le chevreuil (sauf en Norvège).

Le sondage de la Commission royale ne révèle aucun écart important entre les pays quant aux attitudes face aux animaux. Dans tous les pays, 83 % à 88 % des répondants se situent dans les deux catégories centrales. Pour ces deux catégories, la proportion de répondants qui estiment important de ne pas utiliser les animaux à des fins non justifiées est très élevée en France (68 %) comparativement à

*L'opinion publique sur la chasse au phoque*

l'Allemagne de l'Ouest (55 %), au Royaume-Uni (52 %), à la Norvège (49 %), aux États-Unis (45 %) et au Canada (45 %).

Les arguments invoqués contre la chasse au phoque sont résumés au tableau 11.4. La Norvège et le Canada sont les seuls pays où un pourcentage appréciable de répondants (21 % et 13 % respectivement) n'ont formulé aucune objection à la chasse. Dans tous les pays, les trois principales objections sont, dans l'ordre, les méthodes inhumaines d'abattage, l'abattage des bébés phoques et la menace pour la survie de l'espèce. En France toutefois, la population s'inquiète davantage de l'abattage des bébés phoques que des méthodes d'abattage. Cette réaction est peut-être une conséquence directe de la campagne menée par Brigitte Bardot.

Le sondage du FIPA confirme que le Canada compte un plus fort pourcentage de personnes en faveur de la chasse au phoque qu'au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Allemagne de l'Ouest; ce sondage n'a été effectué ni en France ni en Norvège.

À la question du sondage de la Commission royale portant sur les pays où la chasse est pratiquée, les répondants ont mentionné le plus souvent le Canada, sauf aux États-Unis et en Norvège. Aux États-Unis, 30 % seulement des répondants savaient que la chasse au phoque était pratiquée au Canada, soit le même pourcentage que pour les États-Unis (sans doute parce qu'ils étaient au courant des opérations aux Pribilof). En Norvège, un très fort pourcentage de répondants (83 %) savait que la chasse était pratiquée dans leur pays, alors qu'un pourcentage assez faible (46 %) était au courant de la chasse au Canada.

Dans tous les pays, très peu de répondants ont pu nommer des espèces de phoques; le pourcentage de répondants ayant pu nommer une seule espèce varie de 35 % en Norvège à 11 % en France. Les phoques du Groenland ont été le plus souvent mentionnés au Canada (17 %), en Allemagne de l'Ouest (22 %) et en Norvège (18 %). La forte proportion d'Allemands de l'Ouest ayant nommé le phoque du Groenland (ou *Sattelrobbe*) semble remarquable, mais couvre toutes les tranches de la population. Les seules autres espèces le plus souvent identifiées étaient le phoque commun et le phoque à capuchon en Norvège (11 % pour chaque espèce) et le phoque gris au Royaume-Uni (17 %). Cette excellente performance était prévisible vu la publicité accordée à l'abattage systématique de cette espèce au Royaume-Uni au cours des dernières années.

Il ressort du sondage de la Commission royale que les Norvégiens ont été les plus nombreux à estimer correctement la population de phoques dans les eaux canadiennes (3 à 10 millions). Dans tous les autres pays, sauf les États-Unis, on a évalué la population de phoques entre 500 000 et 3 millions d'animaux. Aux États-Unis on l'a évaluée entre 50 000 et 500 000. Le pourcentage de répondants incapables de donner une estimation a varié de 31 % au Canada à 56 % en Allemagne de l'Ouest et en Norvège.



## *L'opinion publique sur la chasse au phoque*

Enfin, on a demandé aux répondants d'évaluer les effets de l'abattage de 60 000 phoques du Groenland en 1983. Aux États-Unis, 94 % des répondants pensaient connaître la réponse et, sur ce pourcentage, 81 % ont prévu une diminution de la population. En Norvège, 61 % seulement des répondants avaient une opinion sur le sujet; 31 % d'entre eux ont estimé qu'il n'y aurait aucun effet sur la population de phoques tandis que 26 % ont indiqué qu'il y aurait une baisse de la population. Les réponses recueillies au Canada, au Royaume-Uni, en France et en Allemagne de l'Ouest sont intermédiaires; même en Norvège, 4 % seulement des répondants ont indiqué que la population de phoques allait augmenter, ce que confirment les données scientifiques.

En règle générale, il semble que les Français et les Allemands de l'Ouest soient les plus nombreux à s'opposer à la chasse au phoque, suivis de très près par les Américains et les Britanniques. Les Norvégiens et, à un moindre degré, les Canadiens sont les moins nombreux à cet égard. Ces conclusions sont toutefois très générales, étant donné qu'il existe des contradictions énormes entre les réponses aux différentes questions. Ce sont les Américains qui, semble-t-il, ont une moins bonne connaissance des populations de phoques, alors que les Norvégiens et les Canadiens sont les mieux renseignés. Les habitants des autres pays sont plus ou moins renseignés sur la question.

### Écarts entre les provinces

Les sondages de la Commission royale et de l'ACCP ont examiné les différences interprovinciales entre les réponses aux diverses questions. Les réponses par province au sondage de la Commission royale sont résumées au tableau 11.7. Si les attitudes face aux animaux sont presque identiques, il existe des différences assez nettes à d'autres égards. Toutefois, il ne semble pas y avoir de modèle bien défini.

Dans toutes les provinces, les phoques sont les animaux dont l'abattage cause le plus d'inquiétudes. Le pourcentage de répondants qui s'intéressent aux phoques est plus élevé vers l'Ouest, mais l'intérêt pour d'autres animaux, notamment les animaux à fourrure et les baleines, augmente encore plus sensiblement.

Le degré des connaissances des répondants en ce qui concerne la chasse au phoque au Canada et en Norvège est le plus élevé sur la côte atlantique, ce qui n'a rien de surprenant. De même, les connaissances des répondants en matière de chasse à l'otarie à fourrure aux États-Unis et en U.R.S.S. sont les plus vastes sur la côte du Pacifique; il en est de même pour leurs connaissances du Japon.

Les types de chasses reconnus comme étant acceptables varient peu entre les provinces. Toutefois, les Québécois sont un peu moins tolérants envers la chasse pratiquée par les collectivités locales, qu'elles soient autochtones ou non. La chasse

**Tableau 11.7**  
**Principales réponses au sondage de la Commission**  
**royale et différences entre les provinces**

	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	C.-B.
<b>Espèces causant des inquiétudes</b>					
Chevreaux	13	12	9	11	8
Phoques	25	22	40	30	44
Autres animaux à fourrure	2	5	13	11	18
Baleines	3	5	13	11	31
<b>Utilisation acceptable des animaux</b>					
Toutes	6	4	2	5	3
Éviter l'extinction, minimiser les souffrances	42	47	50	50	45
Utilisation justifiée	46	37	39	38	45
Aucune	1	4	6	3	4
<b>Pays où se pratique la chasse au phoque</b>					
Canada	87	63	81	74	71
Norvège	23	9	15	15	17
États-Unis	9	14	22	17	16
U.R.S.S.	11	6	22	23	26
Japon	1	1	5	5	11
<b>Chasse acceptable</b>					
<b>Autochtones</b>					
alimentation et vêtements	85	69	86	84	81
argent	27	22	29	32	32
financement d'autres types de chasse	15	15	20	27	16
<b>Collectivités locales</b>					
alimentation et vêtements	51	35	50	52	56
argent	21	15	20	23	20
financement des opérations de pêche	22	11	17	20	20
<b>Chasse commerciale à grande échelle</b>					
	8	6	1	3	3

*L'opinion publique sur la chasse au phoque***Tableau 11.7 (suite)**

	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	C.-B.
<b>Arguments contre la chasse au phoque</b>					
Méthodes inhumaines	43	28	52	49	54
Abattage de bébés phoques	27	31	42	44	40
Inutilité	5	8	18	11	22
Utilisation des peaux	19	14	21	21	36
Menace pour l'espèce	23	22	25	30	36
Abattage d'animaux sauvages	3	7	8	4	8
Abattage de tous les animaux	7	4	9	4	4
<b>Phoques identifiés</b>					
Phoque du Groenland	27	4	20	14	44
Phoque à capuchon	13	3	1	0	4
Phoque commun	10	5	3	3	19
Phoque gris	13	2	6	2	6
Otarie à fourrure	0	4	1	1	10
Otarie de Steller	3	1	2	1	11
Otarie de Californie	4	1	3	0	9
<b>Population de phoques</b>					
Plus de 10 millions	6	5	4	2	3
3 à 10 millions	16	11	17	10	8
500 000 à 3 millions	33	17	24	26	32
50 000 à 500 000	20	21	20	15	18
50 000 ou moins	6	6	11	10	9
Ne savent pas	18	39	24	37	30
<b>Effets de l'abattage de 60 000 phoques du Groenland</b>					
Aucun	35	23	24	23	2
Accroissement	7	2	3	3	1
Diminution	49	49	59	62	68
Ne savent pas	9	25	14	11	18

Source : Canadian Gallup Poll Limited, 1985b.

Note : Les chiffres indiquent le pourcentage de répondants.

commerciale à grande échelle est un peu plus acceptée dans les provinces de l'Atlantique et au Québec que dans les autres provinces.

La proportion de répondants qui s'opposent totalement à la chasse au phoque, outre le fait qu'ils s'opposent à l'abattage de tout animal, a tendance à

---

*L'opinion publique sur la chasse au phoque*

augmenter à mesure qu'on se dirige vers l'ouest. Le nombre de répondants qui s'opposent à la chasse en raison de l'utilisation de méthodes inhumaines est particulièrement faible au Québec.

En règle générale, les répondants de la Colombie-Britannique ont une meilleure connaissance des diverses espèces de phoques, tandis que ceux des provinces de l'Atlantique connaissent mieux les espèces locales. Au Québec, 4 % seulement des répondants ont nommé le phoque du Groenland, ce qui est très étonnant. En ce qui a trait à l'évaluation de la population de phoques dans les eaux canadiennes, aucune différence majeure n'a été relevée entre les provinces. En règle générale, les répondants des provinces de l'Ouest sont beaucoup plus enclins à prendre la défense des phoques qu'au Québec par exemple.

Une partie des résultats du sondage de l'ACCP est ventilée par région; les chiffres les plus significatifs sont résumés au tableau 11.8. Dans ce tableau, les Maritimes incluent de toute évidence Terre-Neuve, et les provinces de l'Ouest comprennent les Prairies et la Colombie-Britannique. Ce sondage révèle que les répondants sont généralement plus enclins à protéger les phoques à mesure qu'on se dirige vers l'ouest, bien que les Québécois s'inquiètent beaucoup de l'effet de la chasse sur la survie de l'espèce.

Le sondage du Service canadien de la faune donne des renseignements sur l'importance de la faune pour les Canadiens; certains résultats sont résumés au tableau 11.9. Il ressort de ce sondage que la protection des espèces et la participation à des activités d'intérêt faunique sans prélèvement, comme l'observation des oiseaux, ont tendance à susciter plus d'intérêt à mesure que l'on se dirige vers l'ouest. La participation à des activités de prélèvement comme la chasse ne suit aucune tendance précise, mais il existe des différences marquées entre les provinces. Ainsi, la tendance plus forte des Canadiens de l'Ouest à protéger les phoques, mise en évidence dans les sondages de la Commission royale et de l'ACCP, serait imputable non pas à l'éloignement des grandes aires de chasse, mais plutôt à des principes profondément ancrés.

Le sondage Kellert, effectué aux États-Unis, révèle que le niveau de connaissances de la faune a également tendance à augmenter d'est en ouest. En règle générale, ce niveau est beaucoup plus élevé dans les États des montagnes Rocheuses et du Pacifique que dans les États du nord-est et du centre-nord. C'est en Alaska qu'il est le plus élevé.

### **Autres paramètres démographiques**

Le sondage de la Commission royale a été analysé par l'institut Gallup en fonction de certaines caractéristiques des répondants: sexe, langue maternelle,

*L'opinion publique sur la chasse au phoque*

**Tableau 11.8**  
**Principales réponses au sondage de l'ACCP et**  
**différences entre les provinces<sup>a</sup>**

	Maritimes	Québec	Ontario	Ouest
Grand intérêt ou intérêt moyen pour la chasse au phoque	83	80	91	89
Avantages de la chasse au phoque				
Emplois	55	28	42	44
Habillement	9	17	11	10
Viande/nourriture	14	10	5	2
Contrôle de la population de phoques	21	10	5	12
Inconvénients de la chasse au phoque				
Cruauté	33	30	51	46
Abattage pour l'habillement	6	7	12	14
Espèces menacées	7	15	9	15
Abattage de bébés phoques	5	7	11	10

Source : Tiré de *Research Dimensions 1985*.

a. Les chiffres indiquent le pourcentage de répondants.

revenu, niveau de scolarité, âge, occupation et importance de la collectivité (*Canadian Gallup Poll Limited, 1985b*). L'analyse des réponses des Canadiens est présentée dans les paragraphes suivants.

Les femmes, les jeunes, les personnes ayant un diplôme de fin d'études secondaires et les anglophones ont plus souvent manifesté leur intérêt pour les phoques que les hommes, les gens âgés, les personnes ayant fréquenté l'université ou l'école publique, et les francophones.

*L'opinion publique sur la chasse au phoque***Tableau 11.9****Attitudes des Canadiens envers la faune**

	A	B	C
Terre-Neuve	77,9	71,4	39,1
Île-du-Prince-Édouard	78,3	76,8	26,3
Nouvelle-Écosse	83,1	81,1	32,4
Nouveau-Brunswick	77,6	79,3	36,6
Québec	75,5	82,6	29,5
Ontario	83,3	81,5	22,1
Manitoba	81,8	83,8	28,4
Saskatchewan	84,0	84,7	33,8
Alberta	88,4	86,5	29,7
Colombie-Britannique	89,1	87,0	24,1

*Note :* Pourcentage de Canadiens intéressés par la faune:

A = Estiment qu'il est important de protéger les espèces menacées.

B = Participent à des activités fauniques sans prélèvement.

C = Participent à des activités fauniques de prélèvement.

*Source :* Service canadien de la faune, 1983, tableaux 5.12, 5.21, 5.22.

En ce qui a trait aux attitudes envers les animaux, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à penser que les animaux ne doivent être tués que pour des raisons importantes.

Les hommes ainsi que les personnes à revenus et à niveau de scolarité élevés ont été plus nombreux que les femmes et les personnes à faibles revenus et à bas niveau de scolarité à avoir identifié le Canada parmi les pays où est pratiquée la chasse au phoque.

Les hommes sont généralement plus nombreux que les femmes à approuver la chasse au phoque par les Inuit et les collectivités locales. Toutefois, le même pourcentage de femmes et d'hommes approuvent la chasse de subsistance (nourriture et vêtements) chez les Inuit. Une bonne majorité d'hommes et de femmes désapprouvent la chasse commerciale à grande échelle.

Une plus grande proportion de femmes, de jeunes, de personnes à niveau de scolarité élevé et d'anglophones désapprouvent la chasse au phoque comparativement à la proportion d'hommes, de gens âgés, de personnes à faible niveau de scolarité et de francophones.

## *L'opinion publique sur la chasse au phoque*

Les hommes, les personnes à niveau de scolarité élevé et éventuellement à revenu élevé, ainsi que les anglophones ont été plus nombreux que les femmes et les francophones à nommer des espèces de phoques fréquentant les eaux canadiennes. La proportion étonnamment faible de Québécois ayant nommé le phoque du Groenland reflète encore une fois le petit nombre de francophones ayant identifié cette espèce.

Les hommes et les personnes les plus instruites ont été les plus nombreux à tenter d'évaluer la population de phoques dans les eaux canadiennes, mais les hommes plus que les femmes ont également eu tendance à sous-évaluer la population.

Les différences les plus marquées entre les hommes et les femmes ont probablement été relevées dans l'évaluation des répercussions de l'abattage de 60 000 phoques du Groenland en 1983. Beaucoup plus de femmes que d'hommes ont indiqué qu'il y aurait une baisse de la population de cette espèce.

Il n'existe aucune différence bien précise entre les répondants des collectivités rurales, des collectivités de 1 000 à 100 000 habitants et des collectivités de plus de 100 000 habitants.

## **Analyse**

Dans ce chapitre on a comparé les résultats de plusieurs sondages pris comme indicateurs de l'opinion publique sur les grandes questions liées à la chasse au phoque au Canada. En règle générale, on a noté une grande cohérence entre les sondages; les quelques différences qui ont été relevées ont pu être imputées à la forme même des questions et au moment où elles ont été posées. Ainsi, les résultats des enquêtes sont d'autant plus valables que les sondages sont homogènes.

## **Sensibilisation et préoccupations**

La sensibilisation et l'intérêt du public envers la chasse au phoque peuvent être évalués de trois points de vue, soit:

- la prise de conscience de l'existence de la chasse et les connaissances en la matière;
- l'intérêt pour la chasse comparativement à d'autres grandes questions d'intérêt public;
- l'intérêt pour l'abattage des phoques comparativement à l'abattage d'autres animaux, sauvages ou domestiques.

Dans ce contexte, la « chasse au phoque » peut être interprétée sans risque d'erreur comme l'abattage au gourdin des bébés phoques du Groenland au Canada.

*L'opinion publique sur la chasse au phoque*

Comparativement, les autres aspects de la chasse au phoque au Canada suscitent probablement très peu d'intérêt.

Il ne fait aucun doute que le degré de sensibilisation du public à la chasse au phoque et le niveau des connaissances qu'il pense avoir en cette matière sont très élevés dans tous les pays considérés. D'après le sondage du FIPA, 88 % des Canadiens et 71 % des Américains connaissaient l'existence de la chasse au phoque. Selon le sondage Kellert, les connaissances du public sur la chasse sont plus approfondies que pour d'autres questions liées à la faune.

Par ailleurs, le sondage de l'ACCP révèle que le public manifeste beaucoup moins d'intérêt pour la chasse au phoque que pour trois autres problèmes étrangers à la faune, soit la peine capitale, la protection des ressources naturelles (dont fait partie la faune d'après certains répondants) et l'élimination des déchets nucléaires. L'intérêt suscité par la chasse au phoque est à peu près égal à celui suscité par d'autres questions d'intérêt faunique, soit la gestion de la faune, l'utilisation des animaux à des fins expérimentales et le traitement humanitaire des animaux de ferme.

Le rejet par le sondage de l'ACCP de près du quart des répondants en raison de leur participation à des activités environnementales a pu influencer sur ces résultats, mais il ne saurait expliquer à lui seul le plus grand intérêt relevé pour des questions autres que fauniques. Même si tous les répondants ainsi rejetés avaient mentionné les mêmes problèmes environnementaux ou fauniques à l'exclusion de tout autre problème, les pourcentages ayant nommé les deux groupes auraient été sensiblement les mêmes, et les questions environnementales ou fauniques les plus populaires n'auraient pas surpassé de beaucoup les autres questions.

Le sondage de la Commission royale relie spécifiquement les préoccupations du public à l'abattage. Ici, l'abattage des phoques a préoccupé davantage de gens que l'abattage d'autres animaux. Cela est vrai dans tous les pays où le sondage a été fait. Au Canada, le tiers des répondants s'est dit préoccupé par les phoques; les autres animaux les plus souvent mentionnés sont la baleine et le chevreuil qui ont été nommés respectivement par 12 % et 11 % des répondants; 46 % des répondants n'ont pas nommé d'animaux parmi leurs sujets de préoccupation.

Le sondage du FIPA a révélé qu'un très fort pourcentage de répondants désapprouvaient la chasse. Au Canada, 38 % des répondants désapprouvent fortement la chasse et 22 % la désapprouvent quelque peu; 5 % seulement ne se sont pas prononcés. Aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne de l'Ouest, un pourcentage encore plus élevé de répondants s'oppose à la chasse. À première vue, les résultats des sondages du FIPA et de la Commission royale paraissent contradictoires, car dans le premier, 60 % des répondants ont indiqué qu'ils désapprouvaient la chasse tandis que dans le second, 33 % seulement des répondants ont inclus les phoques au nombre de leurs sujets de préoccupation. Cet écart s'explique probablement par le fait que le sondage de la Commission royale



## *L'opinion publique sur la chasse au phoque*

n'a pas suggéré de noms d'animaux aux répondants; en fait, ces derniers ignoraient que le sondage portait sur les phoques alors que l'enquête du FIPA leur demandait précisément : « Que pensez-vous de l'abattage des bébés phoques? » Ces réponses spontanées reflètent probablement davantage l'importance réelle qu'accordent les Canadiens à la chasse au phoque. Près du tiers des répondants a exprimé spontanément son inquiétude face à la chasse aux bébés phoques du Groenland. Un autre tiers a fait part de ses inquiétudes lorsqu'on lui a rappelé l'existence de la chasse. Ces données concordent avec le sondage de l'ACCP dans lequel environ un tiers des répondants a exprimé un « grand intérêt » pour la chasse au phoque et un tiers a exprimé un « intérêt moyen ».

### Attitudes face aux animaux

Tout indique que dans le vaste éventail des relations entre les humains et les animaux (chapitre 8), la grande majorité de la population adopte une attitude intermédiaire. Ainsi, la proportion de gens qui approuvent toutes les utilisations des animaux, et à l'opposé celle qui en désapprouve toute utilisation, représentent chacune moins de 8 % de la population dans tous les pays considérés. Chez le groupe intermédiaire, la minimisation des souffrances, la prévention de l'extinction de toute espèce et l'utilisation à des fins justifiées sont généralement considérées comme des limitations importantes de l'utilisation des animaux.

Le sondage de l'ACCP révèle également qu'un fort pourcentage de répondants (81 %) approuvent l'abattage des animaux comme moyen d'équilibrer la population. Si tous les répondants écartés en raison de leur participation à des activités écologiques avaient été inclus dans l'analyse et s'étaient opposés à cet argument, le pourcentage de répondants en faveur de l'abattage des animaux aurait baissé à 66 % environ.

### Aspects de la chasse qui suscitent des préoccupations

Les données sont tirées des sondages de la Commission royale, de l'ACCP et du FIPA. Les trois sondages sont d'accord sur le fait que la cruauté est la raison majeure d'opposition à la chasse. Ils sont également d'accord sur l'importance de trois autres raisons, soit l'abattage des bébés phoques, la survie de l'espèce et l'utilisation des peaux à des fins non justifiées ou non nécessaires, telles que la confection de vêtements de luxe. Les trois sondages diffèrent quant à la fréquence relative de ces trois raisons. Cette fréquence dépend probablement de la formulation précise des questions et du contexte dans lequel celles-ci ont été posées. Ainsi, il pourrait être significatif que l'abattage des bébés phoques ait été mentionné beaucoup plus souvent dans le sondage de la Commission royale, qui donnait ce choix aux répondants, que dans le sondage de l'ACCP qui comprenait des questions ouvertes.

## *L'opinion publique sur la chasse au phoque*

Dans le sondage de la Commission royale, les proportions de Canadiens s'opposant à l'abattage des animaux sauvages ou à l'abattage de tout animal ont été respectivement de 7 % et 6 %, ce qui n'est pas beaucoup plus élevé que le nombre de gens qui, en réponse à une autre question, ont indiqué qu'ils s'opposaient à toute utilisation des animaux.

Seul le sondage de l'ACCP a demandé précisément l'opinion des répondants sur l'utilisation du gourdin pour abattre les phoques. De l'avis de 79 % des répondants, cette méthode devrait être interdite (sans doute en raison de sa cruauté); 12 % seulement s'opposent à son interdiction et 9 % n'ont pas d'opinion. Avec la proposition suivante selon laquelle l'utilisation de fusils était plus humanitaire que l'utilisation de gourdins, 60 % des répondants ont été d'accord, et 22 % seulement ont été en désaccord.

### Avantages de la chasse

Seuls les sondages de l'ACCP et du FIPA (1982) (Ryder, 1985b) ont demandé aux répondants en faveur de la chasse d'exposer leurs arguments. Les questions étaient ouvertes et, dans les deux sondages, les répondants ont mentionné la création d'emplois comme avantage principal. Dans tout le pays, 39 % des répondants à une question ouverte du sondage de l'ACCP ont précisé que la création d'emplois était un élément positif, et 30 % ont indiqué qu'il n'y avait aucun aspect positif. La nourriture et l'habillement ont été beaucoup moins souvent mentionnés.

### Aspects socio-économiques de la chasse au phoque

Les sondages de la Commission royale et de l'ACCP ont analysé différemment l'attitude des répondants face à la chasse au phoque pratiquée par les collectivités à des fins diverses, et ont montré que l'objet de la chasse pouvait avoir une forte influence sur l'opinion publique. Le sondage de la Commission royale a révélé que les répondants approuvaient massivement (81 %) la chasse de subsistance (nourriture et vêtements) pratiquée par les collectivités inuit, et dans une moindre mesure, mais assez fortement (47 %), des activités similaires pratiquées par des « collectivités locales à Terre-Neuve et au Québec ». Le sondage de l'ACCP a révélé que 90 % des répondants considéraient comme « acceptable l'abattage d'animaux sauvages dans les cas où la survie ou les moyens d'existence d'une personne en dépendent ». Cette réponse est ambiguë sous deux aspects. Premièrement, il est fait mention d'« animaux » et non pas de « phoques », même si la question est intercalée entre d'autres portant précisément sur les phoques. Deuxièmement, le terme « moyens d'existence » prête à équivoque; pour certaines personnes, il peut avoir le sens de subsistance (nourriture ou vêtements, par exemple) tandis que pour d'autres, il peut être synonyme de revenu monétaire. Le sondage de l'ACCP reconnaît toutefois que la population approuve massivement la chasse au phoque aux fins de subsistance.

---

*L'opinion publique sur la chasse au phoque*

Comme il a été souligné auparavant, l'appui très faible des répondants à la chasse au phoque par les collectivités inuit et locales, comme sources de revenus et notamment comme moyen de financer la pêche et la chasse, essentielles à leur survie, reflète l'ignorance des réalités socio-économiques dans lesquelles vivent ces collectivités.

## **Répercussions sur la gestion**

Dans un pays démocratique comme le Canada, la politique et les mesures du gouvernement reçoivent normalement l'appui d'une bonne partie de la population ou, du moins, ne sont pas contestées bruyamment par un groupe important de mécontents. La chasse au phoque est un cas plutôt particulier qui a provoqué de vives réactions contradictoires parmi des couches assez importantes de la population, tout en restant essentiellement en dehors des débats politiques.

Dans de telles circonstances, le gouvernement doit envisager deux possibilités : ou bien il modifie sa politique et ses activités de façon à satisfaire les désirs de groupes particuliers, ou bien il tente de modifier l'opinion publique lorsque celle-ci est fondée sur des idées fausses ou des malentendus, comme l'ignorance de la taille des populations de phoques. Les sondages que nous avons examinés dans ce chapitre montrent le genre d'information sur les connaissances de la population et sur l'opinion publique qui devrait aider le gouvernement à mettre en oeuvre une politique en matière de chasse au phoque. Les répercussions immédiates de ces connaissances sur la politique actuelle seront envisagées dans d'autres chapitres, particulièrement dans les chapitres 12 et 30. Nous nous sommes surtout penchés ici sur les problèmes soulevés par la collecte et l'interprétation des données pertinentes portant sur l'opinion publique.

Les sondages d'opinion publique ont confirmé un fait déjà établi, à savoir qu'une bonne partie du public est vivement opposée à l'abattage au gourdin d'un grand nombre de bébés de phoques du Groenland et de phoques à capuchon pour leur fourrure. Les arguments qui sous-tendent cette opinion sont essentiellement la cruauté présumée de cette méthode d'abattage et, accessoirement, l'abattage d'un plus grand nombre de bébés phoques comparativement aux phoques plus âgés, l'utilisation des peaux pour fabriquer surtout des objets de luxe, et la menace que représente la chasse pour la survie de l'espèce.

Si la chasse aux bébés phoques cessait, le principal argument contre la chasse au phoque en général disparaîtrait, et les sondages montrent que les autres aspects de la chasse suscitent très peu d'opposition. En fait, la chasse de subsistance pratiquée notamment par les Inuit pour leur nourriture et leur habillement reçoit l'appui massif de la population, et la chasse en tant que source de revenus est beaucoup moins contestée dans le cas des Inuit et des collectivités locales que dans le cas de groupes engagés dans l'exploitation intensive des phoques à des fins commerciales.

*L'opinion publique sur la chasse au phoque*

Quelle que soit la politique adoptée en matière de chasse au phoque, l'appui du public sera d'autant plus grand que ce dernier aura une meilleure connaissance de tous les aspects de la chasse, y compris la situation des stocks de phoques, la nature de la chasse et l'importance de cette dernière pour ceux qui la pratiquent. Les sondages ont nettement montré que le public est très peu renseigné sur tous ces aspects. Si les connaissances du public canadien sont semblables à celles des Américains, les résultats des sondages Kellert et de la Commission royale portent alors à croire que les Canadiens en savent beaucoup moins qu'ils ne pensent. Selon l'ACCP, près de la moitié des répondants aimeraient obtenir de plus amples renseignements sur la chasse au phoque, notamment sur tous les aspects mentionnés plus haut.

Étant donné que le public est très mal renseigné sur les phoques et la chasse au phoque, et qu'un approfondissement des connaissances se traduirait probablement par un soutien plus marqué de la politique gouvernementale, il est significatif que le sondage de l'ACCP montre qu'une bonne majorité des répondants estime qu'il incombe au gouvernement de fournir ces renseignements. Peu de gens ont indiqué que ce rôle devrait être confié aux différents groupes d'intérêt représentant les deux prises de position.

Malgré l'énorme publicité faite directement par les organismes opposés à la chasse au phoque, et dans une moindre mesure par d'autres organismes, on constate qu'une majorité écrasante de répondants au sondage de la Commission royale a déclaré avoir obtenu des renseignements sur les phoques par les médias. Il ressort de cette constatation que, si le gouvernement désire renseigner davantage le public sur les phoques, il devra faire appel autant que possible aux médias pour diffuser l'information et attirer l'attention sur différents faits jugés intéressants. Il ne fait aucun doute que le succès de la campagne contre la chasse au phoque repose en grande partie sur l'utilisation des médias par les groupes contestataires. Ce succès est également lié au fait que la controverse, les « histoires d'horreur » et les confrontations intéressent beaucoup plus les médias que l'élaboration d'une politique de gestion efficace des ressources fauniques et leur contribution à la prospérité des collectivités locales.

La présente étude a permis de mieux comprendre les attitudes des Canadiens face aux phoques et à la chasse au phoque, et d'évaluer l'état de leurs connaissances. Elle a aussi cerné de nombreux sujets de préoccupation et mis en évidence des lacunes dans leur compréhension du sujet. Elle a fourni un cadre pour élaborer des programmes d'information du public sur la politique future en matière de chasse au phoque et de gestion des populations de phoques; ces programmes auront évidemment des assises sociales, économiques et biologiques fiables. Pour assurer leur mise en oeuvre efficace, il faudra continuer à sonder l'opinion publique sur certains points en litige. Ce processus permettra d'évaluer les effets des programmes et d'apporter les modifications nécessaires.

La Commission royale recommande donc que le gouvernement adopte des mesures plus efficaces pour renseigner le public sur la politique et les programmes

futurs en matière de chasse au phoque, qu'il fasse appel aux médias le plus souvent possible et qu'il effectue régulièrement des sondages d'opinion publique de façon à prendre le pouls de la population sur des questions pouvant influencer sur cette politique.

## **Conclusions**

1. L'abattage des animaux suscite diverses réactions qui vont de l'approbation de toutes les utilisations des animaux par les humains jusqu'à la désapprobation totale. Une bonne majorité du public adopte une position intermédiaire et approuve l'abattage des animaux pour se nourrir et se vêtir, à la condition d'interdire toute cruauté et de protéger les espèces et les populations.
2. L'abattage des phoques suscite plus d'intérêt auprès du public que l'abattage d'autres animaux, mais moins toutefois que d'autres sujets environnementaux comme la gestion de la faune et la conservation des ressources naturelles.
3. Le principal argument du public contre la chasse au phoque est la présumée cruauté des méthodes d'abattage; d'autres aspects importants sont l'abattage de bébés phoques, la survie de l'espèce et l'utilisation de produits de luxe.
4. Le public appuie massivement la chasse traditionnelle de subsistance (nourriture et vêtements) pratiquée par les autochtones et les non-autochtones, mais il appuie moins la chasse pratiquée dans le but de financer d'autres activités de subsistance.
5. Seule une très petite minorité approuve l'exploitation intensive des phoques à des fins commerciales.
6. Le public considère que les médias, et non les divers groupes contestataires ni le gouvernement, constituent la première source d'information, mais il souhaite que le gouvernement devienne la principale source de renseignements.
7. L'opinion publique canadienne ne diffère pas notablement de celle des autres pays occidentaux considérés. En règle générale, la population de l'Est du Canada est plus favorable à la chasse au phoque, en partie parce qu'elle est moins éloignée des collectivités qui pratiquent la chasse et en partie parce que le courant de sympathie pour la faune a tendance à être plus fort dans l'Ouest.

## **Recommandations**

1. Le gouvernement canadien devrait adopter une approche plus constructive pour renseigner le public sur la chasse au phoque et s'assurer continuellement

*L'opinion publique sur la chasse au phoque*

que l'opinion publique est beaucoup plus informée sur sa politique de gestion des phoques.

2. Cette approche devrait faciliter les interventions de tous les groupes, qu'il s'agisse des collectivités de chasseurs ou de différents groupes concernés.
3. Le Gouvernement devrait utiliser le plus judicieusement possible les médias pour diffuser des renseignements sur la chasse au phoque.
4. Le Gouvernement devrait régulièrement mener des enquêtes pour déterminer les connaissances du public et son opinion sur les phoques. Cela lui permettrait, d'une part, de prendre cette opinion en considération lorsqu'il formule sa politique de gestion des phoques, et, d'autre part, de s'assurer de l'efficacité des activités qu'il déploie pour informer le public des fondements de cette politique.

## Références

- Canada. Service canadien de la faune (SCF). 1983. L'importance de la faune pour les Canadiens. Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa.
- Canadian Gallup Poll Limited. 1986a. Enquête sur les attitudes du public de six pays face aux phoques et à la chasse au phoque. Rapport technique 6, Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Déposé à la bibliothèque du ministère des Pêches et Océans, Ottawa.
- Canadian Gallup Poll Limited. 1986b. Rapports statistiques sur la chasse au phoque. Rapport technique 7, Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Déposé à la bibliothèque du ministère des Pêches et Océans, Ottawa.
- Fisheries Council of British Columbia. 1985. Mémoire présenté à la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Vancouver.
- Kellert, S.R. et J.K. Berry. 1980. Knowledge, affection and basic attitudes toward animal in American society. U.S. Depart. of the Interior Fish and Wildlife Service, Washington, D.C.
- Research Dimensions. 1985. Rapport quantitatif sur les attitudes des Canadiens face à la chasse au phoque, phase II. Rapport préparé pour l'Association canadienne des chasseurs de phoque. Research Dimensions, Toronto.
- Ryder, R.D. 1985a. Some notes on public opinion in Canada and abroad. Mémoire à la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada, au nom du Fonds international pour la protection des animaux, Haytor Vale, Devon, G.B.
- Ryder, R.D. 1985b. Fonds international pour la protection des animaux, Haytor Vale, Devon, G.-B. Lettre au juge A. Malouf, Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada, 16 avril 1985.

---

## Chapitre 12

### Faut-il tuer les phoques?

*Si nous acceptons l'abattage de centaines de millions d'animaux destinés à la consommation humaine, abattage qui, en dépit des lois, comporte des souffrances physiques et des traumatismes mentaux dépassant de beaucoup la douleur infligée au phoque, il devient difficile de comprendre pourquoi une méthode d'abattage correctement pratiquée serait contraire à la morale (Hughes, 1985).*

#### Introduction

En matière de politique canadienne concernant les phoques et l'industrie de la chasse au phoque, il apparaît clairement que certaines grandes questions de principe doivent être soulevées avant d'étudier les détails de la réglementation (ce sujet sera abordé au chapitre 30). Faut-il interdire systématiquement la chasse au phoque? Si la chasse est autorisée dans certains cas, dans quelles conditions doit-elle être faite? Ces conditions devraient-elles être plus ou moins strictes selon les types de chasse (chasse industrielle sur une grande échelle, chasse de subsistance, chasse axée sur l'abattage des phoques âgés ou des petits, ou autres)?

Dans les premiers chapitres, nous avons vu que ces questions ont suscité une vaste gamme d'opinions. Par ailleurs, il est évident que dans l'ensemble, ceux qui, par principe, ne s'opposeraient pas systématiquement à l'abattage de tout animal sont d'accord pour reconnaître certains facteurs restrictifs. Il faut tenir compte de ces facteurs au moment d'établir dans quelle mesure une opération donnée d'abattage de phoques (ou d'autres animaux) devrait être jugée acceptable:

- degré de cruauté des méthodes employées;
- conservation des effectifs de phoques et de leur environnement;
- importance de la chasse au phoque et des produits de cette chasse pour ceux qui travaillent dans ce domaine. Cela devrait comprendre tous les avantages pour les pêcheurs si des campagnes d'abattage de contrôle étaient entreprises pour protéger l'industrie de la pêche.

Dans certaines situations, la prise en considération de ces facteurs servira de principe directeur pour autoriser un type de chasse plutôt qu'un autre. Tout le monde s'entend presque unanimement pour reconnaître que l'abattage des phoques devrait être interdit s'il comporte une cruauté excessive ou s'il menace la survie des populations. Ces questions peuvent souvent être résolues par référence à des

objectifs et des faits vérifiables, comme le degré de douleur infligé ou l'état des stocks.

Par contre, la question est beaucoup plus difficile à trancher dans d'autres circonstances. Ainsi, quelle sera l'importance de l'utilisation des produits obtenus d'une chasse donnée pour que cette chasse soit considérée comme acceptable? En admettant qu'il y aura inévitablement certains cas où des animaux souffriront au cours des grandes chasses au phoque, comment mesurer la douleur admissible pour qu'une chasse soit considérée comme acceptable. Dans ce genre de situation, il faudra peut-être faire appel, d'une part, à des considérations d'ordre moral et, d'autre part, à l'opinion publique et à l'étude de ce qui, dans d'autres circonstances, aurait pu être considéré comme motifs valables ou degrés mineurs de souffrance.

Dans le présent chapitre, la Commission royale analyse les justifications de ces critères afin de décider si la chasse au phoque devrait être autorisée.

## **Caractère humanitaire de la chasse au phoque**

Les commissaires ont déclaré catégoriquement que tout abattage de phoques, quel qu'en soit le but, doit être fait de façon « humanitaire ». Malheureusement, cet aspect n'était souvent qu'une préoccupation mineure lors des très grandes chasses au phoque du siècle dernier. Au cours des deux dernières décennies, le gouvernement canadien est intervenu dans une large mesure pour améliorer les conditions de chasse autorisée et les méthodes d'abattage des blanchons. Il n'en demeure pas moins que la Commission royale estime que certaines pratiques demeurent inacceptables. Tel est le cas de la capture des phoques au filet qui entraîne une lente suffocation et des souffrances prolongées. Il en est de même quand les chasseurs tirent sur les phoques dans l'eau avec des armes à feu dans l'intention de les blesser, pour faciliter leur récupération avant que les animaux ne coulent à pic. Ces deux méthodes sont cruelles et la Commission royale a formulé certaines recommandations à ce sujet (voir le chapitre 20). L'abattage des phoques aux armes à feu sur la terre ferme, sur la glace ou même dans l'eau, est tout aussi humanitaire, voire moins cruel dans la plupart des cas, que la chasse au gros gibier dans son ensemble. Malheureusement, on a rapporté des cas où, à cause de l'état des glaces ou la présence de chasseurs inexpérimentés, des phoques n'ont pas été tués sur le coup, mais il en est de même pour le chevreuil et de nombreuses autres espèces de petit ou de gros gibier et d'oiseaux.

L'attention du public a été dirigée surtout sur la chasse au blanchon. Au départ, il faut reconnaître que le caractère humanitaire (ou son absence) de l'abattage au gourdin des petits phoques peut être vu sous deux angles. Le premier est celui de la douleur causée à la victime, c'est-à-dire le bébé phoque, et l'autre est l'effet produit sur le témoin, c'est-à-dire le grand public. Ces deux aspects sont étudiés tour à tour.



*Faut-il tuer les phoques?*

Du point de vue de la victime, l'abattage au gourdin, s'il est effectué correctement, n'entraîne que peu ou pas de douleur (voir le chapitre 20). La mise à mort proprement dite est pratiquement indolore parce que l'animal est plongé instantanément dans un état d'inconscience. Pour le petit, le stress est quasi inexistant avant l'abattage, et rien n'indique vraiment que la mère ou les phoques dans l'entourage de l'animal abattu subissent un stress. Au cours des dernières années, diverses estimations ont été établies sur la proportion d'animaux qui n'ont pas été abattus correctement. Ce pourcentage ne semble pas avoir été très élevé pour la plupart des années (à part quelques graves exceptions, comme ce fut le cas en 1981 lorsque les phoques se sont rapprochés de l'Île-du-Prince-Édouard). La situation doit néanmoins être surveillée.

Du point de vue du grand public en Amérique du Nord et en Europe, l'abattage au gourdin présente un caractère brutal et une image littéralement sanglante qui est horrible à regarder à la télévision ou dans les revues. Quelle que soit l'intensité réelle de la douleur et du stress infligés à la victime, l'effet sur le public est entièrement négatif. L'utilisation du gourdin est largement perçue comme inacceptable, indépendamment des arguments en faveur du caractère « humanitaire » de cette méthode et de l'intensité réelle de la douleur ressentie par l'animal.

## Conservation

Quelques objectifs élémentaires de conservation ont été fixés dans la Stratégie mondiale de la conservation (UICN, 1980), à savoir :

- le maintien des processus écologiques essentiels et des systèmes entretenant la vie;
- la préservation de la diversité génétique;
- l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes.

Ces objectifs n'ont pas toujours été respectés dans le cas de la chasse au phoque (voir les chapitres 21 et 22). Jusqu'à l'imposition de quotas au cours des années 1870, les stocks de phoques du Groenland étaient en régression. Avant l'introduction des mesures internationales de conservation en 1911, les stocks d'otaries à fourrure étaient considérablement réduits. Les populations de phoques gris augmentent désormais assez rapidement. On ne sait pas très bien pourquoi les populations de cette espèce étaient si réduites au cours des années 1930, car dans les descriptions faites par les premiers colons européens établis au Canada, on retrouve certaines références qui laissent entendre que le phoque gris était plutôt abondant à cette époque. Il est donc possible que nous soyons témoins des dernières étapes du repeuplement du phoque gris à la suite d'une grave surexploitation antérieure.

Aujourd'hui, la situation est différente. Là où l'exploitation était importante, on a contrôlé les prises de façon à avoisiner un seuil de production équilibrée ou à peu près. Ainsi, les espèces et les stocks ne sont pas menacés. D'après les analyses des chapitres 22 et 23, l'otarie des Pribilof est la seule espèce qui cause certaines craintes. En effet, leur nombre n'a pas cessé de diminuer et, bien que l'espèce ne soit pas encore menacée, cela pourrait entraîner une diminution grave des populations si ce processus n'est pas arrêté. Toutefois, cette diminution semble moins attribuable à la chasse qu'à l'empêchement des otaries dans les débris ou à d'autres circonstances.

De même, si l'on tient compte du fait que la chasse est pratiquée de façon non sélective, il ne semble pas que la diversité génétique des populations de phoques au Canada soit menacée. La chasse actuelle ne semble pas non plus menacer le maintien des processus écologiques essentiels. Par conséquent, il n'y a aucune raison, sur le plan de la conservation, d'interdire les divers types de chasse actuelle bien que, en principe, toute activité qui consiste à abattre un nombre important de phoques devrait être suivie d'un contrôle de cette ressource de façon à assurer le respect des objectifs de conservation.

Il importe de noter que les mouvements de protestation contre la chasse au phoque peuvent influencer sur la mise en application des principes de conservation portant sur d'autres questions relatives à la faune ou à l'environnement. Même si le mouvement de conservation est approuvé dans l'ensemble du Canada et dans le reste du monde, il n'est pas appuyé dans certaines régions où la chasse au phoque est pratiquée. Un grand nombre d'habitants de ces régions perçoivent le mouvement de protestation contre la chasse au phoque comme une tentative, de la part de gens éloignés et souvent mal informés sur ces questions, d'imposer des valeurs urbaines inadéquates à des personnes généralement beaucoup plus pauvres qu'elles. Une réaction aussi négative à cet aspect du mouvement de conservation a beaucoup nui à la crédibilité de toutes les activités de conservation dans des régions comme Terre-Neuve (voir le chapitre 9).

## **Importance de l'industrie de la chasse au phoque**

De nombreux opposants soutiennent que l'utilisation finale d'un grand nombre de peaux de phoque pour en faire des manteaux luxueux ou d'autres produits dont le consommateur pourrait très bien se passer, constitue un facteur important dans le débat sur l'abattage des phoques. D'après ces seules considérations, l'ensemble de la chasse au phoque peut être perçu comme une activité futile et, par conséquent, de l'avis de plusieurs, injustifiable. Pourtant cela semble une vue étroite du problème, car une vue plus large tiendrait compte de toutes les personnes qui gravitent autour de la chasse, du chasseur à l'utilisateur en passant par le spécialiste de la transformation et le commerçant.

À l'exception de quelques chasseurs pour qui cette activité est très rentable, les profits réels que rapporte ce type de chasse peuvent sembler petits en comparaison du revenu moyen par habitant au Canada, mais, pour de nombreux chasseurs, ils sont d'une importance capitale. De plus, quand on tient compte de tous les facteurs pertinents — la valeur que représentent la viande et les peaux pour le chasseur et sa famille, le faible revenu moyen dans la plupart des régions concernées et l'absence d'autres emplois, surtout pendant la saison de la chasse au phoque — il est clair que ce type de chasse est très important et que la faiblesse des profits qu'elle rapporte dévalue grandement l'importance économique et sociale réelle de la chasse au phoque pour les collectivités en cause. Il peut y avoir des exceptions, mais, en général, si une fin pratique importante constitue un critère qui justifie l'abattage d'animaux, on peut considérer que la plupart des méthodes d'abattage des phoques sont tout aussi ou plus justifiables que l'ensemble des méthodes d'abattage des autres animaux. L'abattage des phoques pour protéger l'industrie des pêches est une question beaucoup plus complexe. Tout le monde reconnaît que la pêche est une activité importante dans la plupart des collectivités de ces régions. Par contre, il est souvent moins évident que les bénéfices escomptés d'un abattage sélectif pour favoriser les pêcheries seront suffisamment importants ou auront été démontrés avec assez de certitude pour justifier une telle mesure. Les chapitres 29 et 30 traitent de cette question.

En résumé, la prise en considération des trois objectifs mentionnés précédemment indique que, sauf pour quelques exceptions mineures, la chasse au phoque au Canada semble se dérouler sans cruauté inutile et sans menacer les populations tout en servant des fins utiles. Néanmoins, certains continueront d'affirmer que la chasse au phoque est inacceptable en principe ou pour des raisons d'ordre moral ou éthique. Examinons maintenant ce plaidoyer.

## Considérations morales

Plusieurs intervenants devant la Commission royale ont demandé instamment que le débat sur l'acceptabilité de l'abattage des phoques soit considéré comme une question d'ordre moral et éthique. Deux versions du plaidoyer invoquant des raisons de cette nature ont été proposées :

- le point de vue absolutiste voulant que l'abattage des phoques soit inacceptable en soi, indépendamment des considérations relatives à la cruauté ou à la conservation (Hamilton, 1985),
- le point de vue fondé sur un jugement de valeur, selon lequel l'intérêt des phoques devrait être pris en considération et l'abattage de ces animaux ne pourrait être acceptable que si les avantages de la chasse au phoque pour l'humanité sont supérieurs au mal infligé à ces animaux (Singer, 1985).

Peu de gens ont été en faveur du point de vue absolutiste, mais il est important d'approfondir cette question, puisque, s'il est adopté, toute autre

*Faut-il tuer les phoques?*

considération sur les conditions et l'importance de la chasse actuelle sera inadéquate en raison même de l'inacceptabilité de la chasse au phoque. Ce point de vue a été énoncé très clairement en ce qui concerne l'abattage des animaux de boucherie (Clark, 1977). Les partisans de cette théorie estiment que l'abattage de tout animal est condamnable et s'abstiennent, par conséquent, de manger de la viande. Cette approche, quand elle est appliquée aux animaux domestiques, est conséquente en soi; les opposants à la chasse au phoque qui partagent ce point de vue évitent ainsi les attaques lancées à l'encontre de ceux qui s'opposent à la chasse au phoque, mais qui rentrent ensuite chez eux et mangent de la viande.

L'application du point de vue absolutiste aux animaux sauvages ne se heurte qu'à des problèmes logiques. Pour être conséquent, il faudrait s'opposer à toute action humaine qui entraîne la mort ou la souffrance d'un animal. Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'abattage délibéré n'est qu'un élément du problème, et dans la plupart des cas cet élément n'est qu'un aspect mineur de l'impact de l'homme sur les populations et le bien-être des animaux sauvages. L'urbanisation, le défrichage, la mise en culture de nouvelles terres et le traitement des cultures par pulvérisation ont tous des effets beaucoup plus nuisibles sur l'écosystème et le bien-être des animaux que des chasses correctement contrôlées. Par conséquent, on peut mettre en doute que l'application du point de vue absolutiste, même s'il était adopté généralement — et il n'est retenu actuellement que par une très petite minorité de la population — serait vraiment profitable aux animaux. Certains philosophes (par exemple, Frey, 1983) rejettent donc ce point de vue et celui voulant que les animaux soient nécessairement perçus comme ayant des « droits ». Ils soulignent que les cas (certains types d'élevage commercial ou d'expérience sur des animaux) qui sont particulièrement condamnables pour les tenants du point de vue absolutiste et, en fait, pour beaucoup d'autres personnes, peuvent être mieux résolus directement à partir de principes bien établis portant sur la prévention de la cruauté chez les animaux et leur bien-être.

À la limite logique du raisonnement, l'adoption d'une attitude absolutiste suppose également que les « droits » des animaux ont toujours préséance sur les intérêts humains. La plupart des défenseurs des droits des animaux rejetteraient cette idée. Ainsi, même Singer (1985), l'un des premiers porte-parole du mouvement des droits des animaux, déclarait dans son mémoire adressé à la Commission royale:

*Il n'est pas nécessaire, dans l'argumentation qui suit, d'accorder le même poids à la souffrance des phoques qu'à celle des humains; il suffit d'accepter le principe que les animaux ne devraient pas être tués ou obligés de souffrir inutilement sauf s'il n'y a aucun autre moyen de répondre aux besoins vitaux de l'homme. (Souligné par l'auteur)*

Si en réalité, le mot « vital » est pris au sens de « question de vie ou de mort », cet énoncé semble s'opposer à toute chasse au phoque même dans les cas où l'abattage des phoques serait la seule solution pour lutter contre la faim et éventuellement la

malnutrition pendant un certain temps. Une telle attitude semblerait placer l'intérêt des phoques à un palier au moins aussi élevé que celui des humains. Si « vital » est pris dans un sens plus large, le problème devient une question de jugement d'ordre éthique car il s'agira alors de déterminer quels intérêts humains sont suffisamment « vitaux » pour justifier l'abattage des phoques. Ce point de vue d'ordre moral et éthique — qui consiste essentiellement à établir une pondération entre le mal fait aux phoques et les avantages pour l'homme — a été clairement énoncé par Sumner (1982, 1985).

Ce type d'approche « comptabilisée » offre l'avantage de paraître objectif et scientifique. En pratique, l'absence d'une échelle universelle sur laquelle pourraient être mesurés et évalués les coûts pour les phoques et les profits pour l'homme met en question la valeur de cette approche. Pour les défenseurs de la protection des phoques, il est facile de croire que les vastes opérations d'abattage dans un grand abattoir en plein air, les questions de conservation et le degré de souffrances infligées, prévalent contre l'apport marginal secondaire à l'économie d'une province. Pour les partisans de la chasse au phoque, l'importance des coûts sera compensée par le fait que l'abattage au gourdin sera moins douloureux que les autres façons de mourir, puisque l'espérance de vie du phoque (à distinguer de sa durée de vie potentielle qui est de 25 à 30 ans) est relativement courte : environ 10 ans pour un adulte et moins pour un petit. De même, les arguments en faveur des avantages auront plus de poids si l'on souligne l'importance de la chasse au phoque pour les habitants des petites communautés isolées, dans le cycle annuel de leurs activités. L'abandon de la chasse au phoque entraîne une rupture de ce cycle. Dans les deux cas, ce qui peut être présenté comme une évaluation objective peut facilement devenir rien de plus que la confirmation de préjugés déjà existants.

Les considérations d'ordre moral et éthique nécessitent, par conséquent, une pondération entre les intérêts des humains et ceux des phoques, mais même cette approche n'est guère utile pour établir, dans une situation donnée, si la chasse devrait être autorisée ou non. C'est pourquoi, la consultation du public offre un moyen de déterminer ce qui devrait être accepté.

## **L'opinion publique**

Quel que soit le débat, l'opinion publique, nationale et internationale, exerce une influence considérable sur les gouvernements, car ceux qui sont élus pour servir leurs électeurs jouent un jeu dangereux s'ils ne tiennent pas compte des points de vue partagés par la majorité. Voilà en quoi consiste la démocratie. Par conséquent, il était nécessaire de soumettre la question des phoques à l'examen du public. Cette enquête a été menée par voie directe, sous forme de sondages, et par voie indirecte, en examinant les conditions dans lesquelles le public accepte l'abattage à grande échelle d'autres espèces d'animaux, sauvages ou domestiques.

Le sondage effectué par la Commission royale (voir le chapitre 11) a révélé que la grande majorité des Canadiens (88 %) acceptait l'abattage des animaux en général. Toutefois, ce pourcentage élevé doit être considéré avec certaines réserves. Les Canadiens sont conscients du contrôle qu'il faut exercer sur toutes les formes d'utilisation ou d'abattage d'animaux dans le but d'atténuer la souffrance, de prévenir l'extinction des stocks et d'assurer que les animaux ne sont tués qu'à des fins justifiables. Les sondages effectués par la Commission royale dans cinq autres pays ont donné des majorités semblables.

Logiquement, on pourrait croire que cette conclusion s'applique également à l'abattage des phoques. À priori, il ne semble pas y avoir de raison pour que les phoques soient perçus différemment des autres animaux conscients comme le porc, le mouton, le boeuf et le chevreuil. Le sondage de la Commission a indiqué qu'une très petite minorité de Canadiens (5 %) et un pourcentage plus élevé, quoique encore faible (6 % à 22 %), de gens dans les cinq autres pays étudiés ont estimé que l'abattage des phoques était inacceptable. Le sondage a également fait ressortir une nette distinction entre l'abattage des phoques adultes aux armes à feu et l'assommement au gourdin des petits du phoque du Groenland et du phoque à capuchon. Seulement 7 % à 11 % des répondants canadiens ont accepté l'abattage au gourdin des petits du phoque du Groenland et du phoque à capuchon à des fins commerciales. Comme on l'a indiqué au chapitre 11, les autres pays partagent cette aversion pour la chasse aux bébés phoques. De plus, rien ne prouve qu'un changement de méthode d'abattage (l'utilisation du pistolet de Hughes, par exemple) rendrait la chasse plus acceptable. L'opinion publique s'oppose fortement à la chasse au bébé phoque et il est peu probable que cette attitude changera dans un avenir prévisible. Bien sûr, un grand nombre de bovins, de porcs et autres animaux domestiques sont tués dans les abattoirs et une grande quantité de chevreuils et autres mammifères sauvages, sans compter des oiseaux, sont tués lors des chasses sportives. Même s'il y a des gens qui, par principe ou pour des raisons d'ordre moral, s'opposent à toutes ces formes d'abattage, le public canadien les accepte dans l'ensemble. Toutefois, à en juger d'après les critères de conservation, de cruauté ou d'importance, plusieurs de ces types d'abattage sembleraient différer à peine, ou pas du tout, de la chasse au phoque.

Il est évident que le public tend à avoir une attitude plus protectrice envers les phoques, surtout les petits, qu'envers d'autres animaux. Avant d'examiner les répercussions de cette attitude pour l'élaboration de politiques futures, il importe de connaître les raisons de cette attitude.

## Mais pourquoi les phoques?

Un certain nombre d'études, comme celles entreprises par le zoologiste Desmond Morris et la société Walt Disney pour modifier la forme originale de Mickey Mouse, ont analysé les attributs, implicites ou explicites, qui font l'attrait d'un animal. Un bel animal est bien proportionné, a de gros yeux, une tête

imposante et des membres courts. Il suffit qu'il ait les yeux foncés et une fourrure blanche pour devenir un animal parfait; tel est le blanchon. Imaginons maintenant ce blanchon sur la glace immaculée, abattu au gourdin et saigné par un chasseur. Voilà un tableau susceptible de provoquer la répulsion du grand public. C'est justement cette répulsion du public qui constitue l'un des principaux facteurs dans la question de la chasse au phoque. Cette réaction n'a rien à voir avec le problème relatif à l'état des populations. Elle est également dissociée des preuves scientifiques concernant la douleur ressentie par les phoques, le temps qui s'écoule avant que l'animal ne devienne inconscient ou ne meure, ou l'intensité des liens entre la mère et son petit. Cette répulsion est aussi renforcée par la brutalité apparente de l'abattage au gourdin. Le problème est grave car la chasse au phoque, à l'encontre de l'abattage dans les abattoirs, se déroule en plein air, et pratiquement sous l'oeil du public ou de la caméra. Tenter de réduire la publicité en interdisant aux observateurs l'accès des lieux de chasse serait probablement vain et aurait presque certainement un effet contraire.

Une autre source de problème concernant la chasse au phoque, au-delà des préoccupations objectives de conservation et de cruauté inutile, est l'ignorance d'un large secteur du public, particulièrement dans les villes, de ce que représente réellement la vie sauvage. Il serait exagéré de supposer que les hommes et les femmes de Montréal ou de Toronto croient que les phoques, dans leur élément naturel, ne souffrent pas ou ne sont pas tués, mais il semble que les gens ne réalisent pas qu'une mort violente est une partie indissociable du système naturel.

Une autre conception erronée, mais plus compréhensible, est que l'abattage des phoques est incompatible avec la conservation à long terme de ces animaux en tant qu'espèce ou effectif. Une fois de plus, le point de vue « tu ne tueras point » qui laisse entendre qu'il faut laisser ces populations à elles-mêmes, et qui semble favoriser l'idée que l'homme doit en quelque sorte se dissocier de la nature, s'oppose, de nombreuses façons, à la conception générale des mouvements écologiques ou verts qui soulignent que l'homme fait partie du système naturel et qu'il doit se comporter comme un membre responsable de ce système dans toutes ses activités.

Ce dernier point de vue a une base scientifique beaucoup plus solide. En tuant des phoques ou d'autres animaux sauvages, l'homme se comporte comme un autre prédateur, même s'il est mieux équipé et parfois imprévoyant ou impitoyable. Le prédateur naturel partage le même territoire que sa proie et s'il advenait qu'il réussisse à l'exterminer, sa propre fin ne tarderait pas à survenir également. En fait, dans de nombreux cas, la prédation n'a que peu d'effet sur le nombre de proies, lequel est plus étroitement lié à l'abondance de nourriture ou d'autres facteurs environnementaux qu'à la prédation. À condition que l'homme se comporte comme un prédateur prudent, il n'y a aucune raison pour qu'une chasse substantielle affaiblisse l'importance des effectifs de phoques. Il ne s'agit pas là que de théorie, car le phénomène a été vérifié en Uruguay, la seule opération d'abattage de phoques qui a été contrôlée presque depuis ses débuts, c'est-à-dire peu de temps

après l'arrivée des Européens en Amérique, et qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours (voir le chapitre 28).

Il y a des circonstances dans lesquelles l'opposition à toute forme d'abattage peut nuire à la cause de la conservation et aux intérêts des populations d'animaux dans leur ensemble. La destruction de l'habitat naturel est une menace encore plus grande à la survie d'une espèce que toutes les autres menaces, à l'exception d'une chasse très intensive et incontrôlée. Les arguments économiques touchent directement les pouvoirs décisionnaires et l'existence d'une récolte soutenue et économiquement rentable constituent souvent la meilleure arme pour ceux qui souhaitent protéger un habitat vulnérable contre les dangers du « développement ». Ainsi, plusieurs scientifiques estiment que le meilleur moyen de préserver les animaux sauvages en Afrique, à l'exception de quelques parcs nationaux, serait de mettre en évidence la valeur économique de ces animaux comme source d'alimentation.

Étant donné que ces facteurs influent sur l'attitude du public face à la chasse au phoque, et en particulier à l'abattage des petits, il n'est pas surprenant que le public fasse une distinction entre l'abattage au gourdin des bébés phoques et l'abattage des adultes aux armes à feu. L'abattage au gourdin semble totalement inacceptable pour l'opinion publique et le demeurera probablement, malgré le nombre de fois qu'on aura expliqué que les petits souffrent très peu ou pas du tout et que la chasse ne menace en rien les effectifs. Même si les raisons de cette répulsion du public sont subjectives, elles existent réellement et il faut en tenir compte lors de l'établissement des politiques canadiennes.

Le public semble faire moins de distinction entre l'abattage des phoques adultes et celui d'autres animaux. Par conséquent, l'abattage des phoques adultes est, dans l'ensemble, ni plus ni moins acceptable que la chasse des autres animaux sauvages ou l'abattage des animaux domestiques. Toutefois, les résultats du sondage de la Commission royale indiquent que le public établit une certaine distinction au niveau de l'acceptabilité des différentes formes de chasse au phoque adulte (voir le chapitre 11). Une grande partie de l'échantillonnage reconnaît que la chasse au phoque par les autochtones pour assurer leur subsistance est tout à fait acceptable. Par contre, certaines personnes interrogées s'opposent à la chasse au phoque à Terre-Neuve et au Québec si elle ne répond qu'à des buts purement commerciaux.

## Conclusions

Deux questions ont été posées au début de ce chapitre : Faut-il interdire toute chasse au phoque? Et dans le cas où elle serait partiellement autorisée, dans quelles conditions doit-elle être faite?

La Commission royale peut, sans équivoque, répondre à la première question. Un interdit total ne serait justifié que si le point de vue éthique extrême, voulant que l'abattage de tout animal soit inacceptable, était adopté. Ce point de



*Faut-il tuer les phoques?*

vue n'est partagé que par une très petite minorité. Son adoption uniquement en fonction des phoques serait incompatible avec la politique canadienne sur l'abattage des animaux sauvages et domestiques. La Commission rejette, par conséquent, la notion d'interdit décrété sur toutes les formes d'abattage de phoques. Certaines formes d'abattage devraient être autorisées comme activités légitimes. Néanmoins, toute chasse autorisée devrait être soumise à certaines conditions préalables :

- L'abattage ne devrait entraîner aucune souffrance inutile.
- Les stocks devraient être adéquatement conservés.
- La chasse au phoque ne devrait être justifiée que par des motifs valables et ne comporter qu'un minimum de perte.
- La méthode d'abattage devrait être largement acceptable pour l'opinion canadienne en général.

Le rejet d'un interdit total de la chasse au phoque ne signifie pas que la Commission royale estime que les phoques devraient être traités seulement comme une ressource économique qui serait utilisée à des fins commerciales. En fait, lorsqu'on considère que la chasse au phoque ne devrait être justifiée que par des motifs valables, on admet implicitement que l'intérêt des phoques est pris en considération.

Par conséquent, si l'abattage des phoques est acceptable en principe, les circonstances particulières qui entourent chaque campagne de chasse doivent être examinées en vue d'établir si elles sont conformes aux conditions susmentionnées. Il serait fastidieux de procéder de cette façon pour chaque type de chasse au phoque et nous ne tenterons pas de le faire dans le cadre de ce rapport, sauf dans un cas particulier, bien que les circonstances qui entourent certaines chasses, y compris l'abattage sélectif du phoque du Groenland et du phoque gris, soient traitées ultérieurement au chapitre 30, qui traite de la gestion canadienne des stocks.

Ce cas particulier est la chasse au blanchon. Cette dernière a beaucoup plus attiré l'attention du public que tout autre aspect de la chasse au phoque. Il est évident que l'abattage au gourdin des petits du phoque du Groenland (de même que celui des petits du phoque à capuchon) est inacceptable pour l'ensemble du public canadien et qu'un interdit officiel décrété sur l'abattage au gourdin des blanchons et des dos bleus serait appuyé massivement par le public. Un tel interdit pourrait être soutenu pour des raisons purement utilitaires, car il y aura toujours des protestations tant et aussi longtemps que l'abattage des bébés phoques se poursuivra. Certaines de ces protestations viseront la vente des produits du phoque et elles peuvent causer des pertes importantes de marché, comme ce fut le cas récemment en Europe pour des produits qui n'étaient pas visés, comme ceux provenant de la chasse au phoque par les Inuit ou par d'autres chasseurs.

Il est probable que si l'abattage au gourdin est abandonné, les protestations contre la chasse au phoque s'atténueront et l'opposition actuelle de la part du public pour cette forme d'abattage s'affaiblira. Toutefois, si cette méthode d'abattage devait de nouveau être employée, les motifs de protestation resteraient les mêmes et les protestations seraient sans doute tout aussi efficaces que dans le passé.

La Commission royale tient à souligner que la proposition relative à un tel interdit n'est pas fondée sur des considérations humanitaires ou de conservation. La Commission estime que si une grande majorité du public canadien s'oppose à une activité, comme cela semble être le cas pour l'abattage au gourdin des bébés phoques, il faudra des arguments très solides en faveur de cette activité pour pouvoir l'autoriser. Il ne semble pas y avoir d'arguments de cet ordre pour appuyer ce genre de chasse. Par conséquent, la Commission royale conclut, malgré certaines hésitations, que l'abattage des petits du phoque du Groenland et du phoque à capuchon (blanchons et dos bleus) à des fins commerciales doit cesser.

## Recommandations

1. La chasse au phoque ne doit être permise que lorsque des mesures de contrôle appropriées sont appliquées sur le nombre d'animaux abattus, sur les méthodes d'abattage et sur les buts de l'abattage.
2. La chasse commerciale des petits du phoque du Groenland (blanchons) et des petits du phoque à capuchon (dos bleus) est tout à fait inacceptable aux yeux du public et ne devrait pas être permise.

## Références

- Clark, S.R.L. 1977. *The moral status of animals*. Clarendon Press, Oxford.
- Frey, R.G. 1983. *Rights, killing and suffering : moral vegetarianism and applied ethics*. Basil Blackwell, Oxford.
- Hamilton, P. 1985. Présentation à la Commission royale sur les phoques. Au nom de Liferforce Foundation, Vancouver.
- Hughes, T. 1985. Témoignage devant la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Au nom du Comité d'étude des phoques et de leur chasse (COSS). Toronto, 30 janvier 1985, vol. 3, p. 75-125.
- Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). *Stratégie mondiale de la conservation : conservation des ressources vivantes pour promouvoir un développement durable*. Gland, Suisse.
- Singer, P. 1985. *Ethical considerations relevant to the « harvesting » of seals*. Mémoire présenté à la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Au nom du Fonds international pour la protection des animaux.
- Sumner, L.W. 1982. *The Canadian harp seal hunt*. In *The Canadian harp seal hunt : a moral issue*. Compte rendu d'un symposium. Toronto, 17 février 1982. Sous l'égide de la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, Ottawa.
- Sumner, L.W. 1985. Témoignage devant la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Au nom de la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux. Toronto, 28 janvier 1985, vol. 1, p. 13-72.

---

**PARTIE IV**

**Questions d'ordre  
économique  
et socio-culturel**

---

*Monsieur le juge Malouf, nous ne comprenons pas  
Pourquoi votre Commission est venue sur notre territoire  
Mais merci quand même de nous accorder votre temps  
Et nous allons, dans cette chanson, vous conter notre histoire.*

*Nos pères avant nous et nos aïeux aussi  
Sont venus dans cette île pour y mener leur vie  
Ils en ont évalué les richesses et qu'ont-ils trouvé?  
Des oiseaux, du poisson et des phoques. Oh! Dieu, que de bontés!*

*Pendant des centaines d'années, nous avons récolté notre lot  
Mais si les opposants gagnent, que nous restera-t-il?  
Les emplois sont rares, rien n'est jamais gratuit  
Et un fardeau nous ne voulons pas être pour notre pays.*

*Nous sommes un peuple travailleur, honnête et fort  
À tuer des phoques pour vivre, nous ne voyons aucun tort  
Alors, Monsieur le juge, une fois votre travail accompli  
Pensez au chasseur de phoque, car il est l'enfant de Dieu, aussi.*

*Le jugement que vous allez rendre, c'est notre espoir et notre prière,  
Permettra au chasseur de mener une vie intègre  
Car si vous recommandez que la chasse prenne fin  
Vers quel autre animal les opposants se tourneront-ils demain?*

*Pour finir cette chanson et en guise de conclusion  
Disons que, de faire le mal, nous n'avons nulle intention  
Mais pour nos droits, nous avons toujours combattu, c'est notoire  
Et nous le ferons encore, tout au long de notre Histoire.*

Chanson présentée par le Comité de développement local de  
Fleurs-de-Lys, 1985. Paroles de John H. Lewis (traduction)

## **Introduction**

Il y a des siècles que les autochtones du Canada, en particulier les Inuit, se livrent à la chasse au phoque à des fins de subsistance. Ce qui motiva, à l'origine, la présence des premiers Européens sur cette terre qui est aujourd'hui la région atlantique du Canada, c'est l'abondance des baleines et des morues; mais leur intérêt pour la chasse au phoque ne devait pas tarder à s'éveiller. Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la chasse au phoque commerciale était déjà une entreprise d'envergure et, jusqu'à tout récemment, à l'exception de quelques périodes relativement courtes, cette chasse s'est poursuivie sur une grande échelle. Sur les côtes de l'Atlantique, on peut dire que les phoques et leur chasse ont influencé le choix du lieu d'existence des gens, ainsi que maints aspects des structures sociales et économiques du nord du pays et de certaines parties de la région atlantique, comprenant notamment la côte de Terre-Neuve et du Labrador, la côte nord du golfe du Saint-Laurent, les Îles de la Madeleine et la partie septentrionale de l'île du Cap-Breton.

Les Canadiens vivant dans ces collectivités qui dépendent en partie des phoques ont maintenu un mode de vie que beaucoup de citoyens peuvent difficilement concevoir et apprécier. Dans ces collectivités éloignées des grands centres urbains, il n'y a pratiquement pas d'industrie secondaire, et l'agriculture, dans le meilleur des cas, joue un rôle marginal quand elle n'est pas tout à fait impraticable, comme dans les contrées nordiques. Dans une grande mesure, ces régions dépendent des ressources naturelles renouvelables, c'est-à-dire la pêche et la faune. Certes, pour les Inuit du Grand Nord, les phoques ne constituent pas le seul moyen de subsistance, mais ils n'en sont pas moins l'un des éléments essentiels. Dans la région atlantique du Canada, la chasse au phoque s'inscrit dans le cycle naturel des activités de pêche, à un moment où les autres possibilités d'emploi se font rares.

Bien que, pour les Inuit et pour d'autres groupes de Canadiens, la chasse au phoque soit une activité fortement ancrée dans la tradition, elle n'a pas cessé de se transformer au fil du temps. Le matériel employé par les Inuit a considérablement évolué à mesure qu'ils se sont mis à se servir, entre autres, de bateaux à moteur à la place de kayaks ou de carabines à la place de harpons. Tous les chasseurs de phoque ont dû subir les fluctuations des produits et des marchés, fluctuations qui ont ainsi touché le commerce des peaux plus particulièrement que celui de l'huile. La tendance qui se dessinait dans le sens d'un changement évolutif ou progressif a été éliminée vers la fin de 1982, quand le principal débouché des peaux de phoque, celui de l'Europe occidentale, s'est brusquement effondré. De ce fait, ce secteur, qui était déjà dans une situation difficile pour plusieurs raisons, s'est trouvé plongé en pleine crise.

La présente partie du rapport de la Commission royale porte sur trois points principaux : la chasse au phoque telle qu'elle se pratiquait durant les dernières années; le bouleversement survenu depuis 1982, ainsi que les raisons qui l'ont provoqué et ses répercussions sur les collectivités en cause; et, enfin, les

perspectives d'avenir, notamment les mesures que l'on pourrait prendre pour amortir l'effet des récents changements sur les personnes qu'ils ont touchées le plus gravement. Du fait que la chasse au phoque, sous bien des aspects, présente des caractéristiques différentes selon qu'elle s'exerce dans le Nord ou dans la région atlantique, nous examinerons séparément la situation dans chacune de ces régions.

## La chasse dans le Nord

La chasse aux mammifères marins (phoques, morses et baleines) a toujours fait, et continue à faire partie intégrante du mode de vie des Inuit et de certains groupes d'Indiens. Avant qu'ils ne se réinstallent dans des collectivités plus importantes, les Inuit vivaient à proximité des terres les plus favorables à cette chasse. Pour la chasse elle-même, c'est une activité qui se poursuit à longueur d'année, mais les méthodes de chasse ainsi que les espèces capturées varient selon les saisons. D'un bout à l'autre de l'année, les phoques annelés forment la majeure partie des prises, mais dans certaines régions, quand leur migration estivale se termine dans le Nord, on capture également des quantités considérables de phoques du Groenland; on y trouve aussi, mais en petit nombre, des phoques barbus et des phoques communs, ainsi qu'une quantité minime de phoques à capuchon. En majeure partie, les phoques ainsi abattus sont d'âge adulte ou pré-adulte; les autochtones du Nord canadien ne chassent pas les petits des phoques à capuchon ou du Groenland.

Autrefois, la chasse était purement une question de subsistance: le chasseur se servait du produit de sa chasse pour s'alimenter et se vêtir, ainsi que pour nourrir et harnacher ses chiens de traîneau. Par suite de l'extension des communications entre le nord et le sud du pays et surtout de l'évolution des techniques (la carabine remplaçant le harpon, et la motoneige, les traîneaux tirés par les chiens), le chasseur a eu davantage besoin d'argent liquide. Il continuait à employer le produit d'une chasse antérieure pour franchir le cap jusqu'à la suivante, mais au lieu d'utiliser la viande de phoque pour nourrir son équipage de chiens, il vendait les peaux pour se procurer de l'essence. Quand le prix des peaux de phoque était avantageux, le chasseur pouvait réduire la quantité des prises qui lui étaient nécessaires pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille.

Étant donné le genre de chasse que partiquaient les Inuit, nous ne disposons pas de données quantitatives précises sur leurs abattages. La plupart des statistiques font état du nombre de peaux vendues, élément qui peut porter à sous-estimer fortement le total des bêtes abattues particulièrement dans les années où les peaux se vendaient à bas prix. Ce total devait se situer probablement autour de plusieurs dizaines de milliers par an, avec des variations considérables d'une année à l'autre.

Pour les mêmes raisons, il est extrêmement difficile de chiffrer en dollars la valeur de la chasse au phoque pratiquée dans le Nord. Seule une partie du

produit de cette chasse est vendue contre argent comptant. On peut calculer la valeur de la viande et des peaux dont le chasseur fait usage en prenant comme base la somme de travail investie dans la chasse et les coûts afférents, ou en se basant sur une équivalence des coûts en magasin de la nourriture et de l'habillement correspondants. Si on compare le prix de la nourriture ainsi acquise avec celui de la viande de phoque, on risque d'en sous-estimer la valeur véritable, parce qu'une bonne partie des aliments achetés en magasin est inférieure à la viande de phoque en qualité nutritive. De plus, il convient de tenir compte du faible niveau de vie du chasseur vivant dans le Nord : pour lui, le montant tiré en espèces de la vente des produits de sa chasse représente une valeur bien supérieure à celle qu'aurait la même somme pour un Canadien des villes qui vit habituellement dans une plus grande aisance.

### La chasse dans la région atlantique

La ligne de démarcation entre les deux régions à l'étude, celle de l'Arctique et celle de l'Atlantique, n'est pas évidente; il y a de nombreux points communs entre la chasse au phoque pratiquée dans une grande partie du Labrador et à partir de petits villages de pêche du nord de Terre-Neuve et celle à laquelle se livrent les chasseurs de l'Arctique. En revanche, dans le reste de la région atlantique, la chasse au phoque est nettement plus axée sur des objectifs purement commerciaux qu'elle ne l'est plus au Nord. Cette polarisation a déterminé le caractère de la chasse, les lieux où elle se déroule ainsi que la saison de l'opération.

Aucune des espèces de phocidés que l'on rencontre dans l'Atlantique Nord ne se rassemble dans les denses colonies de reproduction — les « rookeries » — qui rendaient les otaries à fourrure si attirantes et si vulnérables pour les chasseurs du monde entier au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, il y a quand même des phoques du Groenland et des phoques à capuchon qui se regroupent dans des aires de reproduction plus ou moins dispersés. C'est là que se présentent les meilleures occasions de réaliser quotidiennement les taux de prises élevés qu'exige la réussite d'une opération commerciale à grande échelle.

Un autre élément qui incite à capturer les petits sur l'aire de reproduction est le fait qu'après une semaine d'existence environ, le bébé phoque qui vient de naître développe une couche épaisse de gras, en même temps que sa fourrure acquiert de la valeur. Vu sous l'angle commercial, l'abattage des petits des phoques du Groenland et des phoques à capuchon assurait de bonnes rentrées par la production d'huile comme de peaux. C'est ce qui explique que la chasse commerciale pratiquée à grande échelle dans la région atlantique, ait toujours comporté une forte proportion de bébés phoques.

Si, aux yeux du public, ce qui ressort principalement de cette chasse est le fait qu'on y abat des blanchons, il faut cependant considérer bon nombre d'autres éléments. On ne peut vraiment comprendre la situation actuelle que si l'on examine une par une les composantes de l'ensemble du tableau.

*Questions d'ordre économique et socio-culturel*

Dans la chasse au phoque commerciale, il faut distinguer trois sortes de chasseurs : d'abord les chasseurs côtiers (opérant sur terre), puis ceux qui chassent sur les palangriers, et enfin ceux qui opèrent à partir de grands navires. Le tableau IV.1 présente les données statistiques des chasses les plus récentes pour chacune de ces trois catégories. Les neuf grands navires qui ont pris part à la chasse jusqu'en 1982 — certains jusqu'en 1983 — étaient des survivants de la grande époque de la chasse au phoque. La plupart de ces navires appartenaient à des compagnies ou à des armateurs particuliers basés à St. John's et ils ne se livraient qu'à une courte campagne de chasse au début du printemps. Les équipes d'appoint engagées pour la chasse au phoque, qui pouvaient dépasser 200 personnes, étaient recrutées en grande partie dans les petits villages de pêche de l'est de Terre-Neuve et, plus tard, des Îles de la Madeleine. La plupart des hommes engagés étaient des pêcheurs de métier. Les salaires qu'on versait étaient relativement élevés. Les prises se composaient presque exclusivement de bébés phoques, capturés par abattage au gourdin sur les sites de reproduction. En vertu des règlements, on ne pouvait compter dans les prises qu'un maximum de 5 % d'adultes.

Les palangriers sont des bateaux de pêche, à usages multiples, d'une longueur pouvant atteindre 65 pieds (20 m). Depuis une dizaine ou une vingtaine d'années, le nombre de palangriers participant à la chasse s'est accru et l'on a pu voir quelque 145 à 150 unités de ce type en opération, comprenant au moins 650 chasseurs durant les campagnes records de 1980 et 1981. Ces bateaux ne sont pas équipés pour se frayer un chemin à travers les bancs de glace où se trouvent les principaux sites de reproduction; aussi, leurs prises se composaient-elles surtout de phoques plus âgés abattus à la carabine. Leur saison de chasse se déroule au tout début du printemps, avant que la pêche ordinaire ne devienne praticable. Les profits ne sont pas toujours élevés, mais ils représentent un gain appréciable à un moment où il n'y a pas d'autre moyen d'employer les bateaux ni les hommes; et ces rentrées comptent beaucoup en vue de la préparation de la pêche estivale.

Les chasseurs côtiers doivent compter sur le bon état de la glace pour que les phoques, et en particulier leurs sites de reproduction, se trouvent à proximité de la côte. Ces chasseurs abordent les phoques à pied, ou sur leur petit bateau, et ils abattent d'ordinaire les bêtes au gourdin, parfois à l'arme à feu et, dans certains endroits, ils les capturent au filet. Dans la majorité des opérations, les prises se composent de bébés phoques et d'adultes. Le taux de participation des chasseurs côtiers est très variable et dépend essentiellement de l'état de la glace. Au cours des dernières années, 5 000 à 6 000 chasseurs côtiers ont pris part à cette activité. Sauf pendant les saisons exceptionnellement bonnes, il y a beaucoup plus de preneurs de permis que de personnes participant effectivement à la chasse. En grande majorité, les palangriers opéraient à partir des côtes septentrionales de Terre-Neuve, tout comme le faisaient les chasseurs côtiers. Pour nombre de collectivités de cette région, la chasse au phoque pouvait représenter une part substantielle de leurs revenus annuels. Dans les environs de St. Anthony par exemple, le produit de la chasse comptait pour plus du quart du revenu total des palangriers en 1980 et en 1981.



**Tableau IV.1**  
**Estimation du revenu moyen tiré de la chasse au phoque dans la région**  
**côtière de l'Atlantique, par catégorie de chasseurs, de 1981 à 1984**

Catégories de chasseurs	1981	1982	1983	1984 <sup>b</sup>
<b>1. Grands navires</b>				
Nombre de navires	9	8	3	—
Nombre d'hommes	217	204	65	—
Estimation du revenu moyen tiré de la chasse <sup>a</sup>	4 600 \$	5 100 \$	850 \$	—
<b>2. Palangriers</b>				
Nombre de navires	143	134	85	41
Nombre d'hommes	577	628	371	152
Estimation du revenu moyen tiré de la chasse <sup>a</sup>	2 500 \$	1 800 \$	690 \$	300 \$
<b>3. Chasseurs côtiers</b>				
Nombre d'hommes <sup>c</sup>	2 500	2 500	2 500	1 000
Estimation du revenu moyen tiré de la chasse <sup>a</sup>	750 \$	380 \$	250 \$	300 \$

a. L'estimation tient compte des divers types de rentrées : peaux, chair et huile.

b. En 1984, l'activité des grands navires s'est limitée principalement à effectuer des recherches scientifiques. La quantité des prises fut très réduite et les rentrées commerciales n'ont pas été calculées.

c. On établit les moyennes en calculant le nombre de chasseurs participants qui se livrent intensivement à des activités commerciales. Le total des chasseurs côtiers déclarés atteignait au moins le double du chiffre indiqué ci-dessus pour chaque année citée, et le nombre de chasseurs détenant un permis (mais, de toute évidence, inactifs) est également bien plus élevé (voir le tableau 14.1).

Pour ces trois groupes de chasseurs, le revenu principal en espèces provenait de la vente des peaux, qui vont généralement avec le gras qui y adhère. L'huile produite par ce gras représentait environ de 15 % de la somme totale des profits tirés par les industries primaire et secondaire de la chasse au phoque. Quant à la chair, elle demeure rarement inutilisée. Pour une grande part, les chasseurs la conservent pour leur propre consommation; certaines quantités sont vendues sur place et d'autres sont mises en conserve pour être commercialisées.

Dans le nord du Labrador, la situation se rapproche de celle qui existe dans l'Arctique : les phoques sont accessibles pendant la majeure partie de l'année et la chasse se pratique essentiellement pour des raisons de subsistance. Dans la partie sud du Labrador, on se trouve de plus en plus devant une situation semblable à celle de Terre-Neuve : la chasse au phoque a surtout lieu pendant l'hiver et au début du printemps et elle se pratique avant tout à des fins commerciales.

Au Québec, le long de la côte nord du golfe du Saint-Laurent, les chasseurs font barrage à la migration des phoques du Groenland sur leur route vers leurs aires de reproduction de la région du Golfe. L'opération elle-même est particulièrement importante le long de la Basse-Côte-Nord où l'on se sert de filets et, dans les bonnes années, on peut chiffrer l'abattage à plusieurs milliers de bêtes adultes; quant aux chasseurs qui opèrent le long des côtes du haut Saint-Laurent, ils se servent de petits bateaux et tirent sur les phoques à la carabine.

Autour des Îles de la Madeleine, la chasse se pratique dans des conditions très semblables à celles de Terre-Neuve. Il arrive souvent que les bancs de glace sur lesquels les phoques du Groenland se reproduisent dans la région du Golfe s'étendent à une distance assez proche pour être accessibles aux chasseurs opérant à pied ou à partir de petits bateaux. Au cours des années les plus récentes, de grands navires (un ou deux suivant le cas), dont le port d'attache était au Québec et en Nouvelle-Écosse, mais qui opéraient dans la région du Golfe, ont transporté des équipages en provenance des Îles de la Madeleine, en vertu d'une condition stipulée dans leur permis de chasse. Un certain nombre de palangriers ont également pris part à la chasse au phoque aux Îles de la Madeleine. À l'instar des chasseurs côtiers et des grands navires, ces palangriers ont surtout capturé des bébés phoques. De même qu'à Terre-Neuve, la consommation locale de la chair ainsi que la vente de l'huile représentaient un important supplément au revenu tiré de la vente des peaux.

On se tromperait lourdement si l'on prétendait évaluer l'importance de la chasse au phoque dans l'Arctique et dans la région atlantique du Canada en considérant uniquement le revenu total généré par cette activité ou en prenant le revenu par personne, même dans le cas des chasseurs les plus actifs. Parmi ces chasseurs, il en est fort peu, sinon aucun, qui tirent la totalité de leur revenu annuel du produit de la chasse, ni même la plus grande partie de ce revenu. La chasse au phoque fait partie d'un cycle annuel dans lequel le gagne-pain s'acquiert à partir des ressources de la mer et de la terre. Dans le milieu très dur que caractérise les régions tributaires de la chasse au phoque, ce cycle ne peut assurer un gagne-pain suffisant que si chacun des éléments qui le composent joue son rôle. L'importance que revêt donc cette chasse et la portée des changements que l'on y introduira exigent qu'on les considère en fonction de tout ce qui constitue le mode de vie des personnes intéressées et à la lumière des possibilités de remplacement de la chasse à l'intérieur de ce cycle saisonnier.

## Transformation

Les peaux de phoque passent par un certain nombre d'opérations de traitement avant de pouvoir être utilisées dans l'industrie de la fourrure ou à d'autres fins. Les dernières étapes de la transformation sont menées à terme par un petit nombre de compagnies spécialisées, notamment en Norvège. Dans le Nord canadien, les premières opérations consistant à détacher le gras, à tendre les peaux et à les faire sécher, sont exécutées par le chasseur et par ses proches. Dans la région atlantique, par contre, il arrive que le chasseur se contente d'enlever la peau avec la couche de gras, et l'on procède ensuite, dans une usine de traitement, au conditionnement initial de la peau et à l'extraction de l'huile. C'est à Dildo (Terre-Neuve) et à Blandford (Nouvelle-Écosse) que s'effectuaient la majeure partie de ces opérations. Les travaux qui s'accomplissaient dans ces usines ont représenté une importante source d'emplois saisonniers pour les collectivités locales, Il y avait également une usine de transformation de la viande de phoque, à Comfort Cove (Terre-Neuve), dont l'activité offrait d'autres débouchés pour l'emploi au niveau local.

## L'effondrement du marché des peaux de phoque

Au cours des toutes dernières années, le déroulement de la chasse au phoque a subi un bouleversement radical, entraînant des conséquences très graves pour de nombreux chasseurs. Le principal débouché des peaux de phoque se situait en Europe occidentale, surtout depuis la fermeture du marché des États-Unis résultant de l'adoption de la Loi de 1972 dite *Marine Mammal Protection Act*. C'est un marché qui avait toujours connu des hauts et des bas, en fonction des caprices de la mode, mais en 1982-1983, il s'est effondré totalement. À l'heure actuelle, il est pratiquement impossible de vendre à l'Europe occidentale quelque fourrure ou peau de phoque que ce soit.

Pour nombre de Canadiens, cet effondrement est lié à la directive lancée par la Communauté européenne (CE) en octobre 1983. Cette directive a imposé, aux pays membres de la Communauté, l'interdiction d'importer tout produit en provenance des petits des phoques du Groenland et des phoques à capuchon. Il faut reconnaître, en fait, que le marché de ces produits et de ceux du phoque annelé s'était déjà affaibli avant même que la directive en question n'entre en vigueur, à la suite du soutien apporté par le public à la campagne persistante menée contre la chasse au phoque. Le caractère de cette campagne et ses rapports avec l'interdiction imposée par les Européens sont présentés aux chapitres 9 et 10.

Cet effondrement du marché européen a eu sur la chasse au phoque au Canada un effet désastreux. À l'heure actuelle, on aurait de la peine à trouver des gens estimant que la chasse mérite d'être poursuivie. Même si les prises ont considérablement diminué, le prix des peaux de phoque stagne toujours à un niveau plancher. En 1984, la valeur d'achat rendue de ces peaux, dans la région atlantique

du Canada, a été inférieure à 10 % de celle de 1981, traduisant une chute brutale, tant dans les prix que dans les prises. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le revenu tiré de la chasse en 1983-1984 a atteint à peine 16 % de celui de l'année 1981-1982.

Peut-être est-il encore trop tôt pour évaluer comme il convient les conséquences économiques et sociales de cette situation, surtout si elle doit se prolonger. On rapporte déjà que le ralentissement de la chasse et le fait que certaines collectivités inuit ont dû abandonner leur nourriture traditionnelle au profit de celle des magasins ont déjà altéré considérablement leur régime alimentaire et leur santé. Il est fort possible que certaines parties de la région atlantique soient aussi gravement affectées par la situation. Du fait que des pêcheurs se trouvent privés des rentrées en espèces qu'ils tiraient de la chasse au phoque, juste avant la saison de pêche, nombre d'entre eux éprouvent des difficultés à équiper leur bateau de manière satisfaisante. Si aucune autre possibilité d'emploi ne se présente au début du printemps, la viabilité à long terme de la collectivité tout entière risque d'être ruinée.

### Ce qui est en jeu

L'effondrement du marché soulève plusieurs questions. Les aspects d'ordre éthique ou biologique sont examinés dans d'autres chapitres du présent rapport, où sont également traitées la question des obstacles qui pourraient se dresser devant la reprise éventuelle de la chasse, ainsi que le comportement du public face aux divers types de chasse, comportement qui peut influencer de manière décisive sur les débouchés futurs. Dans la présente partie, la Commission royale s'est penchée sur le marché des produits de la chasse dans la conjoncture actuelle et sur les conséquences économiques et sociales qu'entraîne pour l'industrie cette situation de marasme aigu. Elle se propose ensuite d'évaluer sommairement les solutions de remplacement possibles et économiquement viables, en particulier celles qui se présenteraient comme substitut à la chasse au début du printemps, de manière à compléter le cycle saisonnier des ressources. Cette partie du rapport se termine par l'examen de quelques options de développement et d'indemnisation visant à aider les particuliers et les collectivités du Nord et de la région atlantique. Nous jetterons un regard critique sur l'expérience de la Norvège et du Groenland dans ce domaine, de manière à déterminer s'il est possible d'appliquer au Canada les méthodes que ces pays ont adoptées à l'égard des industries dérivées de la chasse.

---

## PARTIE IV

### Questions d'ordre économique et socio-culturel

---

#### PARTIE IV a

#### Le Nord

---

# Table des matières

## IV a Le Nord

13. La chasse au phoque dans le Nord	205
<b>Portrait du Nord</b>	205
Le milieu	205
Cultures inuit et indienne	206
Changements récents dans le Nord	208
<b>Chasse au phoque et économie dans le Nord</b>	209
Place de la chasse dans le Nord	209
Économie mixte : importance de l'argent et de la chasse	214
Chasse au phoque : ressources humaines, équipement et techniques	217
Dimensions culturelles de la chasse	221
<b>Avantages de la chasse au phoque</b>	224
Apport économique de la chasse au phoque	224
Régime alimentaire et santé	226
Organisation sociale et culture	229
<b>Conséquences de l'affaiblissement du marché</b>	231
Aperçu	231
Régime alimentaire et santé	233
Organisation sociale et culture : évolution parallèle du piégeage des animaux à fourrure	238
<b>L'avenir</b>	241
Choix économiques	241
Indemnisation et aide à l'adaptation	243
<b>Gestion dans le Nord</b>	245
Écosystème arctique	245
Intensité de la chasse	245
Effets de l'expansion industrielle dans le Nord	249
Responsabilités en matière de gestion	250
<b>Considérations d'ordre international</b>	252

---

<b>Résultats et conclusions</b>	257
Équilibre et changement dans le Nord	257
Solutions	260
<b>Références</b>	260

---

---

## Chapitre 13

### La chasse au phoque dans le Nord

#### Portrait du Nord

*Voilà ce que j'en pense. L'homme naît parmi les animaux. Il doit s'en nourrir. C'est pourquoi les animaux et l'homme ne font qu'un (P. Otkik, cité par Brody, 1976).*

#### Le milieu

Le Nord canadien couvre une vaste superficie qui s'étend de la frontière séparant l'Alaska et le Yukon jusqu'à la côte est de l'île de Baffin; des régions méridionales de la baie James et de la côte du Labrador jusqu'à l'Extrême Arctique, et il englobe les peuplements de Resolute et de Grise Fiord. Le terrain y est très diversifié : la baie James est entourée d'une forêt boréale, mais la majeure partie de cette région se situe au nord de la limite de végétation arborescente. La côte nord du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest s'étend en pente plutôt faible jusqu'à la mer tandis que la rive nord de l'île de Baffin est montagneuse.

Naturellement, les types de climat varient à mesure que l'on passe des régions plus au sud au Grand Nord. La principale différence se manifeste par la durée des saisons; de façon générale, les hivers sont plus longs dans le Grand Nord que dans des régions comme la baie James et la côte du Labrador.

Comme pour la topographie, la végétation et le climat, la faune est très variée, tant du point de vue des espèces que du nombre. Cette variété influe à son tour sur les activités économiques des chasseurs inuit et indiens. Certains groupes chassent les mammifères terrestres tandis que d'autres s'intéressent davantage aux mammifères marins. Comme nous le verrons plus loin, toutefois, la chasse est une activité qui peut être adaptée aux conditions écologiques et à l'abondance relative des diverses espèces.

La chasse aux mammifères marins est l'activité économique prédominante des Inuit depuis des milliers d'années (Giddings, 1967; Bandi, 1969; Morrison, 1983) et, récemment encore, le lieu où s'établissaient les Inuit était déterminé par la répartition géographique des baleines et des phoques (Boas, 1888; Manning, 1943). Le phoque annelé a progressivement remplacé la baleine boréale comme source alimentaire de base (Wenzel, 1986) et la surexploitation des stocks de baleines par les Européens au XIX<sup>e</sup> siècle a accru la dépendance des Inuit à l'égard



## *La chasse au phoque dans le Nord*

du phoque (Anders *et al.*, 1967; Kapel et Petersen, 1982). Plus de 20 000 Inuit vivent au Labrador, dans le nord du Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest (Association inuit du Labrador, 1985; Société Makivik, 1985; p. 20,43) et, de ce nombre, environ la moitié de la population active adulte vit entièrement ou en partie de la chasse au phoque (MAINC, 1985).

La chasse au phoque est une activité moins importante chez les Cris de la baie d'Hudson et de la baie James, chez les Naskapi et les Montagnais du sud de la côte du Labrador et de la basse côte nord du Québec, et chez les autochtones de la côte de la Colombie-Britannique. Mais ces groupes chassent le phoque pour suppléer à leur alimentation habituelle et cette source alimentaire peut être particulièrement importante lorsque d'autres sources de nourriture comme l'original ou le poisson sont plus difficiles à obtenir.

Les sections du présent chapitre du rapport présentent un examen détaillé de la chasse au phoque et des autres aspects de l'activité économique des autochtones.

### Cultures inuit et indienne

*Je m'appelle Christopher Aningmiuq. J'ai dix ans et je suis en cinquième année à l'école Attagoyuk. Je suis d'origine aborigène et à ce titre d'aborigène inuk, je voudrais bien, quand je serai grand, être capable de chasser le phoque et de vivre le mode de vie traditionnel du chasseur.*

*Mon nom est Ilean Kilabuk. J'ai neuf ans et je suis en quatrième année. Je suis une aborigène; les arts anciens pratiqués par la femme aborigène ne doivent pas être oubliés ou se perdre parce que c'est grâce à eux que nos ancêtres ont survécu. Nous sommes toujours des Inuit et nous ne devons jamais l'oublier. J'aimerais pouvoir transmettre la tradition de génération en génération.*

(Deux élèves de l'école Attagoyuk, à Pangnirtung, Territoires du Nord-Ouest, devant les membres de la Commission royale)

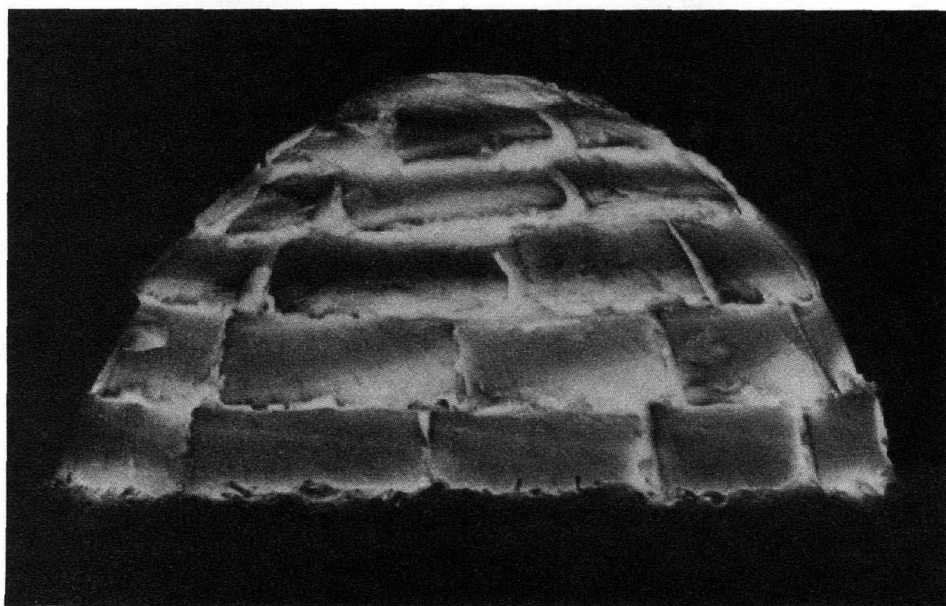
Les commissaires reconnaissent l'importance qu'il faut accorder, dans l'examen de la chasse au phoque dans le Nord, aux dimensions sociales et culturelles de la vie des Inuit et des Indiens. Il est, en outre, impossible de faire des généralisations concernant les différents groupes d'autochtones puisque chaque groupe est unique par son histoire, son organisation sociale, sa culture et son économie. Ces différences caractérisent les collectivités autochtones et orientent leur vie quotidienne. De plus, chaque groupe culturel entretient avec la terre qu'il

*La chasse au phoque dans le Nord*

occupe et exploite un rapport particulier, établi au fil de nombreuses générations et déterminé par un milieu naturel.

La situation géographique est le facteur qui distingue le plus visiblement les groupes autochtones. La péninsule Québec-Labrador est habitée par les Indiens naskapi, cris et montagnais qui vivent à l'intérieur, mais aussi par les Inuit, qui habitent les côtes est et ouest de la péninsule. Comme le signale l'Association des Inuit du Labrador, toutefois, les Indiens et les Inuit ont accès au territoire respectif de chacun (Association des Inuit du Labrador, 1977, p. 311). Cette entente réciproque leur a permis de chasser tantôt les mammifères terrestres, tantôt les mammifères marins, afin de suppléer à l'alimentation de base, notamment en période de pénurie. Le territoire cri couvre une bonne partie de la province de Québec et comprend les côtes est de la baie d'Hudson et de la baie James, où la chasse au phoque est encore quelque peu pratiquée. Le reste du Nord — l'Arctique — est le territoire des Inuit.

Il est juste d'affirmer que les groupes inuit et indiens demeurent, malgré une évolution différente sur le plan de la technologie et des valeurs, plus près de la terre que la plupart des Canadiens. Dans le Nord, chaque collectivité est fortement dépendante de la chasse, de la pêche et du piégeage. Les produits de ces activités sont consommés sur place ou vendus. Dans un cas comme dans l'autre, les avantages se répandent dans la collectivité au moyen d'un réseau établi d'échanges et d'aide (habituellement fondé sur la parenté). En conséquence, il est rare que les personnes dépendantes, les personnes âgées par exemple, soient négligées dans les collectivités du Nord qui vivent des produits de la terre.



*Un igloo la nuit (vers 1960)*

Étant donné l'importance traditionnelle de la chasse, de la pêche et du piégeage pour les peuples autochtones du Nord, il est compréhensible que leur organisation sociale et leur perception du monde soient étroitement liées à la terre. Ce facteur se répercute par exemple sur la constitution des ménages, qui est traditionnellement souple pour permettre la création de groupes de chasse efficaces; en d'autres termes, les familles peuvent s'allier pour chasser et partager (Guemple, 1976, p. 181-186). Parallèlement, l'identité spirituelle des Inuit et des Indiens est rattachée à la nature, ce qui ne les empêche pas de faire partie de la communauté chrétienne. Ces caractéristiques sont partagées par les collectivités autochtones qui se livrent à la chasse au phoque. Elles conservent un profond attachement traditionnel à la terre, comme en témoignent les mémoires de même que les exposés présentés lors des audiences publiques tenues par la Commission royale dans le Nord. Néanmoins, en dépit des ressemblances générales entre les collectivités du Nord, il existe entre elles, dans l'organisation économique et sociale, des différences sur le plan de l'adaptation nécessitée par l'apport d'éléments extérieurs et du maintien relatif de l'attachement à la terre.

### Changements récents dans le Nord

Les années 1960 et 1970 ont été témoins d'un essor industriel sans précédent dans le Nord. L'exploration pétrolière et gazière, de même que l'exploitation minière et la construction de routes (le Dempster Highway, par exemple) découlaient de la conviction partagée par les représentants des gouvernements, du secteur industriel et des sciences sociales que l'expansion était essentielle au bien-être des autochtones. De son côté, le gouvernement fédéral incitait les sociétés à développer les ressources du Nord. Dans les années 1950, le gouvernement amorça un programme de réinstallation des Inuit qui incitait ces derniers à quitter leurs camps et petits peuplements pour s'installer dans des collectivités plus centrales. Le programme était justifié par le besoin que percevait le gouvernement de faciliter l'accès à des services de santé et d'éducation. Certains adversaires du programme ont prétendu que la réinstallation visait en partie à permettre au gouvernement fédéral de diriger plus facilement la population inuit, de même qu'à favoriser son « occidentalisation » (Brody, 1975; Wenzel, 1983, p. 82). De plus, les nouvelles agglomérations telles que Frobisher Bay, où l'importation de biens et services du Sud se fait plus couramment, sont composées de majorités ou d'importantes minorités d'habitants d'origine européenne dont bon nombre viennent du sud du Canada.

Comme le signale Wenzel, la réinstallation a entraîné, au moins en partie, une plus grande acceptation des produits de la technologie nouvelle, une plus grande vulnérabilité aux forces du marché extérieur et le besoin de diversification de l'emploi (Wenzel, 1983, p. 82-83). Éloignés de leurs terrains de chasse et de piégeage, les Inuit sont devenus plus dépendants à l'égard des paiements de transfert et des salaires pour survivre. La nécessité de gagner un salaire a donné naissance au phénomène de l'emploi éloigné, qui signifie que les hommes quittent

## *La chasse au phoque dans le Nord*

leur foyer durant de longues périodes pour travailler à des projets d'expansion industrielle tels que l'exploitation minière. La réinstallation et l'emploi éloigné ont transformé l'organisation sociale des groupes touchés; il en résulta une diminution de la chasse, par exemple, qui entraîna un certain affaiblissement de l'esprit de coopération qui liait les familles. De même, les Inuit qui sont demeurés dans leurs camps ou dans de petits peuplements plus isolés, ou qui y sont retournés, ont plus souvent réussi à conserver leur organisation sociale et économique traditionnelle (Wenzel, 1983, p. 83). Ainsi, les petites collectivités inuit ont conservé leur langue, leur connaissance de la terre, leur compétence technique, leur sentiment d'appartenance et leur identité culturelle.

Les commissaires ont constaté, comme nous le verrons par la suite, que l'économie monétaire a pris une place plus importante, bien qu'à des degrés divers, dans les sociétés inuit et indiennes. Ce qui importe le plus, toutefois, c'est d'établir un équilibre entre les éléments des économies autochtones (Brody, 1980, p. 16) et de garantir le maintien d'un équilibre viable dans l'avenir. La chasse au phoque remplit ces deux fonctions puisqu'elle peut assurer la subsistance et rapporter de l'argent, comme nous le verrons plus loin dans ce chapitre.

### **Chasse au phoque et économie dans le Nord**

*Vous expliquer en quelques mots l'importance qu'a pour nous la chasse au phoque, ce serait comme vous demander de nous expliquer l'importance de l'agriculture dans votre civilisation (Peter Ernerk, 1985).*

#### **Place de la chasse dans le Nord**

Contrairement aux mammifères marins, les phoques sont nombreux et se trouvent partout et toute l'année dans l'Arctique. Même s'ils ne constituent pas l'élément principal ni préféré du régime alimentaire des Inuit, les phoques sont généralement la source de nourriture la plus sûre; ils représentent une « base écologique assurée » permettant aux Inuit de pratiquer des types de chasse dont le succès est moins certain (Wenzel, 1986). Ces types de chasse sont particulièrement importants au printemps et en automne quand il est dangereux de s'aventurer sur la glace, et en hiver, lorsque de nombreux mammifères marins fuient les glaces et le vent, et que le froid et le raccourcissement des jours limitent le rayon d'action des chasseurs. Durant ces périodes, la survie des collectivités dépend de la faune qui se trouve à proximité tandis qu'en été, quand il est possible d'aller plus loin, la chasse au phoque se pratique plus librement et les chasseurs en profitent pour alimenter les camps dispersés et les expéditions de chasse lointaines (Wenzel, 1986).

Le phoque annelé se trouve presque partout, l'année durant, dans l'Arctique. Les phoques barbus et les morses, moins nombreux, vivent principale-

*La chasse au phoque dans le Nord*

ment dans la partie est de l'Arctique (Braham *et al.*, 1982; Kemp *et al.*, 1977). Au cours de leurs migrations saisonnières, le phoque du Groenland et le phoque à capuchon séjournent brièvement en petit nombre dans la partie est de l'Arctique, notamment le long de la côte du Labrador et de la côte sud-est de l'île de Baffin (Freeman, 1977; Mackey, 1981). Bien que les cinq espèces de pinnipèdes que l'on trouve dans l'Arctique soient chassées, les phoques annelés représentent près des neuf dixièmes des prises (Canada, MPO, 1985, p. 100), comme l'indique le tableau 13.1. Les phoques annelés fournissent jusqu'aux deux tiers du volume total des produits comestibles provenant de la faune chassée dans l'est de l'Arctique (région de Baffin); dans le nord du Québec, où le caribou est abondant, ils fournissent un sixième de ce volume (Kemp *et al.*, 1977; Wenzel, 1981; Comité de recherche sur la récolte autochtone de la baie James et du nord du Québec, 1982; Kemp, 1971; Treude, 1977; Riewe, 1977).

**Tableau 13.1**  
**Estimations du nombre de phoques abattus par les Inuit**

Région	Année	Phoque annelé	Phoque barbu	Phoque du Groenland	Phoque commun	Phoque à capuchon
Inuit du nord du Québec	1980	9 297	1 098	102	52	—
Inuit de la région de Baffin	1981	36 000	1 297	6 263	96	14
District de Keewatin (T. N.-O.)	1981-1982	1 462	667	56 <sup>b</sup>	—	—
District de Kitikmeot (T. N.-O.)	1982-1983	4 869	687	18 <sup>b</sup>	—	—
Région de Baffin (T. N.-O.)	1973-1982 <sup>a</sup>	21 830	3 920	3 078 <sup>b</sup>	—	—
Toutes les autres régions (T. N.-O.)	1973-1982 <sup>a</sup>	6 480	1 462	74 <sup>b</sup>	—	—

Source: Canada, Ministère des Pêches et des Océans, 1985.

a. Moyenne pour la décennie.

b. Prises déclarées sous « autres phoques » mais, par hypothèse, composées entièrement ou principalement de phoques du Groenland.

Les Inuit doivent exploiter toutes les sources d'alimentation disponibles selon les saisons (Freeman, 1983; Mackey, 1981). En hiver, ils chassent principalement le phoque annelé et l'ours, qui habitent toute l'année le même territoire; les Inuit se livrent aussi au piégeage du renard et à la pêche à l'omble sous la glace. L'été, ils chassent (en eau libre) les animaux migrateurs dont la baleine, le phoque barbu et le caribou, et se nourrissent également d'oiseaux, de lièvres, de poisson et de gibier d'eau, ce qui permet de varier l'alimentation ou de la

*La chasse au phoque dans le Nord*

compléter en période de pénurie (Freeman, 1982; Wenzel, 1981, 1986). Bien que les espèces chassées en été soient plus variées, elles sont chassées plus au gré des circonstances et fournissent un moins grand apport calorique (Kemp, 1971). En été, les trajets de migration des animaux varient selon le climat et la condition des glaces, et les collectivités ont tendance à se disperser et à parcourir une région beaucoup plus vaste (Wenzel, 1981, 1986; Freeman, 1977; McCarthy, 1985).

En outre, les stocks d'animaux diffèrent selon les régions (voir le tableau 13.2) : les baleines et les renards sont plus nombreux à l'ouest, le caribou au sud, et les phoques et les ours, au nord et à l'est (Freeman, 1976; Finley et Miller, 1980).

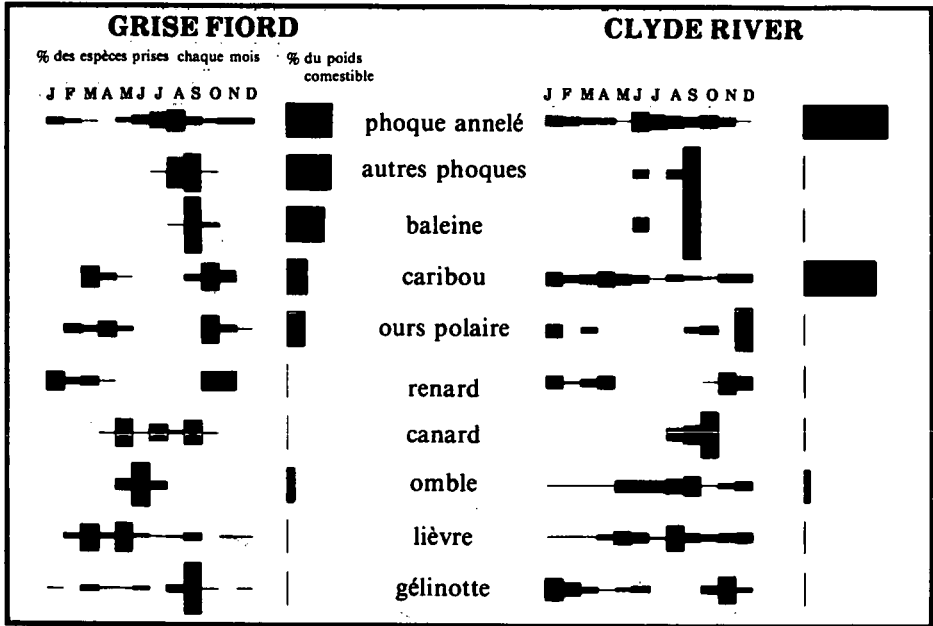
**Tableau 13.2**  
**Phoques vendus à la Compagnie de la Baie d'Hudson, par région, 1943-1984**

Période	Prix moyen	Territoires du Nord-Ouest			
		Ouest	Centre	Est	Québec
1943-1952	n.d.	94	387	4 080	1 792
1953-1962	n.d.	734	867	8 501	2 519
1963-1973	9,09	8 185	6 302	24 348	7 197
1973-1982	17,79	4 043	2 283	23 506	2 075
1983	11,92	1 154	184	9 376	46
1984	8,43	372	23	4 084	13

*Source:* Employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson (communication personnelle).

La figure 13.1 compare l'importance de la chasse saisonnière à Clyde River, dans l'est de l'Arctique, à celle qui se pratique à Grise Fiord, collectivité de l'Extrême Arctique (Finley et Miller, 1980). Les courbes « en escalier » montrent les prises mensuelles de chaque espèce de phoque, tandis que les histogrammes indiquent l'apport de chaque espèce au volume total de produits animaux comestibles. Les chasseurs de Clyde River chassent à peu près également le phoque annelé et le caribou, durant toute l'année. À Grise Fiord, ils profitent davantage des migrations estivales au cours desquelles les baleines et les phoques annelés sont relativement plus nombreux, mais l'économie de cette collectivité est aussi plus sensible à des facteurs saisonniers tels que les étés tardifs, ou aux modifications des routes migratoires. La chasse au phoque du Groenland est une activité importante uniquement pour les Inuit du Labrador et pour la collectivité de Pangnirtung sur l'île de Baffin (Association des Inuit de la région de Baffin, 1982; Association des Inuit du Labrador, 1985).

Figure 13.1  
Utilisation de la faune par deux collectivités inuit, selon la saison



Source: Finley et Miller 1980.

Certains chasseurs prennent surtout du caribou ou de l'omble, mais presque tous chassent le phoque (Finley et Miller, 1980). Selon l'importance relative des phoques dans la région, les prises dont se nourrissent les Inuit peuvent atteindre 10 phoques par personne par année (Anders *et al.*, 1967; Brakel, 1977). À Holman, la moyenne annuelle des prises par chasseur était de 38 phoques jusqu'à ce que le marché des peaux de phoque s'effondre en 1983 (Association des chasseurs et des trappeurs de Holman, 1985). Le tableau 13.3 montre l'importance du phoque, variable selon la région, pour trois collectivités de l'est de l'Arctique. Les prises totales de phoques par les Inuit ne sont pas connues de source fiable. Les données sont fondées sur des rapports d'agents de la G.R.C. ou tirées de questionnaires distribués à un échantillon de chasseurs (Brakel, 1977; Boles *et al.*, 1983; Freeman, 1977; Finley et Miller, 1980). Les données sur les ventes de peaux sont particulièrement imprécises parce que le nombre de peaux vendues par rapport au nombre total de phoques abattus est fonction du prix (Miller *et al.*, 1982). Le tableau 13.3 contient trois séries d'estimations fondées sur les déclarations des chasseurs.

Bien que les Inuit soient de loin les plus grands usagers du phoque, de nombreux groupes autochtones subarctiques chassent, eux aussi, le phoque annelé,

**Tableau 13.3**  
**Estimations des prises par trois collectivités de la région de Baffin, 1979**

	Animaux abattus par chasseur		
	Clyder River	Grise Fiord	Pond Inlet
Phoques annelés	54,4	31,2	20,4
Autres pinnipèdes <sup>a</sup>	0,2	9,1	0,6
Baleines <sup>b</sup>	0,1	1,3	1,2
Ours polaires	0,2	1,1	0,1
Ombles	33,0	38,2	38,4
Caribous	11,4	3,4	9,4
Animaux à fourrure	5,8	17,5	2,5
Oiseaux	8,3	36,9	10,6

*Source:* Finley et Miller, 1980.

a. Autres phoques et morsés.

b. Belugas et narvals.

le phoque barbu, le phoque du Groenland et le phoque commun pour se nourrir. Ces groupes sont, entre autres, les Micmacs de Terre-Neuve, les Innu ou Naskapis-Montagnais du Labrador et de la côte du Golfe au Québec, les Cris du nord du Québec sur les côtes de la baie d'Hudson et de la baie James et les autochtones de la côte de la Colombie-Britannique. Il n'existe presque aucune donnée sur les prises sauf celles des Cris du Québec, qui déclarent des prises annuelles moyennes de 657 phoques de toute espèce (Moses, 1985). Ces prises ne correspondent qu'à environ 5 kilogrammes par personne, comparativement à un volume pouvant atteindre 100 kilogrammes par personne sur l'île de Baffin; néanmoins, il ne faut pas négliger l'importance de l'apport occasionnel de la chair de phoque au régime alimentaire des Indiens des côtes. Dans des régions telles que la Colombie-Britannique, où le poisson est la principale source d'alimentation, la chair de phoque peut constituer une source indispensable de fer et de vitamine B, de même qu'un moyen de varier un régime monotone. Les autochtones de la côte du Pacifique se nourrissent couramment de saumon séché apprêté avec de l'huile de phoque qui fournit un supplément de vitamines liposolubles et rehausse la saveur. Dans l'Est, la chair de phoque est un supplément alimentaire durant l'hiver et le printemps, quand d'autres viandes comme le caribou et l'original sont plus rares. Il y a lieu d'étudier plus à fond l'apport de la chasse au phoque à l'économie des Indiens des côtes. Pour le moment, aucune réglementation ne devrait être instaurée pour la chasse au phoque dans les régions subarctiques avant que les répercussions possibles sur les moyens de subsistance des Indiens n'aient été évaluées minutieusement et publiquement.



## Économie mixte : importance de l'argent et de la chasse

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les ports baleiniers offraient aux Inuit des possibilités limitées d'emploi rémunérateur, mais ces ports avaient presque tous disparu en 1900 (Anders *et al.*, 1967). Après la guerre, la construction de bases aériennes, de stations météorologiques et du réseau avancé de pré-alerte (DEW Line) a contribué à la prospérité financière des autochtones durant une vingtaine d'années. À l'heure actuelle, les projets d'exploitation minière offrent des emplois temporaires, mais près de la moitié de tous les emplois se trouvent dans des installations gouvernementales, et le rapport entre les emplois occasionnels et les emplois réguliers a doublé (Kemp *et al.*, 1977; Brakel, 1977; Bureau régional de développement économique et du tourisme de Baffin, 1985). À Holman, seul un tiers des adultes ont un emploi régulier mais près de la moitié des chasseurs ont un emploi occasionnel (Association des chasseurs et des trappeurs de Holman, 1985). D'après le Bureau de statistique du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (1985), seuls 37 % des Inuit aptes à travailler et âgés de plus de 15 ans ont travaillé en 1984, comparativement à 78 % des non-autochtones.

L'expansion dans le Nord prend surtout la forme de projets d'exploitation minière à forte proportion de capital qui créent un petit nombre d'emplois temporaires dans des régions éloignées. La plupart des emplois réguliers supposent des périodes d'absence du foyer (emploi éloigné) ou une réinstallation permanente. Les emplois périodiques ressemblent aux absences prolongées que nécessite la chasse et perturbent peut-être moins la vie familiale et collective, alors que les longues absences et la réinstallation engendrent la solitude, la frustration, des ruptures de ménages plus fréquentes, l'abus de substances délétères et la violence familiale (Kleinfeld, 1981; Kleinfeld *et al.*, 1983; Hobart, 1982a, 1982b; Kruse, 1982; Klausner, 1982). Souvent, les employeurs dans le Nord estiment que les Inuit sont de meilleurs travailleurs que les non-autochtones, mais le roulement est très élevé (Hobart, 1982a, 1982b). Dans les grandes villes, les femmes inuit semblent réussir un peu mieux que les hommes à trouver un travail régulier (Kleinfeld, 1981; Kruse, 1982), par contre leur taux de chômage est plus élevé parce que la vie urbaine ne leur permet pas d'avoir l'appui traditionnel de la collectivité (Hobart, 1982a).

Le travail occasionnel n'élimine pas l'intérêt social ou alimentaire de la chasse et peut même contribuer à rendre cette activité plus intense et plus efficace en fournissant l'argent nécessaire pour acheter un équipement plus complet (Freeman, 1977; Hobart, 1982a, 1982b; Kruse, 1982; Wenzel, 1983). Toutefois, les Inuit qui ont un emploi ont moins de temps pour chasser, et cette limite de temps les incite à faire de plus courtes expéditions en hiver pour chasser des espèces lucratives telles que l'ours polaire (Kemp *et al.*, 1977) et de courtes expéditions sur l'eau en été pour chasser le phoque (Anders *et al.*, 1967), de même qu'à se nourrir davantage du caribou et du poisson qu'ils trouvent à proximité (Kemp *et al.*, 1977; Brakel, 1977; Hobart, 1982b). L'intensification de la chasse lucrative peut donner lieu à un plus grand gaspillage (Kemp *et al.*, 1977; Anders *et al.*, 1967) et à une

*La chasse au phoque dans le Nord*

moins grande coopération (Wenzel, 1981). La rareté des emplois réguliers accentue les disparités de revenu entre les chasseurs (Kruse, 1982; Freeman, 1982). Les quelques Inuit qui consacrent de nombreuses heures à un travail rémunérateur et ont les fonds pour acheter et remplacer un équipement coûteux doivent, à cause de leurs besoins propres et du temps limité dont ils disposent, en restreindre l'accès même s'il y a des hommes qui ont plus de temps à consacrer à la chasse (Wenzel, 1986).



*Assouplissement des peaux avec les dents (vers 1951)*

Dans de nombreuses collectivités, l'artisanat est une importante activité secondaire qui découle de la chasse. À Holman, par exemple, presque toutes les femmes faisaient des travaux de couture à la pièce à domicile, pour la coopérative locale, et la moitié des articles étaient fabriqués en peau de phoque. Cette production prenait environ 1 000 peaux par année, soit la moitié des prises des chasseurs de Holman. Les 96 couturières réunies ont gagné 60 000 \$ par année, soit trois ou quatre fois la valeur initiale des peaux utilisées (Association des chasseurs et des trappeurs de Holman, 1985). Les sculptures en os de baleine et en ivoire ont connu un bref succès, mais les prix se sont effondrés après la fermeture du marché

*La chasse au phoque dans le Nord*

américain aux produits des mammifères marins en 1972. Les sculptures en stéatite se vendaient bien dans les années 1970, mais les marchés se sont affaiblis en raison de la concurrence des imitations importées. Les prix des gravures exclusives produites dans les coopératives artistiques de Holman, de Cape Dorset, de Clyde River et de Pangnirtung sont demeurés élevés, uniquement à cause de la stricte limitation du nombre de gravures et de copies vendues chaque année. Dans l'ensemble, les arts inuit peuvent trouver des débouchés lucratifs, mais les marchés sont restreints et imprévisibles.

Les ménages inuit admissibles peuvent avoir recours à l'aide sociale pour payer le loyer et le chauffage, et recevoir une allocation en espèces, fondée sur la taille de la famille et le coût de la vie, et qui prend souvent la forme d'un montant crédité au compte de la famille au magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ainsi, en vertu de la politique actuelle du ministère des Services sociaux du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, une famille inuit de cinq personnes vivant à Holman se verrait créditer 541 \$ par mois à un magasin de la Baie d'Hudson, soit environ 3,60 \$ par personne par jour. Ce montant permet d'acheter environ 0,47 kg de viande, quantité insuffisante pour remplacer la source alimentaire normale des Inuit, ou encore d'acheter le strict minimum, du point de vue de l'apport calorique, en féculents et en glucides. Mais, il ne s'agit pas uniquement d'un problème d'alimentation. Dans tous les centres du Nord où sont allés les membres de la Commission royale, les Inuit se sont montrés fiers et réticents à accepter plus d'aide du gouvernement. Si l'aide financière devient indispensable, la plupart des Inuit préféreraient une aide stricte à la chasse, sous forme de coupons d'essence par exemple, plutôt que des subventions inconditionnelles en espèces.

De nos jours, les économies des collectivités inuit sont donc en général mixtes. Les Inuit de la région de Baffin ont tiré la moitié de leur revenu de salaires, un quart de la vente de la fourrure, et un quart, de paiements de transfert (Anders *et al.*, 1967). Pour les Inuit du Labrador, les salaires, les paiements de transfert et les ventes de fourrure sont trois sources de revenu d'importance égale (Association des Inuit du Labrador, 1985). À Inuvik, collectivité relativement industrialisée de l'ouest de l'Arctique, seul un ménage sur dix vit encore exclusivement de la chasse tandis qu'à Holman, collectivité plus isolée, cette proportion est d'un tiers (Brakel, 1977). Dans tous les cas, toutefois, l'emploi rémunéré et les paiements de transfert permettent de poursuivre la chasse comme activité économique en fournissant les fonds nécessaires pour la motorisation et en diminuant le risque inhérent à la dépendance totale de la faune pour la survie (Cox, 1985). D'après Usher (1982), par exemple, les Inuit du Labrador auraient investi 1,5 million de dollars dans la chasse pour en tirer 3 millions en produits alimentaires, mais seulement 1 million de dollars en espèces. Pour que la chasse demeure une véritable activité économique, les chasseurs doivent avoir une source de financement.

## Chasse au phoque : ressources humaines, équipement et techniques

En hiver, il faut abattre les phoques qui se trouvent près des trous de respiration (*aglu*) très dispersés; au printemps, il est possible de les capturer lorsqu'ils se chauffent au soleil (*uutuq*) sur la glace; en été, ils peuvent être chassés en eau libre. Une étude des Inuit de la région de Baffin a révélé que les expéditions de chasse sur la glace avaient tendance à durer plus longtemps (environ une semaine), à conduire le chasseur plus loin de son point de départ (à 69 km par phoque abattu) et à être plus efficaces puisque huit dixièmes des phoques chassés sont abattus. Les expéditions en eau libre sont plus courtes (environ trois jours), se pratiquent plus près du point de départ du chasseur (38 km par phoque abattu) et sont relativement inefficaces parce qu'il faut plus de tirs pour abattre chaque phoque et que les pertes peuvent atteindre les deux tiers (Anders *et al.*, 1967). Wenzel (1986) a également constaté que les chasseurs de Clyde River tiraient 1,1 fois sur chaque phoque quand ils chassent à proximité des trous de respiration (*aglu*), 2,6 fois quand ils chassent les phoques qui se chauffent au soleil (*uutuq*) et 3,5 fois quand ils les chassent en eau libre. Par suite du jeûne durant la mue au printemps, les phoques sont plus maigres et coulent rapidement au fond de l'eau (Smith, 1973; McLaren, 1962). Un cinquième des phoques annelés et jusqu'à la moitié des phoques du Groenland coulent après avoir été abattus dans l'eau (Anders *et al.*, 1967). Très peu d'Inuit chassent les phoques du Groenland parce que ces derniers sont très méfiants, nagent très vite, coulent rapidement et ne constituent pas un aliment recherché ailleurs qu'au Labrador (Freeman, 1977).

Comme les phoques annelés préfèrent la banquise côtière à relief accidenté pour y aménager des trous de respiration (*aglu*) et des sites de mise bas, leur nombre dépend de l'état de la glace côtière et de la condition des glaces (McLaren, 1958; Kapel et Petersen, 1982; Freeman, 1984; Smith et Hammill, 1981; Stirling *et al.*, 1977). Les Inuit mettent à profit leur connaissance des caractéristiques de la glace de mer pour repérer les endroits où les phoques sont le plus susceptibles de se trouver en grand nombre, par exemple l'entrée de fiords, près d'icebergs échoués, près des pointes de terre et des îles où le courant et le vent produisent des glaces accidentées (Wenzel, 1986; voir aussi Anders *et al.*, 1967). Un Inuk peut couvrir plusieurs milliers de kilomètres carrés par année, sur la terre et la glace de mer, mais abattre la plupart de ses phoques sur un petit nombre de terrains de chasse, productifs et relativement sûrs, qui couvrent moins d'un dixième de la superficie parcourue (Wenzel, 1986; Freeman, 1984). « Les Esquimaux connaissent parfaitement toutes les habitudes des phoques. » (Pryde, 1972, p. 134)

Les conditions météorologiques influent sur la chasse au phoque. Durant les semaines ou les mois que durent la prise en glace et la débâcle, selon les conditions climatiques, il est dangereux de s'aventurer sur la glace (Wenzel, 1981, 1986). Un Inuk explique que la glace est comme un chien méchant qui attend toujours que vous cessiez de l'observer pour vous surprendre (Nelson, 1969, p. 129). Même quand la glace est stable, une hausse de température peut en ramollir la

## *La chasse au phoque dans le Nord*

surface et gêner les déplacements (Boles *et al.*, 1983). Le vent rend les déplacements très pénibles en hiver et la navigation en eau libre très dangereuse en été, ce qui réduit la durée des expéditions de chasse et les distances parcourues (Freeman, 1984; Anders *et al.*, 1967). En outre, les phoques préfèrent être sur terre par temps ensoleillé et sans vent. Par vent fort, les échoueries sont moins nombreuses et moins visibles, et les phoques y séjournent moins longtemps (Smith, 1980; Smith et Hammill, 1981).

Après la Seconde Guerre mondiale, les Inuit ont pu se procurer des outils et des vêtements fabriqués en Europe; les armes à feu, les bateaux à moteur et les motoneiges ont été adoptés au cours des années 1960 (Wenzel, 1981; Kemp *et al.*, 1977; Anders *et al.*, 1967). Toutefois, l'importation de la technologie « n'a pas permis aux Inuit d'avoir une plus grande maîtrise physique de l'écosystème » (Wenzel, 1981, p. 76). Dans l'Arctique, les conditions sont tout simplement trop variables. En outre, beaucoup d'innovations comportent des avantages et des inconvénients. L'utilisation de fusils permet de chasser plus rapidement que le harpon, par exemple, mais les pertes d'animaux qui coulent sont beaucoup plus élevées. Les Inuit du Groenland se sont effectivement opposés à l'utilisation des fusils pour cette raison, jusqu'à ce que les bateaux à moteur permettent d'accélérer la récupération des animaux abattus (Kapel et Petersen, 1982). Les Inuit du Groenland ont également interdit la chasse en bateau à moteur ou en motoneige pour éviter la surexploitation de la faune et pour décourager les citoyens de se livrer à la chasse occasionnelle à but lucratif (Kapel et Petersen, 1982).

En dépit de la rapidité des motoneiges, les chasseurs inuit n'ont pas étendu ni changé leurs terrains de chasse annuelle (Wenzel, 1986; Freeman, 1983). Ils ont plutôt utilisé les motoneiges pour compenser l'éloignement causé par leur réinstallation dans des collectivités centralisées (Freeman, 1984; Smith, 1973). En outre, les phoques se tiennent loin des villes, qui sont relativement bruyantes. Les chasseurs doivent donc pouvoir franchir rapidement de grandes distances. La possibilité de se déplacer rapidement leur permet aussi de traquer et de chasser plus facilement l'ours et le renard (Freeman, 1984), et il y a moins de gaspillage des munitions attribuable à des tirs ratés (Baxter, 1981). Les chasseurs en motoneige peuvent surprendre les phoques assemblés au soleil et ne plus perdre de temps à les traquer à pied, sans diminution appréciable de l'efficacité (Wenzel, 1981, 1986; Smith, 1973). Le déplacement rapide permet à un Inuk d'occuper un emploi rémunéré pendant la semaine et de chasser la fin de semaine (Kruse, 1982; Hobart, 1982a; Freeman, 1977; Riewe, 1977). La chasse motorisée, pratiquée grâce à la vente des fourrures et aux salaires, est donc une conséquence nécessaire de la réinstallation des Inuit.

L'utilisation des motoneiges présente des avantages et des inconvénients. En motoneige, un chasseur peut parcourir une distance sur la glace plane en un dixième du temps que mettrait un attelage de chiens, mais la vitesse peut tomber à la lenteur d'un traîneau, soit 3 ou 4 km/h ou moins, si la glace est accidentée (Wenzel, 1981; Anders *et al.*, 1967). Le chasseur motorisé ne peut profiter de

*La chasse au phoque dans le Nord*

l'instinct de ses chiens pour juger la solidité de la glace ou repérer les proies (Freeman, 1984; Wenzel, 1981; Smith, 1973). Les déplacements en motoneige peuvent aussi être plus dangereux. Les motoneiges lourdes peuvent faire céder une surface de glace qui aurait facilement supporté un traîneau, et les pannes peuvent entraîner la mort parce qu'on ne peut pas se servir de ces machines pour se réchauffer ni pour se nourrir en cas d'urgence (Boles *et al.*, 1983). Une trop grande dépendance à l'égard des motoneiges peut aussi nuire à la santé. Des cas de tassements de vertèbres, attribuables à la vibration (Rode et Shephard, 1984) et de perte auditive causée par le bruit du moteur (Baxter, 1981) ont été observés.

L'entretien des motoneiges dans les conditions rigoureuses de l'Arctique entraîne des coûts considérables (Wenzel, 1985). L'utilisation de la motoneige a plus que triplé les besoins financiers des chasseurs (Riewe, 1977; Canada, MPO, 1985) à cause de la hausse continue du prix de l'essence et des pièces de rechange. Il y a vingt ans, les chasseurs de l'est de la région de Baffin déboursaient environ 35 cents pour les munitions et 2 \$ pour l'essence par phoque abattu



*Chasseur de phoque et son traîneau*

*La chasse au phoque dans le Nord*

(Anders *et al.*, 1967). Depuis, le prix de l'essence a doublé (Wenzel, 1978) et le coût d'utilisation d'une motoneige peut atteindre 30 \$ par jour au Labrador (Boles *et al.*, 1983) ou 200 \$ pour une expédition de chasse d'une fin de semaine dans le nord du Québec qui peut rapporter, au plus, 10 phoques.

Chaque chien d'un attelage pouvait consommer environ 400 kilogrammes de viande par année, mais ces aliments étaient surtout composés de sous-produits d'animaux abattus pour l'alimentation humaine, notamment de morse et de baleine (Kapel et Petersen, 1982; Anders *et al.*, 1967). Les Inuit du Québec ont informé les commissaires que la coutume était de réserver aux chiens deux phoques sur trois d'abattus. Les trois peaux obtenues pouvaient être vendues pour obtenir un revenu supplémentaire. Depuis l'adoption de la motoneige, ce sont les peaux plutôt que la chair qui fournissent l'« essence » pour le transport, et la peau de chaque phoque abattu pour sa chair doit avoir une valeur d'au moins 20 \$ pour couvrir les coûts. Ces derniers peuvent donc constituer un facteur important et favoriser une intensification de la chasse d'espèces abattues pour la fourrure ou l'ivoire, mais dont la chair a une faible valeur, comme le phoque du Groenland, le morse et le narval (Anders *et al.*, 1967; Brakel, 1977).

En dépit de l'importance actuelle du fusil et de la motoneige, les Inuit continuent d'utiliser divers outils qu'ils fabriquent eux-mêmes.

*Pour une journée de chasse sur la glace, le chasseur a en général, outre sa motoneige et son fusil, un harpon de fabrication artisanale, un anorak en peau de caribou, une longue gaffe, une scie ou un couteau à découper la neige, une marmite et une trousse à outils pour réparer la motoneige. Chaque chasseur emporte aussi de l'essence, des munitions supplémentaires, des courroies d'entraînement et des bougies de rechange, des moufles et des bottes supplémentaires. Tous ces articles sont transportés sur un traîneau en bois de fabrication artisanale (kamatik).*

*Comme l'indique cette énumération, une bonne partie de l'équipement du chasseur est fabriquée sur place. Une des clés du succès pour les Inuit de Clyde River est l'acquisition d'une grande adresse non seulement à chasser le phoque et d'autres animaux, mais aussi à fabriquer ou à entretenir presque tous les articles nécessaires à la chasse. De façon générale, la fabrication du matériel de base d'un Inuk de Clyde River, y compris les vêtements, demande au moins 150 heures de travail au chasseur et à d'autres personnes (Wenzel, 1986).*

En outre, les chasseurs modifient souvent l'équipement importé en fonction des conditions arctiques, par divers changements qui consistent, par exemple, à réalésier des pièces de motoneige, à peindre les pare-brise en blanc pour les transformer en

boucliers de chasse traditionnel (*tilawak*) et à raccourcir les canons de fusil (Wenzel, 1986).

### Dimensions culturelles de la chasse

La chasse est plus qu'une activité de subsistance. La plupart des Inuit de plus de 40 ans ont vécu de la terre et grandi en se déplaçant d'un site à un autre en groupes de plusieurs ménages. Beaucoup se rappellent encore avoir construit des abris d'hiver isolés avec de la bruyère et des peaux de phoque, et chauffés à l'huile de phoque. Beaucoup se souviennent aussi d'avoir souffert de la faim et du froid lorsque les rigueurs de l'hiver limitaient les déplacements des chasseurs et que la neige poussée par le vent dissimulait les trous de respiration (*aglu*) (Worl, 1986). Bien que les programmes et magasins établis par le gouvernement aient atténué ces problèmes, les Inuit d'aujourd'hui demeurent très sensibles à leur environnement et aux forces de la nature; leur rapport avec la nature et leur comportement demeurent essentiellement différents de ceux des Canadiens qui vivent plus au sud.

Les économies inuit fondées sur des activités restreintes et relativement peu diversifiées dépendent étroitement de l'abondance de la faune (Brakel, 1977). Les économies industrialisées produisent un surplus d'argent qui peut être épargné, tandis que les Inuit doivent veiller à conserver et à sous-exploiter la faune pour se protéger contre les incertitudes inhérentes aux écosystèmes arctiques. L'organisation sociale est un autre moyen de réduire ces risques (Wenzel, 1981, 1983). L'unité de chasse de base est l'*ilaagit* ou famille élargie, habituellement structurée autour d'un homme jouant le rôle de chef (*isumataq*) et de ses fils ou frères, qui lui doivent respect et obéissance (*nalartuk*). Pour les Inuit de Clyde River, le rôle d'*isumataq* consiste à protéger les membres de la collectivité, à leur montrer comment faire les choses, à prendre des décisions, à régler ou à prévenir les disputes et à s'occuper de la nourriture, donc de l'organisation de la chasse et de la distribution des prises (Wenzel, 1986). Les membres de l'*ilaagit* partagent leur matériel et coordonnent leurs efforts (Wenzel, 1981), et les prises sont réparties entre un grand nombre de personnes (Wenzel, 1978, 1981; Freeman, 1977, 1982). Tant qu'au moins certains chasseurs ont du succès à la chasse, personne ne souffre de la faim.

Chez les Inuit de la région de Baffin, les modalités de partage de la nourriture sont les suivantes: la distribution immédiate des prises (*tuqugaujuk*) entre les membres de l'*ilaagit* par le chef (*isumataq*) du groupe; le droit de parents plus éloignés de prendre sans demander (*tigutwinaq*); l'invitation de toute la collectivité à des repas de phoque bouilli en hiver ou de caribou, d'omble ou d'autres aliments en été (*nirriyaktuktuk*); l'envoi de nourriture à un voisin (*paiyuktuq*); le partage entre tous les membres de la collectivité (*ningiktuq*) d'aliments rares comme la baleine, le morse, le phoque barbu ou l'ours (Wenzel, 1986). Le terme *ningiktuq* désigne une forme plus générale de réciprocité qui s'applique au partage de l'équipement de chasse, mais qui devient de plus en plus



*La chasse au phoque dans le Nord*

difficile à cause de l'augmentation des coûts; un moins grand nombre d'Inuit peuvent se permettre l'équipement importé, et ils hésitent de plus en plus à le partager (Wenzel, 1986). Parallèlement, la vie en milieu urbain a accentué l'importance et la fréquence du *paiyuktuq*.

L'univers des Inuit est peuplé d'innombrables êtres, tant naturels que surnaturels, qui sont tous liés par la parenté et la responsabilité. Les Inuit de Clyde River, par exemple, expliquent qu'ils partagent l'île de Baffin non seulement avec le phoque et le caribou, mais aussi avec cinq autres types d'êtres intelligents : le peuple du caribou (*inurajat*), le peuple de petite taille (*inugagulligaarjut*), les invisibles (*toriaksut*), les sirènes (*iqalupaluk*) et les trolls (*qalipalik*). Certains résidents de Clyde River sont considérés comme des descendants de personnes « ordinaires » et du peuple du caribou ou des invisibles, et les membres de la collectivité peuvent s'attendre à recevoir l'aide de ces parents spirituels en cas de difficulté (Worl, 1986). D'autres collectivités ont des légendes de mariages ou d'alliances avec le peuple du phoque (Hall, 1975, p. 197).

Les Invisibles peuvent se manifester ou disparaître à volonté, mais autrement ils vivent plus ou moins de la même façon que les Inuit. Ils rendent fréquemment visite à des membres de la collectivité et, comme les Inuit, ils vivent dans des maisons, consomment des aliments achetés au magasin et conduisent des motoneiges. Les chasseurs déclarent que les invisibles prennent souvent de la nourriture mais ne consomment jamais toute la viande et offrent souvent la chance en échange. Il a été dit qu'ils prenaient de la viande d'un chasseur, par exemple vingt livres, mais quand ils ont terminé, il reste toujours la même quantité. Un habitant de Clyde River raconte l'histoire suivante.

*Il construisait seul une maison lorsqu'il reçut la visite de deux personnes. Il avait l'impression de rêver, bien qu'il ait été éveillé, et il était paralysé. Les Invisibles ont bu le thé qu'il avait fait. Il pouvait leur parler, puisque les Invisibles s'adressaient également à lui, mais il ne pouvait pas bouger. Il était heureux de leur visite parce que l'un d'entre eux lui a dit qu'un ours polaire se trouvait à proximité; le lendemain, il est allé abattre l'ours polaire (Worl, 1986).*

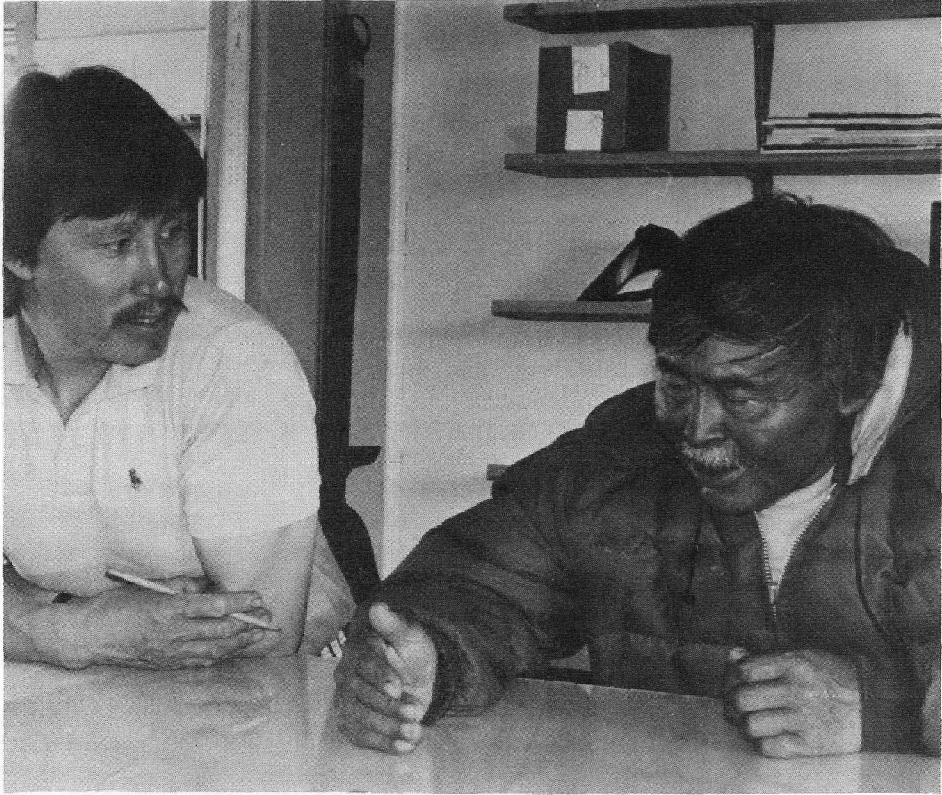
Deux tribus du peuple du caribou, l'une bienveillante et l'autre malveillante, habitent aussi à l'intérieur des terres près de Clyde River, et certains de leurs descendants inuit peuvent se transformer en êtres du peuple du caribou en cas de danger. Un homme raconte que son grand-père, très âgé, ne pouvait marcher sans l'aide d'un bâton. Lorsqu'il se mettait à chanter, toutefois, les rivières et les ruisseaux se joignaient à lui et il devenait très grand et se mettait à marcher très normalement. D'autres ont aussi reçu l'aide de membres du peuple du caribou, comme l'homme qui est tombé à l'eau lorsqu'il se trouvait sur la glace. Sa motoneige s'enfonçait et il allait se noyer lorsqu'il a crié, et ces personnes sont venues à son secours sous forme de nuages; ils sont venus sous forme de nuages (Worl, 1986).

*La chasse au phoque dans le Nord*

Toutes les coutumes de la chasse au phoque n'ont pas survécu aux influences extérieures. Ainsi, la plus petite côte (*issuarq*) du phoque n'est plus placée sur la tête des enfants pour les empêcher de trop grandir. Les chasseurs de Clyde River ne libèrent plus l'esprit du phoque de l'os (*qannirq*) de l'extrémité de la colonne vertébrale, et ce *qannirq* ne sert plus d'instrument aux chamans novices, bien qu'il demeure, dans l'art inuit, un symbole de la puissance du phoque (Worl, 1986). Peter Ernerk (1985), de Rankin Inlet, a expliqué aux commissaires que c'est néanmoins par la chasse au phoque, le dépeçage et la distribution des prises que les jeunes apprennent à collaborer, à être patients, à partager et à assumer leurs responsabilités face à la collectivité. Le partage est un élément important de l'éthique inuit et, dans certaines régions de l'Arctique, le phoque est le principal produit partagé entre les familles et même envoyé d'une collectivité à une autre pour renforcer les liens de solidarité entre parents. Comme l'explique Toby Andersen (1985), du Labrador, les chasseurs ramènent le phoque en entier. Les os sont la seule partie qui ne sert pas. Selon une légende Yupik, s'il reste un peu de chair sur les os, ces derniers pleureront parce qu'ils n'ont pas été appréciés (McCarthy, 1985). William Andersen III, de l'Association des Inuit du Labrador, ajoute que « les Inuit du Labrador n'ont pas chassé le phoque pour s'enrichir mais pour conserver l'ordre social ».

L'éducation publique a eu un effet marqué sur la tradition de la chasse chez les Inuit. Les jeunes garçons ont beaucoup moins de temps à passer avec leur père pour apprendre à vivre de la terre, surtout au printemps et en automne, principales saisons de chasse au phoque sur la glace. Leur initiation à la chasse peut même ne pas se faire avant qu'ils aient terminé l'école, qu'ils aient un emploi occasionnel et aient atteint un âge où ils sont moins dépendants de leurs parents. On a dit que la présence des missionnaires et le pragmatisme technologique avaient commencé à détruire le sentiment traditionnel du lien de parenté et de confiance avec les animaux (Kemp, 1971). Jeunes et vieux s'opposent aux changements qui leur sont imposés de l'extérieur. David Kilabuk (1985), de Pangnirtung, membre du comité consultatif auprès du ministre d'État à la Jeunesse, croit, comme beaucoup de gens de sa collectivité et d'ailleurs, que leur mode de vie a subi assez de changements et affirme qu'ils ne sont pas disposés à accepter de ne plus chasser le phoque.

De nombreux Inuit voient de l'hypocrisie dans l'opposition croissante à la chasse qui se manifeste dans le Sud. En rappelant que les États-Unis ont interdit l'importation de sculptures sur os de baleine en 1972, Jeela Moss-Davies (1985), de l'Association des femmes inuit, signale que la baleine a été chassée abusivement par les Blancs, y compris les chasseurs de la Nouvelle-Angleterre. Les Inuit avaient trouvé un moyen d'utiliser les os laissés par les chasseurs de baleine, et les descendants de ceux-ci ont adopté une loi qui l'interdisait. Un aîné de Clyde River affirme que les Inuit ont beaucoup de difficulté à protéger leur culture.



*Naalak Nappaaluk (chasseur de phoque) avec Charlie Arngak*

## **Avantages de la chasse au phoque**

*J'ai toujours mangé du phoque et, aujourd'hui, la chair de phoque demeure, pour moi, un bon repas (Papiglok, 1985).*

## **Apport économique de la chasse au phoque**

Les Inuit ont été incités à s'installer dans des villes par la promesse de services médicaux et la possibilité de poursuivre des études (Duhaime, 1983), mais les emplois n'y sont pas assez nombreux pour permettre le maintien des niveaux traditionnels de nutrition et de santé, et il est peu probable que la situation change. La chasse demeure une activité efficace qui, même pratiquée à temps partiel, permet aux Inuit d'avoir un niveau de vie plus élevé qu'ils n'auraient autrement dans l'Arctique. Parallèlement, il est devenu nécessaire d'avoir un emploi à temps partiel pour financer les coûts croissants de la chasse. Aujourd'hui, la chasse au phoque s'insère donc dans une économie mixte où la vente des produits de la faune, le salaire tiré d'un emploi occasionnel et l'aide gouvernementale constituent des éléments nécessaires et liés.

*La chasse au phoque dans le Nord*

Un sondage effectué par l'Association des chasseurs et des trappeurs de Holman (1985) révèle les diverses façons dont les Inuit utilisent les produits du phoque. Presque toutes les familles inuit de Holman vendent des peaux de phoque à la coopérative locale appartenant aux Inuit, et 12 % gardent des peaux pour leur propre usage. Environ 67 % des familles utilisent la chair de phoque pour nourrir les chiens, 53 % se servent encore d'huile de phoque pour la cuisson et le chauffage, et 75 % partagent régulièrement la chair de phoque avec des parents. Cette viande sert également d'appât pour piéger le renard. Les chasseurs de l'Arctique préfèrent encore aujourd'hui les bottes (*kamiks*) en peau de phoque et ils abandonnent les fibres synthétiques importées pour revenir aux vêtements en peau de phoque, plus traditionnels mais de qualité supérieure (Wenzel, 1986). De nombreux Inuit reconnaissent aussi que le mazout importé constitue un énorme fardeau financier qui non seulement nécessite un revenu, mais s'avère en général moins efficace (Kemp, 1971).

Il est difficile d'attribuer une valeur monétaire aux produits alimentaires inuit parce qu'ils ne sont habituellement ni achetés ni vendus. Le prix auquel ils se *vendraient*, le prix fictif, pourrait être estimé en fonction d'opérations commerciales occasionnelles ou en le supposant égal ou supérieur au coût de la chasse. Suivant la première méthode, Brakel (1977) a estimé le prix fictif de la chair de phoque annelé à 20 cents la livre ou à 8 dollars le phoque. En se fondant sur la seconde méthode, Anders *et al.*, (1967) ont calculé que la valeur de la chair de phoque variait entre 3 et 7 cents la livre, ce qui correspond à 20 cents la livre en dollars de 1977. Toutefois, les deux méthodes donnent lieu à une sous-estimation. La méthode d'estimation fondée sur les opérations commerciales ne tient pas compte de la rareté de l'argent dans les collectivités inuit, qui abaisse le prix de tous les produits troqués par les Inuit et confère aux produits autochtones une valeur qui semble beaucoup moins élevée que celle des produits importés. La méthode fondée sur le coût de la chasse ne donne qu'une estimation de la valeur de la main-d'oeuvre et du rendement du capital ou, dans les calculs d'Anders, les néglige.

La façon la plus réaliste d'estimer la valeur économique du phoque pour les Inuit consiste probablement à établir le prix des aliments de remplacement. Si le boeuf haché congelé se vend 7,58 \$ le kilogramme à Holman ou les côtelettes de porc, 8,60 \$ à Clyde River (Association des chasseurs et des trappeurs de Holman, 1985; Borré, 1986), la chair de phoque, dont le coût peut atteindre 150 \$ par phoque ou l'équivalent de six jours de chasse par animal, demeure une aubaine. La comparaison est imparfaite parce que les prix dans le Nord peuvent être gonflés de 20 % en raison du monopole virtuel des magasins de la Compagnie de la Baie d'Hudson (Mackey, 1981; Canada, MAINC, 1984a; Kemp *et al.*, 1977). Ces estimations supposent également que les Inuit achèteraient des aliments de valeur nutritive équivalente s'ils avaient l'argent nécessaire. Toutefois, compte tenu de ces facteurs et d'après les estimations de Wenzel (1981) touchant le nombre de phoques consommés par famille, il faudrait que chaque Inuk de Clyde River dispose de plus de 1 200 \$ par année pour acheter des aliments de valeur nutritive comparable à la chair du phoque annelé. Ce montant représente environ le tiers du

revenu de toutes provenances par personne, soit les salaires, les ventes de fourrure et les paiements de transfert (Canada, MAINC, 1984a, tableau 2).

La productivité des chasseurs est un autre moyen d'établir la valeur économique de la chasse au phoque dans l'Arctique. Wenzel (1981) a calculé que les chasseurs produisaient, par heure de chasse, y compris le temps utilisé pour les déplacements et la réparation de l'équipement, l'équivalent en aliments de 37 \$ à Clyde River et de 9 \$ à Holman. En d'autres termes, un kilogramme de chair de phoque coûte 1,55 \$ de capital et 0,15 heure de travail pour un chasseur de Clyde River, et 1,75 \$ en capital et 0,55 heure de travail pour un chasseur de Holman. D'après ces données, la chasse au phoque est une activité qui se compare favorablement avec un emploi rémunéré. Sur le plan purement ergonomique, par ailleurs, tous les types de chasse pratiqués par les Inuit produisent un important excédent d'énergie par rapport aux efforts humains et mécaniques fournis (Kemp, 1971; Truede, 1977; Riewe, 1977). De façon générale, les chasseurs de Clyde River utilisent plus de matériel et travaillent moins fort, ce qui montre que la technologie a amélioré l'efficacité de la chasse.

La chasse au phoque est également une source de revenu pour les ménages inuit, mais la majeure partie de l'argent doit être réinvestie dans l'entretien et le remplacement du matériel de chasse (Anders *et al.*, 1967; Wenzel, 1983). Au cours des années 1950, le phoque a, en raison des prix, supplanté le renard comme principale source de revenu des chasseurs inuit, mais, bien que les stocks de phoques demeurent suffisants, les prix ont beaucoup fluctué, variant de sommets de plus de 12 \$ en 1963, 1971 et 1981, à des creux de 2,50 \$ ou moins en 1967 et en 1977 (Anders *et al.*, 1967; Brakel, 1977; Wenzel, 1978). Peu d'Inuit ont tiré plus de 500 \$ par année de la chasse au phoque, même quand les prix étaient élevés, mais les coûts de l'équipement et de l'essence ont augmenté de 50 % à 100 % pendant la dernière décennie (Wenzel, 1978, 1983). Les stocks d'autres animaux à fourrure encore chassés par les Inuit, comme l'ours et le renard, varient beaucoup et sont déjà pleinement exploités. Une seule peau d'ours peut valoir 1 000 \$, mais la chasse de cet animal est rigoureusement contingentée et un chasseur est chanceux s'il réussit à en abattre un seul. Le nombre de renards varie suivant le cycle de sept ans du lièvre arctique.

La chasse au phoque est donc une activité importante, à la fois comme moyen de subsistance et comme source de revenu permettant de poursuivre cette activité. Nous verrons plus loin que la chair de phoque a aussi une très grande valeur nutritive.

## Régime alimentaire et santé

Dans l'Arctique, la chasse continue de fournir des éléments nutritifs essentiels à un coût nettement inférieur à celui des aliments importés du Sud et cette situation ne devrait pas changer dans un avenir prévisible. En dépit de

## *La chasse au phoque dans le Nord*

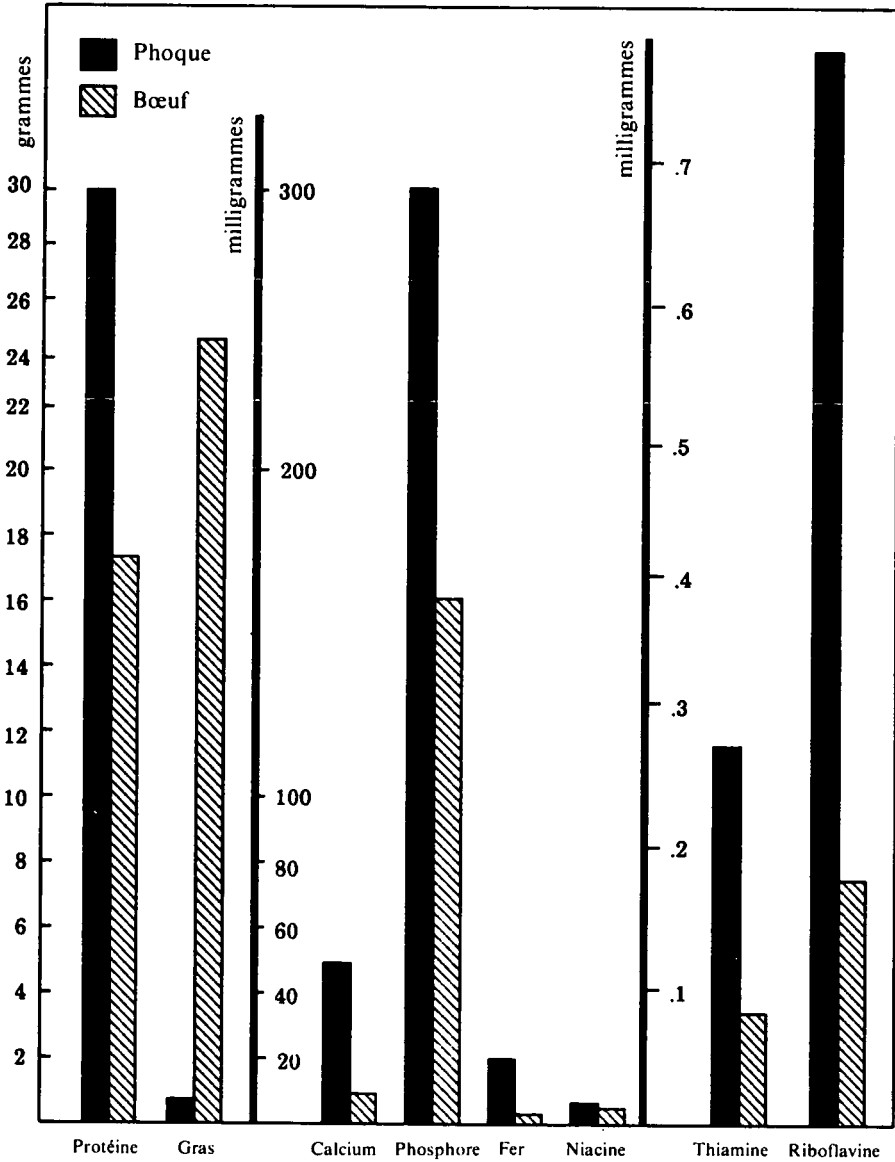
l'accroissement de l'emploi et des prestations d'aide sociale, les aliments importés d'une valeur nutritive comparable demeurent inabordables dans le Nord. En outre, les Inuit qui ont un emploi ont tendance à utiliser leur salaire pour continuer à chasser. Dans les collectivités où la chasse a été délaissée par suite du progrès technique, les Inuit qui sont amenés à se nourrir de glucides et de matières grasses d'un prix abordable voient leur santé se détériorer. La diminution de la chasse et l'effondrement des marchés de peau de phoque menacent donc la santé des Inuit.

La nature du régime alimentaire des Inuit et les quantités consommées varient beaucoup d'une collectivité à l'autre (Draper *et al.*, 1979). Certaines différences résultent simplement de variations saisonnières de la faune et des contingences de la chasse. Les préférences alimentaires diffèrent également selon les régions. Au centre et à l'est de l'Arctique, par exemple, le jeune phoque annelé (moins d'un an) est l'aliment préféré, suivi du phoque annelé plus âgé, du phoque barbu et d'autres espèces de phoque (Freeman, 1983; Boles *et al.*, 1983). Les Inuit de l'Ouest semblent préférer le phoque barbu (Geraci et Smith, 1979). Les Inuit préfèrent la chair crue à la viande congelée ou cuite (Freeman, 1983). Dans tous les cas, la chair de phoque est l'aliment de choix. « En hiver, presque tous les ménages mangent du phoque tous les jours », signale Wenzel (1985). Les Inuit disent souvent que seul le phoque bouilli (*uyuk*) et le riche bouillon (*kaiyuk*) qui l'accompagne peuvent réchauffer une personne.

Les euro-Canadiens tirent la majeure partie de leur énergie métabolique de la transformation du sucre et des féculents en glucose. Comme les aliments locaux contiennent peu de glucides, les Inuit synthétisent le glucose des protéines animales ou métabolisent les cétones synthétisées à partir des matières grasses animales (Draper, 1977; Schaefer et Steckle, 1980; Draper *et al.*, 1979). Il faut au moins 400 kilogrammes de chair de phoque par an, ou l'équivalent, pour répondre aux besoins énergétiques minimums d'une personne. Le caribou et le phoque contiennent moins de matières grasses au total et moins de matières grasses saturées que le boeuf « marbré ». La chair de phoque, par exemple, contient 32 % de protéines et 2 % de matières grasses, tandis que le boeuf renferme seulement 17 % de protéines et 23 % de matières grasses (Schaefer et Steckle, 1980; Draper, 1977; Hoppner *et al.*, 1978). En outre, les humains accumulent des matières grasses polyinsaturées d'animaux marins sans les transformer, mais ils synthétisent les matières grasses saturées à partir de glucides (Draper, 1977). Le régime alimentaire traditionnel des Inuit engendre donc un faible taux de cholestérolémie sérique et un faible risque de maladie cardio-vasculaire (Anonyme, 1984).

Pour un poids donné, la chair de phoque contient également deux fois plus de protéines, de calcium, de phosphore, de fer, de vitamine C, de thiamine et de riboflavine que le boeuf (figure 13.2; Boles *et al.*, 1983; Hoppner *et al.*, 1978; Schaefer et Steckle, 1980; Draper *et al.*, 1979). Ce fait est important parce que les Inuit absorbent plus lentement que les euro-Canadiens le fer contenu dans les aliments et doivent donc se nourrir d'aliments riches en fer pour éviter l'anémie (Draper *et al.*, 1979; Schaefer et Steckle, 1980; Hoppner *et al.*, 1978). Le gras

Figure 13.2  
 Comparaison entre la chair du phoque et celle du bœuf



Source: Mackey (1981).

## *La chasse au phoque dans le Nord*

contenu dans le foie du phoque est riche en vitamine A et, comme le gras d'autres mammifères marins, renferme une quantité importante de vitamine D (Draper, 1977; Rodahl, 1949; Rodahl et Davies, 1949). En fait, les Inuit évitent de manger le foie de l'ours polaire, qui peut contenir des accumulations toxiques de vitamine A attribuables à la forte consommation de phoque par l'ours (Fay, 1960). La chair de phoque renferme aussi de faibles quantités de vitamine E (Draper, 1977).

Suivant les saisons, les Inuit peuvent absorber des petites quantités de vitamine C en mangeant du rumen de caribou ou des baies et des herbes sauvages, dont bon nombre sont plus riches en vitamines A et C que les épinards ou les agrumes (Schaefer et Steckle, 1980). Les meilleures sources de vitamine C dans l'Arctique sont le foie de phoque, la peau de baleine (*muktuk*) et, à un degré moindre, la chair de phoque (Geraci et Smith, 1979; Draper, 1977; Schaefer et Steckle, 1980). Un Inuk qui mange chaque jour entre 800 et 1 000 grammes de chair de phoque consomme juste assez de vitamine C pour éviter les manifestations cliniques d'une déficience à cet égard. Puisque la cuisson détériore ces vitamines, il est préférable, du point de vue nutritif, de consommer la chair crue, mais la cuisson élimine les parasites tels que les trichines qui se trouvent parfois dans le phoque et couramment dans l'ours (Borré, 1985; Fay, 1960). La consommation du bouillon de phoque (*kaiyuk*) permet de réduire la perte d'éléments nutritifs (Geraci et Smith, 1979; Hoppner *et al.*, 1978).

Les arêtes de poisson et les os d'animaux, surtout les os plus mous des jeunes phoques, sont encore fréquemment consommés et demeurent la plus importante source alimentaire traditionnelle de calcium (Draper, 1977; Draper *et al.*, 1979). Puisque le régime alimentaire traditionnel est relativement pauvre en calcium et riche en phosphore et en magnésium, les Inuit devraient souffrir d'ostéoporose, une raréfaction du calcium osseux qui progresse avec l'âge (Draper *et al.*, 1979; Jeppesen *et al.*, 1984). Toutefois, peu de cas d'ostéoporose ont été observés. On peut donc supposer que les organes et les os contiennent plus de calcium que les céréales consommées par les Européens, ou que les Inuit absorbent mieux que les Européens le calcium contenu dans les aliments (Schaefer et Steckle, 1980; Fraser, 1975). La forte teneur en magnésium des aliments locaux est peut-être la raison de l'absence presque totale de cas de calculs urinaires chez les Inuit (Jeppesen *et al.*, 1984).

De toute évidence, la chair de phoque est bonne pour la santé des Inuit. Les effets défavorables d'une diminution de la chasse au phoque sont examinés plus loin.

### Organisation sociale et culture

Au cours des audiences publiques et dans les mémoires présentés, les autochtones n'ont cessé de dire aux commissaires que la chasse au phoque était nécessaire à la santé physique et à la survie culturelle des personnes qui en



*La chasse au phoque dans le Nord*

dépendent. Pour les Inuit et les Indiens qui vivent dans le Nord, les questions sociales, culturelles et économiques sont indissociables. Brody formule ces observations au sujet des Inuit.

*Pour les Inuit, la perspective d'une vie heureuse repose nécessairement sur la poursuite, par eux ou par leurs enfants, des activités économiques que sont la chasse et le piégeage. Toutefois, ce bien-être général ne peut être dissocié, tant en théorie que dans l'esprit du peuple, d'une solide culture. Les techniques, les connaissances et la langue même par lesquelles elles sont transmises font partie intégrante des activités économiques et sont les marques d'une culture solide. Dans les collectivités ou groupes ethniques où le fondement économique d'une identité distincte a évolué ou disparu, il ne reste plus que les traits culturels. Ils ne sont donc pas sans importance : la langue, le vêtement, l'éducation et la vie spirituelle qui distinguent de nombreux groupes sont pour eux d'une importance vitale. Toutefois, dans le cas des Inuit des Territoires du Nord-Ouest, dont la base économique distinctive ne semble pas avoir été affaiblie de façon définitive, il est jugé impossible de protéger l'identité culturelle sans tenir compte de la solidité de son fondement, le système socio-économique lui-même (Brody, 1980, p. 14).*

La chasse au phoque et d'autres activités de ce genre concrétisent, pour les Inuit et les Indiens, leur domination sur leur territoire; le travail rémunéré et les paiements de transfert, qui peuvent présenter certains avantages, entraînent la renonciation à la maîtrise politique et culturelle. Les Inuit craignent donc que cette maîtrise réduite n'entraîne, tôt ou tard, une détérioration irréversible de l'environnement et, finalement, la destruction de leur système socio-économique. Outre les bénéfices immédiats que procure la chasse au phoque, elle est donc aussi un moyen de prévenir la destruction de la culture inuit. Cette prévention est très importante pour les Inuit. Dans une étude sur l'utilisation et l'occupation des terres par les Inuit, Freeman (1976) a constaté que la chasse au phoque avait toujours représenté une dimension importante de l'utilisation des terres.

## Conséquences de l'affaiblissement du marché

*Comment remplacer le phoque pour les Inuit, puisqu'il s'agit d'une source de nourriture, de vêtement, de revenu et de fierté? (Kupeuna, 1985)*

### Aperçu

Au cours des années 1970, le marché des peaux de phoque du Groenland a commencé à fléchir en raison de l'évolution de la mode, accélérée par la sensibilisation du public à la campagne de lutte contre la chasse au phoque. Les prix des peaux de phoque annelé sont demeurés relativement fermes et ont même atteint un sommet en 1981, qui a été suivi d'un effondrement en 1983 par suite d'une directive émise par les pays de la Communauté européenne (CE) (voir le tableau 13.2). En mai 1985, la demande de peaux de phoque à poil rude dans les ventes à l'enchère au Canada s'était évaporée, mais les coopératives inuit et, dans certaines collectivités, la Compagnie de la Baie d'Hudson ont continué d'acheter les peaux à prix réduits et de les stocker (Association des chasseurs et des trappeurs de Holman, 1985). Dans les Territoires du Nord-Ouest, le revenu global tiré de la chasse au phoque par les Inuit est tombé de 476 999 \$ en 1981-1982 à 76 555 \$ en 1983-1984 (Cournoyea, 1985; Struzik, 1985). Au Labrador, la diminution des ventes a réduit du tiers le revenu total des Inuit (Association des Inuit du Labrador, 1985). À Pangnirtung, les commissaires ont appris que le revenu moyen des chasseurs avait chuté de 1 100 \$ en 1981-1982 à 202 \$ en 1983-1984. Cette baisse de revenu a été accentuée par les restrictions imposées à la vente d'objets d'artisanat en os de baleine et par la diminution de la demande de sculptures en stéatite (Wenzel, 1983). Depuis 1980, les achats de sculptures par la Compagnie de la Baie d'Hudson ont diminué des deux tiers.

Les chasseurs qui pratiquent cette activité depuis longtemps ont de la difficulté à payer l'essence et les pièces de rechange tandis que les jeunes Inuit qui aimeraient se livrer à la chasse n'arrivent pas à financer l'équipement, comme le montre le tableau 13.4. En conséquence, le nombre de chasseurs inuit dans les Territoires du Nord-Ouest est tombé de 1 286 à 562 au cours des trois derniers hivers, tandis que les prestations d'aide sociale ont augmenté de taux variant de 176 % à Clyde River, à 443 % à Hall Beach (Cournoyea, 1985). Les Inuit sont étonnés et très mécontents. « Notre moyen d'existence nous a été enlevé et nous ne comprenons pas pourquoi », proteste David Omingmak, un chasseur de Holman. « Nous ne faisons de tort à personne dans le Nord, nous voulons seulement vivre », ajoute Jack Kupeuna (1985), de l'Association des Inuit de Kitikmeot. « Qu'est-ce que les gens de l'extérieur veulent faire de nous? » Aucun habitant du Nord ne peut comprendre l'interdiction de vendre les peaux de phoque, car elles sont un sous-produit inévitable du phoque chassé pour sa chair et sont gaspillées si elles ne sont pas vendues. De nombreux chasseurs ont aussi affirmé qu'ils avaient cessé de chasser parce qu'ils abandonneraient ou gaspilleraient trop de chair s'ils obtenaient assez de peaux pour payer l'essence à son prix actuel.

**Tableau 13.4**  
**Coût de l'équipement de chasse d'un Inuit de Clyde River, 1983-1984**

	Échelle de prix <sup>a</sup> (en \$)	
	Valeur minimale	Valeur maximale
<b>Biens d'équipement (coûts fixes)</b>		
Motoneige	2 795,00	3 998,00
Canot/bateau	2 998,00	7 959,00
Moteur hors-bord	1 595,00	4 300,00
Fusil	99,95	659,00
Sac de couchage	50,00	289,98
Réchaud de camping	52,98	69,98
Tente	229,00	229,00
<b>Pièces de rechange et essence (coûts variables)</b>		
Chenille	388,98	489,98
Ski de motoneige	71,89	71,89
Glissière	19,98	23,98
Vilebrequin	499,00	499,00
Piston	79,98	112,73
Essence (le litre)	0,64	0,64
Huile (le litre)	2,92	2,92
Essence blanche (le litre)	12,25	12,25
Munitions (boîte de 20 cartouches)	11,50	19,98
<b>Coûts d'équipement et d'entretien<sup>b</sup></b>		
Total des coûts fixes	8 552,98	18 036,98
Total des coûts variables <sup>b</sup>	2 090,79	2 090,79
Total pour la première année de chasse	10 643,77	20 127,77

a. D'après la liste des prix pour 1984 de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Clyde River.

b. Moyenne annuelle tirée des observations sur le terrain en 1983-1984 (Wenzel, 1986).

De nombreux chasseurs qui veulent continuer de chasser sont amenés à s'endetter pour la première fois de leur vie. La coopérative inuit de Kangiqsujuaq estime que le montant du crédit consenti en 1983-1984 a augmenté d'un tiers par

## *La chasse au phoque dans le Nord*

rapport aux années antérieures. Les motoneiges se détériorent et les propriétaires hésitent de plus en plus à les prêter à des membres de leur collectivité (Wenzel, 1986). À Holman, les chasseurs se livrent davantage à la pêche à l'omble parce qu'ils n'ont pas à s'éloigner trop du village. Dans toutes les collectivités, l'utilisation des attelages de chiens est à la hausse, mais uniquement chez les chasseurs les plus adroits et les plus décidés qui sont disposés à vivre dans des camps, et on trouve encore peu de ces attelages. La forme d'adaptation la plus courante est le recours accru aux paiements de transfert pour l'achat de produits alimentaires importés peu coûteux, surtout des biscuits et des aliments sucrés. Les conséquences négatives sont importantes. De nombreux Inuit attribuent l'accroissement de la délinquance et du suicide chez les adolescents au désespoir accentué par la disparition des possibilités de chasse (Borré, 1986).

Au Canada, les Inuit ne pourront continuer de chasser si les prix actuels des peaux, de l'essence et de l'équipement se maintiennent, à moins que des mesures, même provisoires, ne soient prises pour remplacer des pertes de revenu annuel de 1 million à 2 millions de dollars (entre 500 \$ et 1 000 \$ par chasseur). En 1984, le ministère des Pêches et des Océans a établi un programme de soutien des prix des peaux de phoque en vertu duquel les Inuit recevaient en moyenne 6 \$ par peau vendue. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a fait de même en versant une « indemnité » de 5 \$ la peau (Canada, MPO, 1985). Le gouvernement du Québec verse aussi un petit montant aux chasseurs pour les peaux vendues et, au Groenland, où le fléchissement des marchés a aussi durement touché les chasseurs Inuit, le gouvernement autonome s'est engagé à continuer d'acheter des peaux, qu'il puisse ou non les revendre. Ces programmes de financement de la chasse servent à conserver une source alimentaire traditionnelle, tandis que des subventions directes en espèces encourageraient l'achat d'autres aliments moins coûteux et d'une valeur nutritive inadéquate.

Passons maintenant à l'examen des répercussions de la disparition des marchés sur le régime alimentaire et la santé, de même que sur l'organisation sociale et la culture.

### Régime alimentaire et santé

La centralisation, l'emploi rémunéré, les paiements de transfert et le contact avec les habitudes alimentaires du Sud ont contribué à accroître, dans le régime alimentaire des Inuit, la proportion d'aliments importés et achetés au magasin. Bien que les aliments provenant du Sud puissent certes être combinés pour constituer un régime d'une valeur nutritive convenable, tous les éléments nécessaires ne sont pas toujours disponibles ou abordables dans les collectivités isolées du Nord (Mackey, 1981). Du point de vue de la nutrition, l'une des conséquences de l'importation des aliments est le recours accru à la consommation de glucides et de matières grasses saturées pour obtenir l'énergie métabolique. La consommation accrue d'aliments importés contenant des matières grasses saturées est considérée comme une des causes de l'augmentation de 300 % de la cholestérolémie sérique, des maladies cardio-vasculaires et de l'hypertension artérielle chez les Inuit (Draper, 1977; Schaefer *et al.*, 1980; Schaefer et Steckle, 1980).

*La chasse au phoque dans le Nord*

L'obésité et l'acné sont aussi de plus en plus répandues, et certains médecins prévoient également l'apparition du diabète adulte dans les populations indiennes du Sud (Schaefer et Steckle, 1980; Mackey, 1981; Draper *et al.*, 1979). L'incidence accrue de la cholestérolémie peut n'être pas étrangère à une augmentation marquée des cas de troubles de la vésicule biliaire chez les femmes inuit (Schaefer *et al.*, 1980; Schaefer et Steckle, 1980). La faible teneur en fibres des aliments transformés est peut-être l'une des causes de l'incidence accrue de la constipation, d'autres troubles gastro-intestinaux et de certaines formes de cancer (Borré, 1986).

Parmi les glucides importés qui composent le régime alimentaire des Inuit, le sucre remplace progressivement la farine. Dans un village, par exemple, où, en 1959, le sucre représentait 18 % des calories tirées de glucides, cette proportion était passée à 44 % en 1967. Les Inuit consomment maintenant, en moyenne, plus de sucre que les euro-Canadiens (Schaefer et Steckle, 1980). Dans certaines collectivités, les Inuit tirent maintenant jusqu'au tiers des calories de biscuits, de confiseries et de boissons gazeuses (Kemp *et al.*, 1977). La carie dentaire, presque inexistante chez les Inuit il y a une génération, atteint maintenant des proportions épidémiques (Mackey, 1981; Schaefer *et al.*, 1980; Schaefer et Steckle, 1980; Draper *et al.*, 1979; Mayhall, 1975). À Clyde River, par exemple, la perte de dents est un phénomène courant chez les moins de 35 ans (Borré, 1986). Les viandes séchées ou crues-congelées, préparées suivant les méthodes traditionnelles, sont plus difficiles à mastiquer que les aliments importés, ce qui donne de façon générale une dentition plus saine (Draper *et al.*, 1979).

L'hypoglycémie est une autre conséquence de la forte consommation d'aliments sucrés importés. Contrairement au sucre, les matières grasses se métabolisent lentement et contribuent au maintien d'une glycémie et d'un niveau d'énergie relativement constants. Un régime riche en sucre provoque des fluctuations marquées de la glycémie et du niveau d'énergie, donnant lieu à des périodes de léthargie. Dans l'Arctique, l'hypoglycémie peut être mortelle en raison de chutes soudaines de la température du corps. Les premiers explorateurs européens ont rapidement appris à maintenir la chaleur de leur corps en consommant de la chair de phoque plutôt que les biscuits et les aliments sucrés qu'ils avaient apportés.

Pendant des milliers d'années, les Inuit se sont passés de produits laitiers et de fructose. Les déficiences en lactose et en sucrose sont donc courantes puisqu'elles se retrouvent respectivement chez les deux tiers et le quart des Inuit adultes. La plupart des Inuit adultes consomment au plus une tasse de lait par repas; une plus forte absorption de lactose peut causer des malaises et la diarrhée (Draper, 1977; Draper *et al.*, 1979). L'intolérance au sucre peut donner lieu à des malaises après la consommation, même de petites quantités de sucres raffinés contenues dans des gâteaux ou des confiseries (Draper, 1977; Draper *et al.*, 1979; Schaefer et Steckle, 1980). En pratique, cela signifie que les Inuit s'adaptent mal aux aliments importés peu coûteux, contenant du sucre pour la plupart, et consomment difficilement des produits laitiers pour compenser des déficiences vitaminiques.

*La chasse au phoque dans le Nord*

Les déficiences vitaminiques et minérales sont un grave problème. Les aliments achetés au magasin contiennent moins de vitamines. La déficience en vitamine A, de plus en plus répandue chez les Inuit, est attribuée à une baisse de la consommation de phoque (Schaefer *et al.*, 1980; Murray, 1975). La déficience en vitamine C devient aussi plus courante, sauf dans les collectivités où les boissons aux fruits enrichies de vitamines sont devenues populaires (Schaefer et Steckle, 1980). Un apport faible en vitamine C associé à un régime riche en protéines peut causer un taux de tyrosinémie élevé, phénomène déjà observé chez les Inuit et que certaines études lient à l'apparition de difficultés d'apprentissage (Scriver et Clow, 1975).

Le sel ajouté aux aliments importés est non seulement une cause d'hypertension mais il se peut qu'il aggrave les carences en calcium (Goulding *et al.*, 1983). La consommation de thé peut aussi être problématique dans le cas de régimes pauvres en calcium et en vitamine D parce que les oxalates du thé précipitent le calcium et peuvent contribuer à la formation de calculs rénaux (Fassett, 1973). La carence en lactose rend difficile la consommation de produits laitiers qui permettraient de compenser la faible teneur en calcium d'un régime.

Il est difficile pour les Inuit de compenser le manque de fer dans les produits importés parce qu'ils absorbent lentement le fer contenu dans les aliments (Schaefer et Steckle, 1980; Schaefer *et al.*, 1980). L'anémie est maintenant un trouble très répandu dans les collectivités inuit où la chasse est devenue une activité beaucoup moins importante que l'emploi rémunéré (Draper *et al.*, 1979), et ce trouble est particulièrement marqué chez les femmes inuit (Schaefer et Steckle, 1980). La situation est très inquiétante dans le cas des enfants, chez qui l'anémie chronique peut entraîner une diarrhée grave (Hamilton, 1975) et des difficultés d'apprentissage (Bender *et al.*, 1975), puisque ce sont eux qui consomment le plus d'aliments importés (Draper *et al.*, 1979). Traditionnellement, les enfants inuit étaient nourris de viande et de poisson prémastiqués, à partir de l'âge de quatre à six mois; aujourd'hui, un nombre croissant d'enfants sont nourris au biberon, puis de céréales à forte teneur en sucre (Borré, 1986; Schaefer, 1975). Les enfants inuit qui consomment des aliments importés ont tendance à grandir plus rapidement et à atteindre plus tôt la maturité sexuelle, mais ce développement accéléré n'est pas synonyme d'un meilleur état de santé général (Schaefer *et al.*, 1980; Sayed *et al.*, 1975).

Les problèmes de nutrition sont aggravés par la piètre qualité de l'eau, l'inefficacité du système sanitaire et la mauvaise aération des logements dans les collectivités centralisées (Freeman, 1983; Mackey, 1981) qui rendent les Inuit plus vulnérables que les Canadiens du Sud aux maladies infectieuses et contagieuses (Schaefer *et al.*, 1980). L'augmentation récente des cas de diarrhée et d'infections des voies respiratoires et de l'oreille chez les enfants a été attribuée à l'utilisation accrue du biberon, qui empêche la transmission des anticorps de la mère à l'enfant (Schaefer *et al.*, 1980; Schaefer et Steckle, 1980; Baxter, 1981). Les personnes qui ont un emploi ont tendance à acquérir l'habitude de fumer et de boire de l'alcool

*La chasse au phoque dans le Nord*

que n'ont pas les chasseurs (Rode et Shephard, 1984; Schaefer *et al.*, 1980). Outre les autres répercussions directes de ces habitudes sur la santé, le tabac nécessite une plus forte absorption de vitamine C et l'abus d'alcool favorise l'hypoglycémie (Borré, 1986).

Les enfants ont des problèmes de nutrition particuliers. Même dans les collectivités relativement traditionnelles comme celle de Clyde River, où la plupart des mères allaitent leur bébé, les enfants adoptés sont nourris autrement. Le bouillon de phoque (*kaiyuk*), couramment utilisé dans le passé, est de plus en plus souvent remplacé par des préparations comme l'Enfalac (Borré, 1986). Il en coûte actuellement 807 \$ par année pour nourrir un enfant à l'Enfalac, soit près du quart du revenu familial, ce qui pousse la mère à diluer la préparation ou à la remplacer par du lait en poudre, produit nettement moins coûteux mais aussi moins nutritif. Bien que le principal repas des adultes, le midi, soit encore composé de viandes ou de poissons locaux, les enfants sont, dans bien des cas, nourris d'aliments traités achetés au magasin et leur collation après l'école comprend souvent des aliments sans aucune valeur nutritive (Borré, 1986). Les bébés et les enfants sont donc ceux qui souffrent le plus de la transformation du régime alimentaire et du manque d'argent, et c'est à l'âge où la valeur nutritive des aliments a le plus d'importance.

Le coût des aliments importés pose des problèmes aux habitants du Nord. Le revenu médian des ménages inuit se situe entre 3 000 et 6 000 \$ par année, comparativement à 15 000 \$ ou plus dans les villages miniers (Canada, MAINC, 1984a, tableau 2), mais un régime à peine assez nutritif et composé d'aliments courants importés du Sud coûte deux fois plus cher à Clyde River, par exemple, qu'à Montréal, et représente plus du quart du revenu des ménages inuit (Borré, 1986). Les Canadiens qui vivent plus au sud dépensent moins de 15 % de leur revenu disponible pour se nourrir (Canada, MAINC, 1984a, tableau 3.2). Dans le Nord, la farine, le sucre, les matières grasses et les huiles ne coûtent que deux fois plus cher, mais les fruits et légumes frais coûtent jusqu'à vingt fois plus (Borré, 1986; Canada, MAINC, 1984a, tableaux 12 et 13), et le problème est aggravé par le système de majoration des prix à taux variable plutôt que fixe qu'utilise la Compagnie de la Baie d'Hudson (Borré, 1986). Les éléments nutritifs les plus coûteux sont la vitamine A, le calcium et la vitamine C que les Inuit tiraient traditionnellement du phoque (Borré, 1986; Canada, MAINC, 1984a, tableau 18.1).

Dans l'ensemble, les aliments locaux ont une « densité nutritive » plus élevée, soit une plus forte teneur en éléments nutritifs par kilogramme d'aliment comestible, que n'ont les viandes importées abordables pour les Inuit. Le tableau 13.5 donne une comparaison de la teneur moyenne en éléments nutritifs des viandes locales et importées consommées par les ménages inuit de Clyde River au milieu de 1985. De façon générale, les aliments locaux fournissent aux Inuit de cette collectivité un apport plus grand en protéines, en thiamine, en niacine, en vitamine A et en fer que ne le font les aliments importés, tandis que ces derniers sont riches en folate, en vitamine C et en calcium, comme l'indique le tableau 13.6. La chasse est donc essentielle, ne serait-ce que pour compléter les glucides importés

**Tableau 13.5**  
**Apport relatif des aliments locaux et achetés, selon la densité nutritive<sup>a</sup>**

Éléments nutritifs	Unité	Densité nutritive relative	
		Aliments locaux	Aliments achetés
Protéines	(kg/mJ)	0,040	0,010
Matières grasses	(kg/mJ)	0,008	0,008
Matières grasses saturées	(kg/mJ) <sup>b</sup>	0,002	0,002
Vitamine A	(er/mJ)	91,490	31,966
Vitamine C	(mg/kJ)	2,989	3,649
Thiamine	(mg/mJ)	0,580	0,090
Riboflavine	(mg/mJ)	1,670	0,220
Niacine	(mg/mJ)	6,280	1,200
Folate	( $\mu$ g/mJ) <sup>b</sup>	0,010	7,780
Calcium	(g/mJ)	0,030	0,560
Fer	(g/mJ)	0,014	0,001

Source: Borré (1986).

a. Fondé sur un étude de 12 ménages inuit de Clyde River, de juin à août 1985.

b. Estimations.

(Cox, 1985). « Sur le plan nutritif, il n'y a donc pas d'équivalent du phoque qui soit pratique ou acceptable. » (Borré, 1986, p. 26)

D'après les résultats de l'étude effectuée à Clyde River (Borré, 1986), les Inuit sont conscients des répercussions que la modification de leur régime alimentaire peut avoir sur le plan de la nutrition. De façon générale, il est jugé nécessaire de consommer des aliments locaux plusieurs fois par semaine pour conserver une bonne santé; en fait, la plupart des Inuit de plus de 50 ans affirment qu'ils mourraient s'ils n'en consommaient pas. Ils expliquent qu'un Inuk nourri d'aliments locaux a le sang épais et foncé comme le phoque tandis que la consommation d'aliments achetés rend le sang clair et liquide. Ils estiment que les aliments importés causent de la faiblesse, de la léthargie, de la dépression, des maux de tête et de l'irritabilité (symptômes de l'anémie et de l'hypoglycémie), de même que des douleurs abdominales et autres troubles gastro-intestinaux. Plutôt que de se rendre à l'infirmerie pour se faire soigner, les Inuit de Clyde River se prescrivent eux-mêmes la consommation accrue d'aliments locaux, notamment de



**Tableau 13.6**  
**Apport nutritionnel relatif des aliments locaux et importés<sup>a</sup>**

Élément nutritifs	Unité	Apport réel	Apport proportionnel	
			Aliment locaux (%)	Aliments importés (%)
Protéines	(kg)	2 030,3	71,9	28,1
Glucides	(kg)	1 823,0	0,2	99,8
Matières grasses	(kg)	697,4	39,2	60,8
Matières grasses saturées	(kg) <sup>b</sup>	137,2	38,6	61,4
Cholestérol	(kg) <sup>b</sup>	1 676,4	0,3	99,7
Vitamine A	(er)	4 869 275,2	63,2	36,8
Vitamine C	(mg)	275 170,2	24,6	75,4
Thiamine	(mg)	24 664,7	80,3	19,7
Riboflavine	(mg)	68 485,9	82,0	18,0
Niacine	(mg)	279 518,9	75,5	24,5
Folate	( $\mu$ g) <sup>b</sup>	667 331,7	34,7	65,3
Calcium	(g)	4 055,6	20,7	79,3
Fer	(g)	523,1	88,3	11,7
Sodium	(g)	20 255,1	17,7	82,3

Source: Borré (1986).

a. Fondé sur une étude de 12 ménages inuit de Clyde River, de juin à août 1985.

b. Estimations.

phoque. Ils aiment bien les fruits frais et les jus de fruits, et en reconnaissent la valeur nutritive, mais ils ne peuvent pas se les permettre. La réticence à partager les aliments achetés aussi généreusement que les produits de la chasse est une triste indication du prix inabordable de ces aliments.

### Organisation sociale et culture : évolution parallèle du piégeage des animaux à fourrure

Il est utile de comparer le déclin de la chasse au phoque à celui du piégeage parce que l'évolution de cette dernière activité a commencé il y a plus

*La chasse au phoque dans le Nord*

longtemps et que les répercussions générales sont plus évidentes. La comparaison devrait constituer un avertissement.

Les Indiens et les Inuit se livraient au piégeage des animaux à fourrure bien avant que la Compagnie de la Baie d'Hudson n'introduise la monnaie comme moyen d'échange dans les économies autochtones. La fourrure a été utilisée à diverses fins, surtout pour le vêtement, et elle a été l'élément de base d'importants réseaux de troc entre les groupes tribaux de diverses régions du pays. La venue de la Compagnie de la Baie d'Hudson a fait croître la demande de fourrure à une époque où la colonisation européenne provoquait une diminution des territoires autochtones, compensée toutefois par l'expansion de l'industrie de la fourrure qui permettait aux chasseurs de tirer un revenu des animaux (ou de parties d'animaux) qui n'avaient pas été pleinement exploités jusque-là. Parallèlement, les collectivités autochtones ont eu de plus en plus recours aux échanges fondés sur l'argent pour maintenir le nouvel équilibre démographique. L'industrie de la fourrure a prospéré du début du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin des années 1940, époque où le marché a commencé à décliner.

De nombreuses raisons expliquent ce déclin, y compris l'invention et la production massive de fibres synthétiques et les caprices de la mode. Depuis la fin des années 1940, les prix de la fourrure ont beaucoup fluctué, de sorte que le piégeage est devenu une activité plutôt risquée, économiquement parlant. En outre, les trappeurs se sont heurtés récemment à d'autres difficultés, par exemple la hausse des coûts de l'essence et de l'équipement en raison de l'inflation, la diminution des stocks d'animaux provoquée par l'expansion industrielle dans certaines régions, et les mouvements d'opposition au piégeage lancés par les groupes de protection des animaux. La chute du marché de la fourrure a eu des conséquences néfastes pour les Indiens, qui se livrent habituellement au piégeage du castor, de la martre, du vison et du lynx, et pour les Inuit, qui chassent surtout le renard arctique.

Les répercussions de la chute du marché se manifestent sur deux plans : le revenu et la culture. Le revenu tiré du piégeage varie selon les fluctuations des prix de la fourrure et le taux d'inflation. Ainsi, dans les Territoires du Nord-Ouest, au cours de la période de sept ans allant de 1975-1976 à 1982-1983, la valeur nominale totale des ventes de fourrure a atteint un sommet en 1978-1979 et elle était comparable en 1975-1976 et en 1982-1983. Étant donné l'inflation et la hausse des coûts, toutefois, le revenu moyen réel du piégeage dans les Territoires du Nord-Ouest a diminué de 58 % par rapport aux niveaux enregistrés en 1975-1976 (Canada, CEIC, 1984, p. 26). En 1982-1983, seulement 36,3 % des trappeurs ont tiré plus de 600 \$ par année du piégeage (Canada, CEIC, 1984, p. 27).

Le piégeage est un élément traditionnel des économies mixtes (de subsistance et monétaire) des Indiens et des Inuit. L'argent tiré du piégeage supplée au revenu familial et permet l'achat de biens de consommation et la poursuite d'autres activités économiques comme la chasse et la pêche. Pour combler le

*La chasse au phoque dans le Nord**Campement de chasse inuit (vers 1940)*

manque de plus en plus important causé par la chute des prix de la fourrure et l'inflation, de nombreuses familles ont été obligées d'accepter les paiements de transfert du gouvernement fédéral qui, justement, ont été augmentés à la fin des années 1940. Les paiements de transfert sont une autre source de revenu importante, en particulier si l'on tient compte de la rareté endémique d'emplois rémunérés pour les Indiens et les Inuit dans le Nord. Le recours à cette forme d'aide a fait naître un rapport de dépendance qui a incité de nombreuses collectivités et organisations autochtones à chercher d'autres sources de revenu. Le besoin de rétablir la productivité économique locale et de reprendre le contrôle des économies locales est l'une des principales raisons qui ont poussé les autochtones à insister récemment sur la création de gouvernements autonomes.

Les difficultés des trappeurs ont eu des répercussions défavorables sur la culture. Quand l'organisation sociale et l'identité culturelle sont étroitement liées à la terre, comme c'est souvent le cas chez les Indiens et les Inuit, l'affaiblissement des liens peut facilement entraîner le déclin de la culture qui se manifeste, par exemple, sur le plan de l'éducation. Le piégeage est une activité qui non seulement permet aux pères d'enseigner les techniques à leurs fils, mais qui offre aussi l'occasion de transmettre d'une génération à l'autre l'histoire et les valeurs d'une culture donnée. Les commissaires ont été informés que la chasse au phoque jouait le même rôle.

La chasse au phoque et le piégeage des animaux à fourrure sont des activités comparables dans la mesure où elles sont une source de revenu pour les familles et où elles contribuent à raffermir l'identité culturelle. Dans cette optique, il ne faut pas négliger le rôle important de ces deux activités dans les économies

mixtes. La chasse au phoque et le piégeage permettent aux Inuit et aux Indiens de poursuivre d'autres activités liées à la terre, comme la chasse, en leur fournissant les fonds nécessaires pour acheter l'équipement. En outre, elles permettent aux autochtones de ne pas dépendre exclusivement des paiements de transfert ou d'un emploi rémunéré pour survivre, et d'obtenir les aliments locaux qui, comme nous l'avons vu, sont nécessaires à leur santé. C'est donc sur ces facteurs, les activités économiques liées à la terre et la bonne santé, que repose la survie des cultures autochtones. Autrement, les autochtones sont réduits à vivre dans la dépendance, et leur organisation sociale et leur culture n'ont plus de raison d'être.

## L'avenir

*Les peuples ont droit à l'autonomie économique chez eux  
(Cournoyea, 1985).*

### Choix économiques

Les Inuit du Groenland ont créé avec succès une industrie de la pêche au flétan, à la morue et aux crevettes roses dans le sud du détroit de Davis, mais les pêcheurs sont peu nombreux parce que le coût des engins de pêche mobiles est très élevé (Kapel et Petersen, 1982). Dans l'Arctique canadien, en général, la pêche à l'omble est la seule activité à offrir de réelles possibilités commerciales. L'omble, dont le goût et la texture sont comparables au saumon mais qui est beaucoup plus recherché que ce dernier, se vend à un prix de gros très élevé, et un certain nombre d'expériences de pêche au filet et de congélation ont été tentées dans l'ouest de l'Arctique (Brakel, 1977). Une entreprise commerciale de pêche, créée à Cambridge Bay dans les années 1960, a des prises annuelles de 100 000 ombles qui sont principalement vendus frais ou congelés sur les marchés canadiens situés plus au sud.

La production équilibrée des stocks d'omble arctique est inconnue, mais cette espèce à croissance extrêmement lente fraie habituellement à plusieurs reprises en eau douce, comme le saumon atlantique. Le nombre de poissons est donc réduit et la pêche de plage au filet, peu coûteuse mais efficace, doit être pratiquée avec prudence pour éviter les prises excessives de poissons reproducteurs. Le coût du transport aérien vers les marchés situés au sud pose également un problème. Il serait sans doute possible de créer plus de petites entreprises de pêche de plage au filet et de congélation, mais la masse salariale totale dans l'Arctique ne dépasserait probablement pas un million de dollars par année.

De nombreux groupes de protection de la faune ont proposé l'organisation d'activités « non consommatrices », telles que des formes de tourisme offrant la possibilité d'observer la faune. Le parc national d'Auyuittuq sur l'île de Baffin attire actuellement plus de 300 visiteurs par année; cela produit une masse salariale

*La chasse au phoque dans le Nord*

locale d'environ 200 000 \$ pour les guides et le personnel de soutien, mais le coût est supporté principalement par le gouvernement. Les visites sont limitées à la courte période que dure l'été dans l'Arctique, et le gros des dépenses des touristes va au transport parce que les visiteurs de l'Arctique sont rarement intéressés par des hôtels coûteux. En Alaska, la plupart des visiteurs occasionnels préfèrent les bateaux de tourisme pour les déplacements et l'hébergement, et leurs visites à terre sont une source de revenu surtout pour les artisans locaux.

À l'heure actuelle, la pêche sportive à l'omble est l'activité qui attire le plus de visiteurs dans l'Arctique canadien; ces visiteurs dépensent jusqu'à 1 000 \$ par jour pour le transport aérien et un gîte modeste. La chasse sportive contribuerait à rehausser l'attrait de l'Arctique, mais seules quelques espèces assez rares comme le boeuf musqué et l'ours polaire seraient plus recherchées par le chasseur sportif que par l'Inuk pour la nourriture et la fourrure qu'ils fournissent. L'expansion limitée de la pêche sportive offre le plus de possibilités, mais cette activité créera seulement quelques emplois saisonniers locaux et les Inuit en tireront de réels avantages uniquement s'ils peuvent diriger et accroître les services aériens tels qu'Air Inuit au Québec.

En comparaison, l'industrialisation fondée sur l'exploitation minière serait une importante source d'emplois à court terme, mais cette activité menacerait le milieu dont dépend la survie à long terme des Inuit. Bien que l'Arctique canadien ait d'énormes ressources minérales, l'exploitation minière dans cette région suppose une forte proportion de capital, de l'ordre de 700 000 \$ par emploi créé, et le gros des profits serait produit par le capital plutôt que par la main-d'oeuvre. Il est peu probable que les Inuit puissent maîtriser la technologie voulue, de sorte que leur dépendance à l'égard d'institutions extérieures s'accroîtrait. En outre, l'exploitation minière a pour effet de créer de nouvelles collectivités temporaires plutôt que de raffermir celles qui existent. Il faut également tenir compte des retombées possibles de l'exploitation minière sur l'environnement, en particulier sur les phoques et les autres sources locales de nourriture.

Les entreprises spécialisées utilisant les sous-produits de la chasse nécessitent la plus faible mise de fonds et offrent les meilleures possibilités de création d'emplois. Le succès repose sur la création et la commercialisation de produits supérieurs. À l'heure actuelle, presque tous les produits en peau de phoque fabriqués par les Inuit prennent la forme de jouets ou de petits articles de vêtement vendus aux touristes dans les boutiques d'artisanat ou les hôtels des Territoires du Nord-Ouest. Quelques articles sont exportés au Japon, et les organisateurs de l'Exposition universelle de 1986 à Vancouver se sont engagés à mettre en vedette les produits inuit en peau de phoque. Les Inuit confectionnent des bottes et des manteaux de haute qualité, mais ces produits ne sont pas commercialisés convenablement au Canada ni à l'étranger. Des expériences tentées par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement autonome du Groenland ont démontré qu'il était possible de transformer la peau du phoque annelé en un cuir fin et durable qui peut se prêter à la confection d'articles fins qui

## *La chasse au phoque dans le Nord*

ne « ressemblent pas à du phoque ». Il faudrait examiner concrètement deux marchés : celui des vêtements de qualité supérieure dont la coupe et la confection sont typiquement inuit, et celui des produits d'artisanat en cuir provenant de peaux de phoque tannées sur place.

Une analyse de l'économie inuit ne serait pas complète sans l'examen du rôle prédominant de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui détient le monopole de la vente au détail des aliments, de l'équipement et de l'essence importés dans la plupart des collectivités de l'Arctique (Canada, MAINC, 1984a). La Compagnie n'a pas collaboré pleinement avec la Commission royale d'enquête et les commissaires n'ont pu évaluer le volume de ses ventes ni la nature de ses méthodes d'établissement des prix. Les données sur le commerce que les commissaires ont réussi à obtenir étaient incohérentes. Dans la plupart des collectivités, les magasins de la Compagnie jouent également le rôle d'une banque qui reçoit les chèques du gouvernement et consent un crédit limité, de sorte que de nombreux Inuit ne touchent pas à l'argent et doivent s'en remettre au gérant du magasin pour savoir ce qu'ils possèdent ou ce qu'ils doivent. Bien que certains magasins de la Compagnie aient continué d'acheter un nombre limité de peaux de phoque à prix réduits après l'effondrement des marchés étrangers, cette pratique semble avoir été limitée aux collectivités où il n'y avait pas d'autres détaillants, c'est-à-dire où l'argent versé pour les peaux devait être dépensé au magasin de la Compagnie.

### Indemnisation et aide à l'adaptation

Pour être utile et acceptable aux Inuit, un programme d'aide doit être conçu de façon à permettre, sinon à encourager, la chasse au phoque et d'autres formes de chasse. Les données disponibles (Canada, MPO, 1985, p. 99 à 107) indiquent qu'avant 1983, environ 60 000 phoques étaient récoltés chaque année dans les Territoires du Nord-Ouest et le nord du Québec. Quelque 40 000 peaux de phoque entraient dans le circuit commercial par le biais de la Compagnie de la Baie d'Hudson ou d'autres, ce qui représentait un revenu brut de 800 000 \$ en se fondant sur un prix de 20 \$ la peau qui était le prix courant à la fin des années 1970. Il est reconnu généralement que les données ayant trait aux ventes de peaux sont quelque peu déficientes et que ce revenu brut pourrait plutôt approcher ou dépasser 1 000 000 \$ par année. On peut donc évaluer le revenu brut annuel par chasseur à 500 \$, plus ou moins.

Ces revenus tirés de la chasse au phoque ont contribué de manière importante au financement des campagnes de chasse des Inuit qui entraînent des frais annuels d'environ 2 000 \$ par chasseur (voir le tableau 13.4), donc des frais qui pourraient s'élever à 4 000 000 \$ si l'on suppose la présence de 2 000 chasseurs. Ces campagnes de chasse, dont la proie varie d'importance selon les régions, dépendent de l'abattage de caribous, d'ours polaires et de renards aussi bien que de phoques. Sans l'apport de la chasse au phoque, il se peut que l'économie générée par toute la chasse inuit ne puisse survivre. Déjà, la diminution des activités de

*Chasseur inuit et ses prises*

chasse depuis l'effondrement du marché des peaux de phoque en 1983, a causé une détérioration de l'équipement qui nécessiterait son remplacement si la chasse devait reprendre. Il s'ensuit qu'un programme d'aide doit fournir la valeur d'*au moins* 1 000 000 \$ (en dollars de 1983) par année pour remplacer la perte de revenu, et aussi un montant pouvant s'élever jusqu'à 4 000 000 \$ pour refinancer toute la chasse inuit pendant une période raisonnable d'ajustement. Les commissaires préfèrent une formule plus souple qui tiendrait compte de la diversité et du droit à l'autonomie des collectivités inuit; ils estiment donc qu'un montant annuel d'environ 4 000 000 \$ devrait être distribué, au moyen de contrats, à des organismes inuit comme les associations de chasseurs et de trappeurs, en fonction du nombre de chasseurs qu'il y avait dans la collectivité en 1981-1982, avant l'effondrement du marché des peaux de phoque. Ainsi, chaque collectivité déciderait des critères d'admissibilité et des formes d'aide.

En pratique, les collectivités qui vivent dans l'Arctique ne peuvent survivre sans chasser ou sans importer du Sud des produits de remplacement très coûteux. Si le Canada est décidé à maintenir une présence dans l'Arctique, il doit envisager la possibilité d'avoir à assumer les coûts du maintien de la chasse continue plutôt que de subventionner en permanence l'importation d'aliments très coûteux. Selon l'évolution future des marchés des produits du phoque, il se peut que les collectivités de l'Arctique aient besoin d'aide en permanence. Parallèlement, le gouvernement doit se rappeler que les mesures favorisant, dans l'Arctique, une plus forte croissance de la population liée à l'exploitation minière semblent avantageuses à court terme, mais qu'elles provoqueront, à long terme, la multiplication de plus grandes agglomérations permanentes qui seront incapables de se nourrir. L'exploitation minière peut réduire le besoin d'aide publique pour une ou deux

génération, mais elle mènerait éventuellement à une plus grande dépendance à l'égard des importations du Sud et des subventions.

## Gestion dans le Nord

*Les méthodes de conservation des Inuit du Labrador n'avaient rien de scientifique mais elles ont été efficaces durant des milliers d'années (Andersen, 1985).*

### Écosystème arctique

Dans l'Arctique, l'environnement engendre les conditions de vie les plus extrêmes. L'écosystème arctique est très fragile et peut facilement être détérioré par des perturbations dont les effets ne pourraient être renversés qu'après de nombreuses années. Les activités humaines de toute sorte, y compris la chasse et l'exploitation minière, doivent être rigoureusement surveillées pour que l'Arctique demeure habitable. La terre, où les traces laissées par un véhicule à moteur sur le pergélisol peuvent demeurer visibles durant des années, est peut-être un milieu plus sensible que la mer, mais il ne faut pas en conclure que les ressources marines de l'Arctique sont sûres et inépuisables. Il faut analyser attentivement les moyens de raffermir les méthodes de gestion dans l'Arctique et, pour des raisons liées tant à l'efficacité qu'aux politiques du gouvernement, de remettre aux Inuit eux-mêmes la plus grande part des responsabilités.

### Intensité de la chasse

Nous disposons de très peu de données sûres touchant les variations à long terme de l'intensité de la chasse au phoque par les Inuit. Certaines données semblent indiquer que la population inuit a beaucoup diminué au siècle dernier en raison d'une forte mortalité attribuable aux épidémies apportées par les chasseurs de baleine européens (Anders *et al.*, 1967). Il est probable que la population inuit a de nouveau augmenté par suite de l'introduction de programmes de santé publique au cours des années 1950 (Hamelin, 1979; Anders *et al.*, 1967), mais nous ne savons pas si les Inuit sont maintenant plus nombreux qu'ils ne l'étaient à l'origine (Schaefer et Steckle, 1980). Quoi qu'il en soit, depuis la fin des années 1950, les Inuit sont de plus en plus concentrés dans des agglomérations (Draper *et al.*, 1979; Freeman *et al.*, 1976). Bien que cette centralisation ait été compensée par le rayon d'action et la rapidité des motoneiges (Freeman, 1982), l'emploi a entraîné une diminution du nombre d'Inuit qui vivent exclusivement de la chasse (Kemp *et al.*, 1977; Anders *et al.*, 1967; Kapel et Petersen, 1982), et l'utilisation moins répandue des attelages a fait diminuer l'exploitation de la faune destinée à nourrir les chiens (Schaefer et Steckle, 1980). Il se peut donc que le volume total de matières



*La chasse au phoque dans le Nord*

animales de mammifères marins dont ont besoin les Inuit ait très peu varié depuis le siècle dernier.

Dans le passé, les camps inuit étaient petits, très éparpillés et souvent déplacés, de sorte que la chasse se pratiquait de façon très dispersée. Comme le phoque annelé abandonne les terrains de chasse intensive pour repeupler des terrains abandonnés, souvent très éloignés, la dispersion géographique de la chasse au phoque par les Inuit a empêché la surexploitation des stocks qui auraient mis de nombreuses années à se reconstituer (figure 13.3; Kapel et Petersen, 1982). Il n'y aura de problèmes de conservation que si la chasse intensive s'étend à un plus grand nombre d'habitats du phoque. Cela pourrait se produire s'il y avait accroissement du nombre et de la dispersion des peuplements dans le Nord, ou si les endroits sauvages où vit le phoque étaient détériorés par l'exploitation minière ou d'autres activités industrielles. Les salaires et paiements de transfert auront également tendance à faire croître la population au-delà de la capacité de production alimentaire de l'écosystème arctique. Si une population croissante dans le Nord continue à dépendre de la chasse pour une partie de ses besoins nutritionnels — phénomène observé dans certaines villes industrialisées du delta du Mackenzie pendant les années 1970 — il est possible que la chasse au phoque annelé dépasse éventuellement le niveau de production équilibrée de certains stocks locaux.

On a souvent dit que la chasse au phoque s'était intensifiée ou s'accentuerait en fonction des possibilités de tirer un revenu des peaux de phoque. Au Groenland, des statistiques beaucoup plus précises montrent que les prises inuit de phoque du Groenland et de phoque à capuchon d'une grande valeur commerciale ont effectivement augmenté au cours des années 1970 (Kapel et Petersen, 1982); toutefois, Lars Emil Johannsen, ministre des Ressources renouvelables du gouvernement autonome, a signalé à la Commission royale que ces statistiques reflétaient le nombre croissant de phoques sur la côte ouest du Groenland. D'après les estimations fournies à la Commission royale par l'Association des Inuit de la région de Baffin, les prix influeraient davantage sur les prises de phoque du Groenland que sur les prises de phoque annelé. Au cours des années 1970, quand le prix du phoque du Groenland a augmenté de 20 %, les prises ont augmenté de 96 %, tandis qu'une hausse de 30 % du prix du phoque annelé a entraîné une augmentation des prises de 38 % seulement. Après 1981, toutefois, les prix et les prises des deux espèces ont fléchi au même rythme, ce qui donne à penser que les Inuit ont non seulement perdu des possibilités de revenu mais qu'ils n'arrivent plus à obtenir les fonds nécessaires pour financer la chasse d'autres espèces.

Les Inuit et les Indiens apprennent à leurs enfants à respecter la vie et à ne pas gaspiller (Kapel et Petersen, 1982; McCarthy, 1985), et ils ont une longue tradition d'auto-réglementation sous la gouverne des aînés des collectivités (Association des Inuit du Labrador, 1985). Il pourrait néanmoins y avoir surexploitation à cause de la sous-estimation de l'efficacité des nouvelles techniques, comme cela s'est déjà produit avec l'utilisation de filets de pêche (Wenzel, 1981). De nos jours, les enfants inuit sont de plus en plus en contact avec

**Figure 13.3**  
**Chasse au phoque des Inuit**

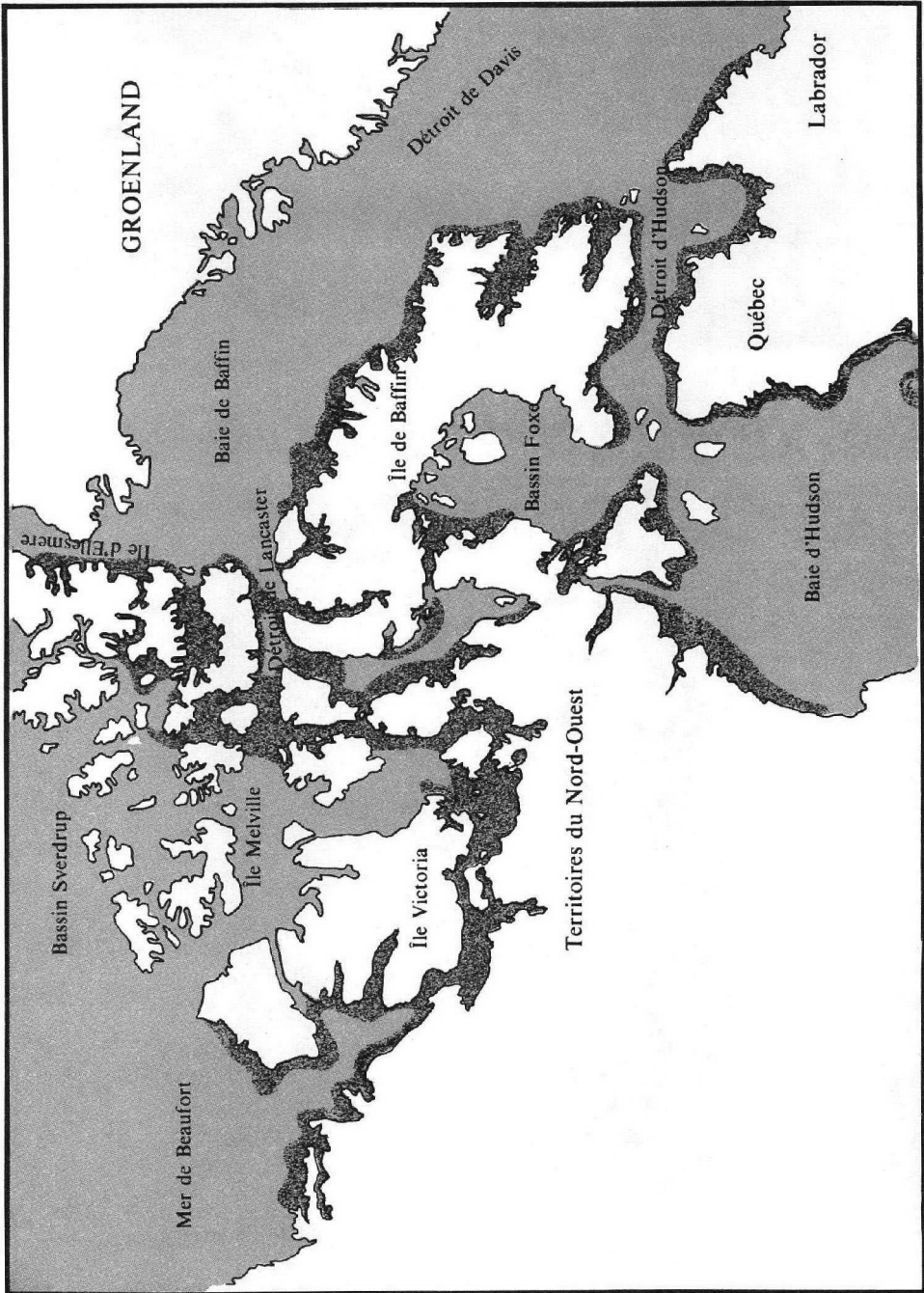
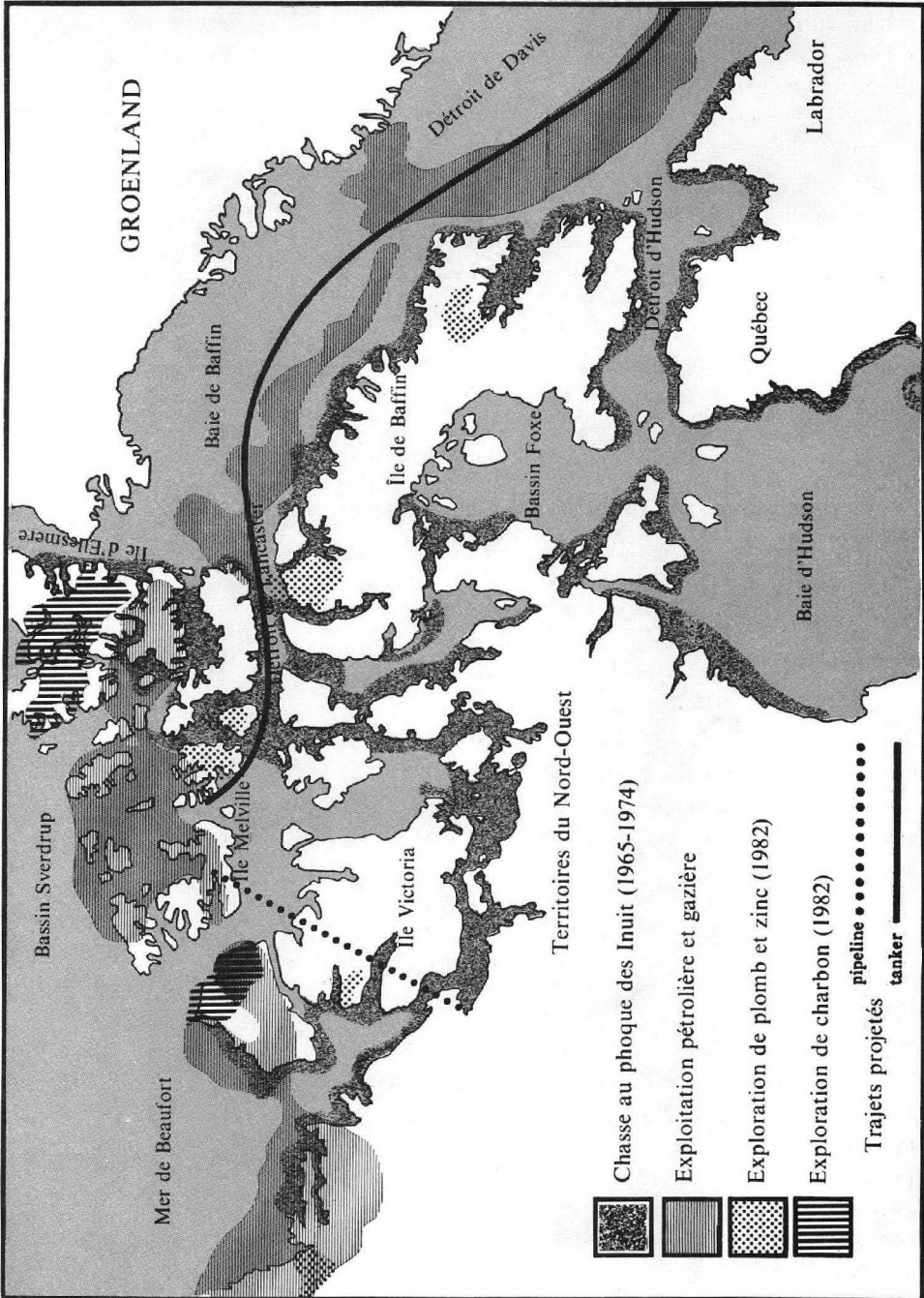


Figure 13.4  
Chasse au phoque des Inuit et développement du Nord



## *La chasse au phoque dans le Nord*

le système d'enseignement et les médias des euro-Canadiens qui mettent l'accent sur l'individualisme, la consommation et la croyance à la supériorité de l'homme sur l'animal. L'éducation des chasseurs et le réveil des valeurs inuit peuvent avoir un rôle important à jouer dans la gestion future des stocks de phoque annelé. Un premier pas dans la bonne voie a déjà été fait dans le nord du Québec, où les collectivités inuit partagent le coût de l'équipement et de la formation des jeunes chasseurs dans le cadre de programmes scolaires.

Les contingents régionaux, déjà établis pour l'ours polaire, le beluga et le narval, la délimitation de zones (réserves d'animaux), les restrictions imposées à l'équipement de chasse et la délivrance de permis sont d'autres mesures qui peuvent contribuer à la gestion future des stocks de phoque annelé. Toute tentative extérieure d'imposer des restrictions se heurtera toutefois à une vive opposition, en raison de l'apport essentiel du phoque annelé à l'alimentation dans le Nord. Toutes les collectivités auxquelles la Commission royale s'est adressée ont insisté sur leur droit et leur devoir de gérer eux-mêmes la chasse, par leurs propres organismes. De nombreux Inuit ont également souligné l'importance de leur connaissance du milieu dans lequel ils vivent. D'autres ont critiqué des mesures fédérales qui leur semblaient arbitraires et trop restrictives, par exemple le fait d'assujettir les chasseurs inuit du nord du Labrador à la réglementation visant la chasse commerciale du phoque du Groenland à Terre-Neuve (Association des Inuit du Labrador, 1985).

### Effets de l'expansion industrielle dans le Nord

Les effets actuels et éventuels de l'expansion industrielle sur les phoques et sur l'environnement arctique en général sont nombreux. Ces effets réduisent les possibilités de chasse au phoque des Inuit, et leur mode de vie unique se détériore chaque jour davantage.

L'intensification de l'exploitation minière et pétrolière dans l'Arctique peut avoir d'importantes répercussions sur les stocks de phoque et sur les possibilités de chasse (Davis, 1981). Une grande partie de la mer de Beaufort, du bassin de Sverdrup (Perry Islands) et de la baie Baffin a déjà fait l'objet de concessions pour l'exploitation pétrolière (figure 13.4). Les Inuit chassent le phoque sur la glace de la mer de Beaufort et sur les côtes du détroit de Davis, et le transport maritime dans les glaces du champ pétrolifère de Sverdrup traverserait nécessairement les territoires de chasse inuit dans les détroits de Lancaster et de Barrow. Le pipeline projeté, qui partirait de l'île Melville, traverserait les territoires de chasse au phoque dans le golfe du Couronnement. Les dommages qui peuvent en résulter comprennent les effets toxiques de déchets de métal lourd des entreprises d'exploitation minière, l'huilage des phoques par suite d'un déversement de pétrole d'un pétrolier ou d'une plateforme de forage, la destruction de l'habitat des phoques causée par les brise-glace, et la perturbation des déplacements des chasseurs sur la glace brisée par les navires. La combinaison du mercure — lequel s'accumule

naturellement dans le phoque annelé, dans certaines régions — avec une accumulation d'autres métaux lourds peut rendre la consommation de chair de phoque dangereuse pour la santé humaine. Les répercussions sur les phoques sont étudiées plus loin au chapitre 23.

La diminution des stocks de phoques causée par le transport maritime dans les glaces peut avoir une incidence particulièrement importante sur les chasseurs. Pour les Inuit et autres chasseurs du Nord, la glace de mer solide n'est pas un obstacle mais une surface qui permet les déplacements (Boles *et al.*, 1983). Le sillage frais d'un brise-glace est infranchissable et la glace reconstituée est accidentée et instable, ce qui réduit la mobilité des chasseurs et multiplie les risques de blessure. Le transport continué dans les glaces interromprait aussi les migrations saisonnières du caribou, ce qui limiterait leur accès à la végétation rare et très dispersée de la région. Pour ces raisons, les Inuit se sont généralement opposés au passage des brise-glace; ils ont formé une barricade humaine à Rigolet en 1982 pour empêcher les essais de brise-glace (Association des Inuit du Labrador, 1985) et dressé une barricade de traîneaux, dix ans plus tôt, au Groenland pour faire obstacle aux minéraliers.

## Responsabilités en matière de gestion

Les collectivités inuit centralisées renforcent la présence canadienne dans l'Arctique (Boyd, 1984; Denhez, 1984; Pharand, 1984). Les agglomérations de Grise Fiord et de Resolute, qui sont les plus récentes et les plus au nord, semblent avoir été établies exclusivement à cette fin. La façon la plus économique de maintenir cette présence, et celle qui est la mieux adaptée à l'environnement, consiste à permettre aux Inuit de continuer à chasser le phoque pour se nourrir. Les revendications territoriales des Inuit reconnaissent ce fait et ont pour but de donner aux Inuit un contrôle suffisant des terres arctiques et les ressources nécessaires pour bien gérer la chasse à des fins de subsistance.

Le Canada reconnaît le bien-fondé des revendications autochtones dans l'Arctique, comme en témoigne sa politique en vigueur depuis 1973 qui vise à régler des revendications globales dans le Nord en négociant le partage des terres et l'indemnisation des propriétaires autochtones pour les terres cédées à l'État. En outre, en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, les « droits ancestraux et issus de traités » échappent désormais aux effets de toute loi qui pourraient y porter atteinte, de sorte qu'il serait difficile de considérer l'utilisation par les Inuit des terres pour la chasse comme autre chose qu'un droit ancestral (Tarnopolsky, 1983, p. 256; Sanders, 1983, p. 329). Les mesures que pourrait prendre le gouvernement fédéral pour restreindre la chasse par les Inuit, sauf celles qui sont prévues dans le règlement des revendications, pourraient faire l'objet d'un appel en vertu de la Loi constitutionnelle et devraient donc être évitées.

*La chasse au phoque dans le Nord*

Les droits d'exploitation et de gestion des ressources fauniques ont été des thèmes centraux de la négociation et du règlement de toutes les revendications territoriales dans le Nord, depuis la signature de la Convention de la baie James et du Nord québécois en 1975 (Whyte, 1982; Rostaing, 1985). À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral négocie plusieurs revendications globales fondées sur l'utilisation et l'occupation traditionnelles des terres. Au nombre de ces revendications, il y en a quatre qui ont été présentées par des organismes dont les membres se livrent à la chasse au phoque : la Fédération Tungavik de Nunavut, l'Association des Inuit du Labrador, l'Association Naskapis-Montagnais Innu et le Conseil Attikamek-Montagnais. La Convention Définitive des Inuvialuit, signée en 1985, porte sur une grande partie de l'Arctique de l'Ouest. Toutes les conventions, qu'elles soient proposées, à l'étude ou définitives, renferment de nombreuses dispositions ayant trait à la gestion de la faune. Il est impératif que les gouvernements tiennent compte de ces conventions lorsqu'ils planifient la gestion, et ce, pour deux raisons : premièrement, ces conventions renferment des plans très détaillés résultant de recherches approfondies et très bien faites et, deuxièmement, les stratégies de gestion retenues pourraient être contradictoires si les plans des conventions n'étaient pas pris en considération.

En vertu de la Convention de la baie James et du Nord québécois, un comité de coordination tripartite comprenant des représentants des Inuit et des Cris conseille les gouvernements fédéral et provincial sur la gestion des prises. D'après la Convention Définitive des Inuvialuit, le Conseil consultatif de la gestion de la faune des Territoires du Nord-Ouest établit des limites de prise admissible pour chaque espèce de même que des contingents de chasse de subsistance qui sont ensuite répartis entre les collectivités par le Conseil Inuvialuit de gestion du gibier (Canada, MAINC, 1984b). Les associations locales de chasseurs et de trappeurs seront représentées auprès des deux organismes. Dans le cas des revendications territoriales de la Fédération Tungavik de Nunavut, touchant le centre et l'est de l'Arctique, les négociations se poursuivent, mais les parties intéressées ont paraphé un accord de principe prévoyant l'autonomie politique des Inuit en ce qui concerne la gestion de la faune (Assemblée constitutionnelle de Nunavut, 1983). Les Inuit reconnaissent l'importance d'une conservation bien pensée et croient avoir l'expérience et la détermination voulues pour en assumer l'entière responsabilité (Payne et Graham, 1984). Le Conseil Attikamek-Montagnais a proposé un programme semblable à celui de la Fédération Tungavik de Nunavut, et l'Association des Inuit du Labrador a intégré sa proposition au plan traitant de la faune dans la Convention de la baie James et du Nord québécois.

La question de l'autonomie politique des autochtones semble également recevoir un bon accueil, comme en témoignent des propositions récentes, par exemple le rapport du Comité spécial de la Chambre des communes, intitulé *L'autonomie politique des Indiens*, le projet de loi C-52 déposé en 1984 par le gouvernement libéral, et le *Projet d'accord constitutionnel sur les droits des peuples autochtones du Canada*, présenté par le gouvernement conservateur lors de la Conférence des premiers ministres tenue en avril 1985. Ce Projet d'accord

prévoit la modification de la Constitution pour préciser l'autorité et la responsabilité des peuples autochtones à l'égard des terres qui leur ont été réservées ou qui pourraient l'être. Dans son rapport, le Comité spécial a précisé que le Canada est signataire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui reconnaît, entre autres, le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, et prévoit qu'un peuple ne peut en aucun cas être privé de ses propres moyens de subsistance. Dans son mémoire à la Commission royale, le ministère des Pêches et des Océans insiste sur le fait qu'il a pour politique de négocier des normes avec les organismes inuit plutôt que de réglementer directement la chasse au phoque (Canada, MPO, 1985, p. 91-92).

Les questions d'autonomie mises à part, les autochtones bénéficient déjà d'un droit de priorité limité mais légal touchant l'exploitation de certaines espèces protégées ou contrôlées (Bennet, 1982). Dans la plupart des dispositions fédérales, ce droit est accordé à une personne ou à une famille et les autorise à chasser pour l'alimentation et le vêtement mais non pour l'échange, le troc ou la vente, bien que la chasse à des fins d'échange ou de troc soit permise en vertu du règlement récemment adopté sur la protection du beluga et du narval (DORS/80-376 et DORS/80-739), et du règlement sur le morse (DORS/80-338). Le principe de la priorité de l'exploitation des autochtones est également contenu dans un certain nombre de conventions touchant les revendications territoriales. En vertu de la Convention de la baie James et du Nord québécois, les chasseurs bénéficient de « niveaux d'exploitation garantis », c'est-à-dire du droit d'exploiter les ressources fauniques à des fins personnelles ou collectives jusqu'à concurrence des niveaux établis en 1975, et le principe de la priorité s'applique à la chasse à des fins de subsistance sous réserve seulement des limites fixées pour la conservation (Moses, 1985). Suivant les dispositions de la Convention des Inuvialuit, les collectivités inuvialuit se voient accorder le droit exclusif de chasser l'ours polaire, le boeuf musqué et des animaux à fourrure, et le droit privilégié de chasser d'autres espèces de gibier et de prendre du poisson, y compris le droit de « vendre, d'échanger ou de troquer » les sous-produits non comestibles.

## **Considérations d'ordre international**

Les Inuit ont été touchés non seulement par l'effondrement des marchés européens de la peau de phoque, mais aussi par la fermeture officielle des marchés américains de produits de mammifères marins en vertu du *Marine Mammal Protection Act* adopté par les États-Unis en 1972, qui restreint l'importation de ces produits aux pays dont la gestion des stocks de mammifères marins est jugée conforme aux dispositions de cette loi. Toutefois, les Indiens et les Inuit de l'Alaska sont exemptés de la plupart des dispositions de cette loi (Schoolcraft, 1983, p. 289). Il serait avantageux pour le Canada de discuter de cette questions de discrimination avec les autorités américaines et de proposer des mesures législatives de redressement, compte tenu surtout du *Treaty of Amity, Commerce and Navigation*

*La chasse au phoque dans le Nord*

signé en 1794 par les États-Unis et la Grande-Bretagne, et en vertu duquel les autochtones de l'Amérique du Nord peuvent, « en toute liberté, traverser la frontière canado-américaine, par voie de terre ou par les eaux intérieures. . . et se livrer à des échanges. »

Le Canada adhère à plusieurs conventions internationales en vertu desquelles la gestion des mammifères marins dans l'Arctique est partagée suivant diverses modalités avec les États-Unis, l'U.R.S.S., la Norvège et le Japon. Il est dans l'intérêt des peuples du Nord que la gestion de la faune dans une perspective circumpolaire soit maintenue et renforcée. Parallèlement, les règlements seront d'autant plus justifiés et applicables si les Inuit eux-mêmes prennent part à l'administration des conventions en vigueur et à la négociation de nouvelles conventions. L'influence de l'*Alaska Eskimo Whaling Commission* en est un exemple. Par ailleurs, une nouvelle dimension importante est venue s'ajouter à la question de la gestion circumpolaire de la faune : l'autonomie du Groenland. Bien que le Groenland soit encore représenté par le Danemark dans le domaine des affaires extérieures, il est entièrement autonome en matière de gestion de la pêche et de la faune. Comme le Canada partage avec le Groenland le détroit de Davis et ses stocks de phoque du Groenland, de phoque à capuchon et de phoque annelé, il serait fort souhaitable que le Canada amorçe des négociations avec le gouvernement autonome du Groenland pour que celui-ci soit un partenaire de plein droit dans la gestion circumpolaire. Les Inuit du Canada pourraient et devraient jouer un rôle important dans ces négociations.

Depuis les années 1880, l'exploitation des ressources fauniques par les Inuit du Groenland est réglementée en partie par les conseils de chasseurs locaux. En vertu des dispositions du *Home Rule Act* et d'autres lois du Groenland, les quotas, les exigences en matière d'équipement et la réglementation afférente aux permis sont établis par la capitale, Nuuk, mais la délivrance des permis et l'application des règlements se font sur le plan local. Le genre de permis varie selon que la chasse est l'unique source de revenu du titulaire, qu'elle est une source de revenu supplémentaire ou que le titulaire a un emploi à plein temps (Kapel et Petersen, 1982; Johannsen, 1985). Les Danois fournissent uniquement des conseils techniques. Le Danemark a complété le transfert de tous les pouvoirs de gestion de la pêche et de la faune au gouvernement autonome du Groenland le 1<sup>er</sup> janvier 1985. À l'heure actuelle, les Inuit du Groenland et du Canada appuient concrètement les efforts de la Conférence circumpolaire inuit (CCI) visant à élaborer une politique complète de gestion de l'environnement dans l'ensemble de la région circumpolaire. En septembre 1985, le gouvernement canadien a versé une somme importante à la CCI.

Dans d'autres pays, les autochtones disposent aussi d'une certaine autonomie en matière de gestion. En Alaska, où un partage du territoire a été effectué par voie législative en 1971, les États-Unis ont accepté que les Inupiat réglementent eux-mêmes la chasse à la baleine boréale (Langdon, 1984). Les chefs autochtones d'équipes de chasse à la baleine élisent les membres de l'*Alaska*



*La chasse au phoque dans le Nord*

*Eskimo Whaling Commission* (AEWC). Cette Commission propose des contingents et des règlements visant les prises, et ces propositions ont habituellement l'appui des États-Unis lorsqu'elles sont présentées chaque année à la Commission baleinière internationale (CBI). L'application en incombe aux collectivités inupiat. Les Inupiat tentent maintenant de mettre sur pied l'*Alaska Native Marine Mammal Commission* qui leur permettrait également de réglementer la chasse au phoque et au morse. Aux États-Unis proprement dits, l'exploitation des ressources fauniques sur les réserves indiennes est gérée par les conseils tribaux en vertu de leurs constitutions approuvées par le gouvernement fédéral. Conformément à une décision rendue en 1983 par la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *New Mexico c. Mescalero Apache Tribe*, les États n'interviennent pas dans la gestion.

Les premiers chasseurs russes sont venus explorer les îles Aléoutiennes au milieu des années 1740 et en 1786 ils avaient découvert les importantes rookeries des îles Saint-Paul et Saint-George (îles Pribilof) où 80 % des otaries à fourrure se reproduisent (Hansen, 1982; Veltre et Veltre, 1981). En l'absence de cours d'eau et de baies protégées ou de forêts dans les îles, on y trouve peu d'espèces de poisson anadromes, de crustacés et de bois à brûler (Veltre et Veltre, 1981). Les îles sont donc demeurées inhabitées jusqu'en 1799, année où la Compagnie russo-américaine a obtenu le monopole de la chasse à l'otarie et à la loutre de mer, et s'est mise à déporter les Aléoutes aux îles Pribilof pour en faire des chasseurs saisonniers sous un régime de travaux forcés. Des peuplements permanents d'Aléoutes ont été établis au cours des années 1820 pour réduire les coûts associés au transport annuel des chasseurs. Toutefois, la Compagnie a fait faillite au cours des années 1830 et, en 1867, ses intérêts ainsi que les îles sont passés aux États-Unis par suite d'un traité (Veltre et Veltre, 1981).

Sous le régime américain, les Aléoutes avaient la vie dure : ils étaient tenus à l'écart des autres collectivités autochtones, ils recevaient de maigres salaires, les mariages étaient réglementés, on ferma les écoles russes et on leur interdit de parler leur langue jusqu'à ce que les îles soient évacuées d'urgence pendant la Seconde Guerre mondiale (Veltre et Veltre, 1981). Les Américains ont également doublé les prises annuelles d'otaries à fourrure en vertu d'une politique de cession des droits de prise exclusifs à des entreprises privées. Alors que les chasseurs russes avaient recherché la fourrure argentée des bébés otaries, les chasseurs américains préféraient la fourrure foncée des mâles « célibataires » de trois ou quatre ans. Les Américains renforcèrent les quotas et les restrictions établis par les Russes au cours des années 1820, mais le nombre d'otaries déclina rapidement. À partir de 1909, les autorités américaines assumèrent le contrôle direct des prises et engagé des Aléoutes pour rassembler et abattre les otaries (Hansen, 1982).

La chair des otaries à fourrure a nécessairement été un aliment de base pour les Aléoutes. Bien qu'il soit possible de se nourrir de hareng, de rennes (sur l'île Saint-Paul), d'oiseaux et d'oeufs, selon les saisons, les phocidés et les otariidés sont de loin la source alimentaire la plus abondante et la plus sûre dans les îles Pribilof. Depuis la première étude des stocks en 1914, la consommation à des fins

*La chasse au phoque dans le Nord*

de subsistance est demeurée stable, atteignant environ 400 livres (entre 8 et 10 otaries) par personne par année. De 1870 à 1889, les insulaires ont abattu 10 000 otaries par année pour se nourrir, dont la moitié était des bébés otaries, et 85 000 de plus pour la fourrure seulement. La chasse aux bébés otaries a été interdite en 1891 bien qu'ils aient été l'aliment préféré. Au cours des années 1970, les insulaires de Saint-Paul abattaient environ 2 000 otaries par année pour se nourrir et 25 000 pour la fourrure. Les habitants de l'île Saint-George, où la chasse commerciale a été abandonnée en 1972 et où le contingent de chasse à des fins de subsistance est fixé à 350 otaries, dépendent des excédents de Saint-Paul (Veltre et Veltre, 1981). En juillet 1985, il n'y a pas eu de chasse commerciale, mais 3 400 otaries ont été abattues à des fins de subsistance.

La chasse pélagique a fait l'objet de restrictions imposées en vertu d'un traité international conclu en 1911. Le traité, qui a cessé d'être en vigueur en 1941, a été rétabli en 1957 et est devenu la *Convention intérimaire sur la conservation des otaries à fourrure du Pacifique Nord*. D'après la Convention, les restrictions touchant la chasse pélagique ne s'appliquent pas aux « Indiens, aux Aïnus, aux Aléoutes ni aux Esquimaux qui vivent le long des côtes, ni à ceux qui se livrent à la chasse pélagique dans des canots qui ne sont pas transportés par d'autres navires ou utilisés en rapport avec eux et sont propulsés par des rames, des pagaies ou des voiles, ni à ceux qui n'utilisent pas d'armes à feu et ne sont pas employés par d'autres ». Sur le plan pratique, ces dispositions sont peu pertinentes puisque les méthodes traditionnelles de chasse dont il est question ne sont plus utilisées. La Convention prévoit, par ailleurs, que si la Commission recommande une diminution des prises à des fins de conservation, elle doit « tenir compte des besoins alimentaires des Indiens, des Aïnus, des Aléoutes ou des Esquimaux qui vivent dans les îles où se reproduisent les otaries à fourrure ». Cette disposition peut témoigner de la volonté de permettre la chasse à des fins de subsistance tant que les objectifs de conservation seront respectés, qu'il y ait ou non chasse commerciale.

De 1909 à 1984, l'administration fédérale offrait une sécurité aux insulaires en leur versant un salaire pour la chasse annuelle. Les peaux dégraissées étaient vendues à la *Fouke Fur Company* de Greenville (Caroline du Sud) en vue de la finition et de la revente. Dans les îles, un certain nombre d'autres produits étaient tirés des otaries, par exemple la glycérine (produite durant la Première Guerre mondiale), les huiles de tannage (utilisées par le gouvernement jusqu'en 1962) et, jusqu'en 1978, les aliments servant à l'élevage du renard et du vison (Veltre et Veltre, 1981; Riley, 1961). En 1979, la chasse a fourni des emplois à 85 Aléoutes et engendré des profits de 500 000 \$ US (Hansen, 1982), mais les coûts augmentaient en même temps que les pressions publiques. Le Congrès a décidé de transférer la responsabilité de la chasse aux insulaires en vue de remplacer graduellement cette activité par une autre source de revenu locale. En vertu de la *Public Law 98-129*, adoptée en 1983, toutes les installations fédérales de transformation des otaries dans les îles ont été cédées à la *Tanadgusix Corporation*, société appartenant aux Aléoutes et créée en vertu de l'*Alaska Native Claims Settlement Act*. La *Public Law* prévoit aussi le versement des prestations de

## *La chasse au phoque dans le Nord*

retraite pour fonctionnaires fédéraux aux Aléoutes qui ont été chasseurs pour le compte du gouvernement, de même que la création d'un fonds en fiducie pour l'expansion économique locale.

La *Tanadgusix Corporation* a obtenu le monopole de la distribution de la viande, de l'exportation d'os de pénis et de la transformation des carcasses d'otaries à fourrure en nourriture pour chiens et en appâts pour le crabe (Veltre et Veltre, 1981). En vertu des dispositions de la loi prévoyant la cession, la société a également obtenu le monopole de la vente des peaux. Elle organisa la chasse de 1985, dont le coût devait atteindre environ 300 000 \$ US, mais les manifestations contre la chasse donnèrent lieu à un compromis aux termes duquel les phoques ne devaient être abattus qu'à des fins de subsistance, et la situation demeurera probablement la même au cours des années à venir. Les fonds en fiducie servent maintenant à financer une flotte de bateaux de pêche aux poissons de fond pour tirer parti des possibilités de pêche intéressantes sur le plateau continental de Béring, parce que l'on suppose que cette activité constituera, pour les insulaires, une source d'emploi plus stable et plus acceptable que la chasse à l'otarie. La situation dans les îles Pribilof diffère à deux égards de celle qui existe au Canada : l'essor plutôt que le déclin de la pêche comme source d'emploi et le fait que la population concernée est très réduite.

La chasse à des fins de subsistance, notamment dans le cas des autochtones, est reconnue comme telle dans les lois qui s'appliquent de façon particulière à l'Alaska. Le *Marine Mammal Protection Act* américain de 1972 autorise les autochtones à chasser les mammifères marins protégés, sans gaspillage, pour en tirer leur nourriture et leurs vêtements et pour la vente d'articles fabriqués avec des sous-produits non comestibles (les articles d'artisanat authentiques). En 1981, cette loi a été modifiée pour permettre à l'État de l'Alaska d'assumer la responsabilité de la gestion des mammifères marins en s'engageant à accorder la priorité aux autochtones pour la chasse à des fins de subsistance. Les autochtones de l'Alaska ont créé l'*Alaska Native Marine Mammal Commission* pour contrecarrer les tentatives récentes de l'État d'exercer ce pouvoir parce qu'ils soutiennent que les directives ou règlements adoptés à ce jour par l'État n'assurent pas la protection des droits de chasse autochtones.

Les articles 804 et 805 de l'*Alaska National Interest Lands Conservation Act* (ANILCA) de 1978 accordent la priorité à la chasse « à des fins de subsistance sans gaspillage », dans le contexte de la gestion de la faune sur les terres fédérales de cet État, et précise que l'État doit appliquer le même principe de priorité pour la gestion des terres qu'il a acquises de l'administration fédérale. Conformément aux attributions qui lui sont confiées par l'ANILCA, l'Alaska a adopté, en 1978, le principe de la priorité de la chasse à des fins de subsistance pour la gestion des terres publiques dans l'ensemble de l'État (A.S. 16.05.940). Le principe de la priorité s'applique à tous les « usages habituels ou traditionnels », comprenant la « consommation personnelle ou familiale [parents ou membres de la famille] et ce pour la nourriture, le logement, le chauffage, le vêtement, les outils ou le transport,

la fabrication ou la vente d'articles d'artisanat » provenant des sous-produits non comestibles, et pour le « commerce, le troc ou le partage traditionnels ». S'il est nécessaire de limiter les prises par mesure de conservation, l'État doit favoriser les résidents locaux pour qui les prises sont un moyen de subsistance « indispensable et traditionnel », et pour qui il n'existe pas d'autres choix économiques raisonnables. Il s'est avéré difficile d'apporter des améliorations à ces dispositions (Langdon, 1984) parce que les autochtones considèrent qu'elles limitent trop la vente des fourrures et d'autres sous-produits non traités et qu'elles favorisent trop les non-autochtones récemment arrivés dans le Nord.

## Résultats et conclusions

Trois facteurs sous-tendent les recommandations de la Commission royale sur la chasse au phoque pratiquée par les autochtones. Premièrement, les collectivités autochtones du Nord sont caractérisées par un jeu complexe de facteurs sociaux, économiques, culturels et politiques dont il faut tenir compte dans l'élaboration et la mise en oeuvre de lignes de conduite ou de programmes nouveaux. Deuxièmement, la chasse au phoque est d'une importance vitale pour le bien-être physique, social et culturel des Inuit et, à un degré moindre, des Indiens qui vivent dans le Nord et sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Troisièmement, l'interdiction de la Communauté européenne d'importer certains produits du phoque, de même que d'autres facteurs comme la réinstallation ont eu de graves conséquences pour les Inuit. Étant donné ces trois facteurs, la Commission royale estime que des mesures innovatrices s'imposent. Les commissaires croient, en outre, que les solutions proposées ne pourront être efficaces à long terme si elles portent sur une seule dimension des économies autochtones, c'est-à-dire la chasse au phoque; les mesures proposées doivent plutôt se rapporter à toutes les dimensions interdépendantes dont nous avons parlé.

## Équilibre et changement dans le Nord

Les peuples autochtones du Nord vivent dans un milieu fragile et difficile depuis des milliers d'années. Ils y sont parvenus en pesant leurs besoins en fonction de la nécessité de protéger l'environnement et par les stratégies efficaces d'utilisation des ressources, l'organisation sociale et les principes culturels qu'ils ont adoptés. Les relations humaines sont étroites et fondées sur la collaboration, de sorte qu'elles contribuent à la survie de la collectivité. La collaboration entre les familles a pour but d'assurer une bonne chasse, et les enfants apprennent très jeunes la chasse et l'importance de la coopération. En outre, les personnes qui dépendent exclusivement de la chasse pour survivre ont tendance à adapter leurs stratégies en conséquence; quand il se produisait des changements météorologiques et des fluctuations des populations animales pouvant entraîner la famine, elles réagissaient habituellement en se déplaçant ou en utilisant d'autres ressources, au moins temporairement.

*La chasse au phoque dans le Nord*

La chasse au phoque a longtemps été un élément critique de la survie dans le Nord, surtout pour les Inuit. Le phoque annelé est la source alimentaire la plus sûre et la plus abondante dans la plupart des régions de l'Arctique et il répond beaucoup mieux aux besoins nutritionnels des Inuit que les aliments importés du sud du Canada. L'évolution récente n'a pas beaucoup modifié la situation; les collectivités permanentes du Nord continueront de dépendre du phoque annelé au cours des années à venir.

Depuis les années 1950, toutefois, un certain nombre de facteurs ont influé sur le caractère de la chasse au phoque dans le Nord, sans pour autant diminuer l'importance du phoque sur le plan de la santé et de la culture des Inuit. Dans les années 1950, la réinstallation de nombreux Inuit qui ont quitté leurs camps isolés et leurs petits villages pour s'établir dans des collectivités plus centralisées a eu pour effet de les éloigner de leurs terrains de chasse. Cette réinstallation a facilité l'accès aux services provenant de l'extérieur, ce que visait le gouvernement fédéral, mais elle a aussi obligé les Inuit à dépenser plus d'énergie et à se déplacer plus rapidement pour atteindre les terrains de chasse. La motorisation, surtout au moyen de motoneiges, a fourni une solution au problème, mais elle a aussi fait naître un besoin d'argent pour acheter les motoneiges, les pièces de rechange, les lubrifiants et l'essence. La seule source de revenu des Inuit était l'exportation de peaux et, à un degré moindre, de produits du phoque sous forme d'artisanat.

Entre les années 1950 et le début des années 1970, de nombreuses familles réussissaient relativement bien, mais il est devenu de plus en plus difficile de financer le transport à cause de la hausse rapide du taux d'inflation au cours des années suivantes. L'emploi rémunéré, assez rare, a fourni un certain revenu à quelques familles, mais la plupart de ces emplois se trouvaient dans des lieux éloignés d'extraction de ressources, ce qui empêchait les chasseurs ayant un emploi de se livrer à la chasse au phoque. En outre, les paiements de transfert du gouvernement fédéral n'étaient pas suffisants pour financer les déplacements vers les terrains de chasse. La chasse au phoque a donc été délaissée, non parce qu'elle était moins importante pour les Inuit mais parce qu'il était de plus en plus difficile de financer cette activité.

En conséquence de l'insuffisance des revenus tirés d'un emploi rémunéré et de l'exportation, la chasse est devenue une activité moins intensive et ce fait a lui-même influé sur l'alimentation et la santé des Inuit. De nombreux problèmes de santé, depuis la carie dentaire jusqu'aux maladies cardio-vasculaires et au cancer, peuvent être attribuées directement ou indirectement au manque de chair de phoque dans le régime de certaines collectivités. Au cours de milliers d'années, les Inuit ont développé des caractéristiques physiologiques leur permettant de métaboliser la chair de phoque de façon efficace; l'élimination de cette source alimentaire et son remplacement par des aliments importés à valeur nutritive nettement inférieure ont évidemment eu des effets néfastes.



*Nettoyage de peaux de phoques*

La réinstallation de collectivités et l'augmentation graduelle des coûts ont influé sur la chasse au phoque, mais le coup le plus dur a été porté en 1983 avec l'interdiction de la Communauté européenne (CE) d'importer certains produits du phoque. Le marché des produits du phoque annelé n'a jamais été visé par les mouvements de protestation contre la chasse au phoque et il a explicitement été exempté de la directive émise par la CE en 1983. En fait, les produits du phoque annelé étaient commercialisés par des réseaux distincts (la Compagnie de la Baie d'Hudson et les coopératives inuit) et se distinguaient généralement (artisanat) des peaux de phoque du Groenland (blanchons). Les mouvements de protestation et la directive subséquente semblent néanmoins avoir provoqué une opposition à tous les produits du phoque, quelle qu'en soit l'espèce ou l'origine. Deux ans après la publication de la directive de la CE, les Inuit du Canada avaient perdu plus des trois quarts de leurs revenus de la chasse au phoque et jusqu'au tiers de leurs revenus de toutes provenances.

Bien que le déclin de la chasse soit plus difficile à évaluer quantitativement que les problèmes de santé, on ne peut douter qu'il ait influé sur la culture des peuples autochtones du Nord, surtout des Inuit. La chasse au phoque influe sur

tous les aspects des cultures septentrionales, qu'il s'agisse de la coopération entre les familles, de la mythologie ou de l'éducation. Le déclin subit de la chasse au phoque crée donc inévitablement un vide. Lorsque viennent s'ajouter l'incidence accrue des problèmes de santé et la disparition du travail (c'est-à-dire de la chasse) dont souffrent de nombreuses personnes, ce vide peut mener au déclin de la culture inuit.

## Solutions

Comme le public est en faveur de la survie de la culture inuit, qu'il considère unique, on pourrait rétablir la distinction entre les produits inuit et les produits de la chasse commerciale à grande échelle en donnant aux produits une image de marque et en informant le public. La transformation par les Inuit eux-mêmes plutôt que par des fabricants du Sud contribuera probablement à rendre les produits plus acceptables au public. Qui plus est, les Inuit eux-mêmes sont les plus en mesure de déterminer la manière de procéder et la façon de faire valoir leurs intérêts aux yeux des gouvernements et des consommateurs éventuels.

Le problème structurel que pose l'Arctique est celui de créer une économie mixte (monétaire et de subsistance) qui tienne compte du risque de surexploitation et de la fragilité des écosystèmes arctiques. L'exploitation des ressources fauniques ne peut être intensifiée; l'épuisement des ressources non renouvelables peut avoir un effet défavorable sur la productivité à long terme de l'environnement. Les activités susceptibles de contribuer le plus à garder le Nord habitable, sans subventions permanentes, sont la transformation et l'exportation des sous-produits de l'exploitation actuelle de la faune ainsi que la recherche de modes différents de transport, de logement et de techniques de production d'énergie qui permettront aux collectivités du Nord d'être moins dépendantes des importations du Sud.

À court terme, la Commission royale recommande la création d'un programme d'aide visant à favoriser, sinon à stimuler, l'exploitation du phoque et d'autres espèces à des fins de subsistance. Une indemnité annuelle pouvant atteindre quatre millions de dollars devrait être répartie par voie de contrats avec des organismes inuit tels que les associations de chasseurs et de trappeurs. Le montant devrait être distribué en fonction du nombre de personnes qui pratiquaient la chasse dans la collectivité en 1981-1982, avant l'effondrement du marché des peaux de phoque.

Si le Canada est décidé à conserver une présence dans l'Arctique, il doit y avoir des collectivités durables qui vivent en harmonie avec l'environnement de cette région. En conséquence, il faut soutenir la chasse au phoque chez les Inuit.

## Références

- Anders, G., et al. 1967. The east coast of Baffin Island. An area economic survey. AESR No. 66/4. Ministère des Affaires indiennes et du Nord, Ottawa.
- Andersen, T. 1985. Témoignage devant la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. St. John's, 22 mai 1985, vol. 2, p. 273-311.

*La chasse au phoque dans le Nord*

- Andersen, W. 1985. Témoignage devant la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. St. John's, 22 mai 1985, vol. 2, p. 273-311.
- Anonyme. 1984. Eskimo diets and diseases. *Lancet* 1 (8334):1139-1141.
- Association des chasseurs et des trappeurs de Holman. 1985. Mémoire à la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada, Holman, T.N.O.
- Association des Inuit de la région de Baffin. 1982. Summary of harvests reported by hunters in the Baffin Region. Northwest Territories, during 1981.
- Association des Inuit de la région de Baffin. 1985. Mémoire à la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada.
- Association des Inuit du Labrador. 1977. Our footprints are everywhere: Inuit land use and occupancy in Labrador. Nain.
- Association des Inuit du Labrador. 1985. Mémoire à la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. St. John's.
- Bureau régional de développement économique et du tourisme de la région de Baffin. 1985. Témoignage devant la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Pangnirtung, Territoires du Nord-Ouest, 22 mai 1985.
- Bandi, H.G. 1969. Eskimo prehistory. University of Alaska Press, College, Alaska.
- Baxter, D. 1981. The evolving attitude in Canada toward the management of chronic otitis media in the Inuit population. *J. Otolaryngol.* 10(2):81-88.
- Bender, T.R., et al. 1975. Intellectual development of children who were anemic or ill in infancy. In J.C. Haworth (ed.) Nutrition of Indian and Eskimo children. Report of the Second Canadian Ross Conference on Pediatric Research, Montréal.
- Bennett, D. 1982. Subsistence v. commercial use. The meaning of these words in relation to hunting and fishing by Canada's native peoples. Working paper 3. Canadian Arctic Resources Committee, Ottawa.
- Boas, F. 1888. The central eskimo. Bureau of American Ethnology Annual Report No. 6: 499-699.
- Boles, B., L. Jackson et M.G.A. Mackey. 1983. Breaking the ice: seal and seal harvesting patterns and benefits in relation to navigational ice breaking in Lake Melville, Labrador. Rapp. du Labrador Inst. North. Studies, Univ. Memorial de Terre-Neuve pour le ministère du Développement (Terre-Neuve) et le ministère de l'Expansion économique régionale (Canada). Goose Bay, Labrador.
- Borré, K. 1986. Dietary and nutritional significance of seal and other country foods in the diet of the Inuit of Clyde River, NWT. Rapport technique 11, Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Déposé à la bibliothèque centrale du MPO, Ottawa.
- Boyd, S. 1984. The legal status of the Arctics sea ice: a comparative study and a proposal. *Can. Yearbook of Intl. Law* 1984: 98-152.
- Bradstreet, M. et K.J. Finley. 1983. Diet of ringed seals (*Phoca hispida*) in the Canadian high Arctic. Rapp. de LGL Ltd. (Toronto) à Petro-Canada, Calgary.
- Braham, H.W., et al. 1982. Habitat partitioning by ice-associated pinniped: distribution and density of seals and walrus in the Bering Sea, April 1976. In F.H. Fay (ed.) Pinnipeds of the north Pacific region. Soviet-American Cooperative Studies on Marine Mammals.



*La chasse au phoque dans le Nord*

- Brakel, W.D. 1977. Socio-economic importance of wildlife resource utilization in the southern Beaufort Sea. Beaufort Sea Tech. Project, Rep. 32. Can. Dept. of Environ., Victoria, B.C.
- Brody, H. 1975. The people's land: Eskimos and Whites in the eastern Arctic. Penguin, Toronto.
- Brody, H. 1976. Land occupancy: Inuit perceptions. *In* M.M.R. Freeman (ed.) Inuit land use and occupancy study. Ministère des Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.
- Brody, H. 1980. Notes on the problem of socio-economic impact assessment. Report for the Union of B.C. Indian Chiefs.
- Canada, ministère des Pêches et Océans (MPO). Mémoire à la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada.
- Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAINC). 1984a. Northern food costs. Ottawa.
- Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAINC). 1984b. The western arctic claim. Convention définitive des Inuvialuit. Ottawa.
- Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAINC). 1985. Mémoire à la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Ottawa.
- Canada, Commission de l'Emploi et Immigration (CEI). 1984. NWT labour market review. Ottawa.
- Comité de recherche sur la chasse pratiquée par les autochtones de la Baie James et du Nouveau-Québec. 1982. Harvests by the Inuit of northern Quebec, Phase II. Montréal.
- Cournoyea, N. 1985. Ministère des Ressources naturelles, gouv. des Territoires du Nord-Ouest. Mémoire à la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Yellowknife.
- Cox, B.A. 1985. Prospects for the northern Canadian native economy. *Polar Record* 22 (139): 393-400.
- Davis, R.A. 1981. Reports of a workshop on arctic marine mammals. *Rapp. Tech. can. des sci. halient, et aquat.* 1005.
- Davis, R.A., K.J. Finley et W.J. Richardson. 1980. The present status and future management of arctic marine mammals in Canada. Science Advisory Board of the Northwest Territories, Yellowknife.
- Denhez, M. 1984. Inuit rights and Canadian Arctic Waters. *In* A. Cooke et E. Van Alstine (ed.) Sikumiut: "the people who use the sea ice." Canadian Arctic Resources Committee, Ottawa.
- Draper, H.H. 1977. The aboriginal eskimo diet in modern perspective. *American Anthropologist* 79:309-316.
- Draper, H.H., F.A. Milan, W. Osborn et O. Schaefer. 1979. Report of the nutrition panel for the aboriginal/subsistence whaling panel meetings of the International Whaling Commission. U.S. National Marine Fisheries Service, Seattle.
- Duhaime, G. 1983. La sédentarisation au Nouveau-Québec inuit. *Études inuit* 7(2):25-52.
- Ernerk, P. 1985. Témoignage devant la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au Canada. Au nom de l'Association des Inuit du Keewatin. Montréal, 25 janvier 1985, vol. 5, p. 53-77.
- Fassett, D.W. 1973. Oxalates. *In* National Academy of Sciences (ed.) Toxicants occurring naturally in foods. 2nd ed. Washington, D.C.

*La chasse au phoque dans le Nord*

- Fay, F.H. 1960. Carnivorous walruses and some arctic zoonoses. *Arctic* 13:111-112.
- Finley, K.J. 1978. Behaviour and density of ringed seals *Phoca hispida* during haul-out in the high Arctic, juin 1977. Rapp. de LGL Ltd. (Toronto) au Polar Gas Project.
- Finley, J.J. et C.R. Evans. 1983. Summer diet of the bearded seal (*Erignathus barbatus*) in the Canadian high Arctic. *Arctic* 36:82-89.
- Finley, K.J. et G.W. Miller. 1980. Wildlife harvest statistics from Clyde River, Grise Fiord and Pond Inlet, 1979. Rapp. de LGL Ltd. (Toronto).
- Forum constitutionnel de Nunavut. 1983. *Building Nunavut: a working document with a proposal for an arctic constitution*. Yellowknife.
- Freeman, M.M.R. (ed.) 1976. *Inuit land use and occupancy study*. Ministère des Approvisionnement et Services Canada, Ottawa.
- Freeman, M.M.R. 1977. A cultural-ecologic analysis of harp seal hunting in the eastern Canadian Arctic, northern Labrador and west Greenland. Rapport préparé pour le compte de la Donner Foundation-University of Guelph Harp Seal Project.
- Freeman, M.M.R. 1982. An ecological perspective on man-environment research in the Hudson and James Bay region. *Naturaliste Canadien* 109:955-963.
- Freeman, M.M.R. 1983. Tradition and change: problem and persistence in the Inuit diet. *In* I. de Garine et G.A. Harrison (ed.) *Coping with uncertainty in food supply*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Freeman, M.M.R. 1984. Contemporary Inuit exploitation of the sea-ice environment. *In* A. Cooke and E. Van Alstine (ed.) *Sikumiut: "the people who use the sea ice."* Canadian Arctic Resources Committee, Ottawa.
- Fraser, D. 1975. Calcium, phosphorus and vitamin D. *In* J.C. Haworth (ed.) *Nutrition of Indian and Eskimo children*. Report of the Second Canadian Ross Conference on Pediatric Research, Montréal.
- Furnell, D.J. et D. Ooloooyuk. 1980. Polar bear predation on ringed seals in ice-free water. *Can. Field-Nat.* 94:88-89.
- Geraci, J.R. et T.G. Smith. 1979. Vitamin C in the diet of Inuit hunters from Holman, Northwest Territories. *Arctic* 32:135-139.
- Giddings, J.L. 1967. *Ancient men of the Arctic*. Alfred A. Knopf, New York.
- Goulding, A., et al. 1983. Dietary NaCl loads promote calciuria and bone loss in adult oophorectomized rats consuming a low calcium diet. *J. Nutrition* 113:1409-1414.
- Guemple, Lee. 1976. The institutional flexibility of Inuit social life. *In* M.M.R. Freeman (ed.) *Inuit land use and occupancy study*. Ministère des Approvisionnements et Services Canada, Ottawa.
- Hall, E.S. 1975. *The Eskimo storyteller. Folktales from Noatak, Alaska*. University of Tennessee, Knoxville.
- Hamelin, L. 1979. Contribution to the Northwest Territories population studies, 1961-1985. Science Advisory Board of the Northwest Territories, Yellowknife.
- Hamilton, J.R. 1975. Intractable diarrhoea in infancy. *In* J.C. Haworth (ed.) *Nutrition of Indian and Eskimo children*. Report of the Second Canadian Ross Conference on Pediatric Research, Montréal.

*La chasse au phoque dans le Nord*

- Hansen, C.A. 1982. Seals and sealing. *Alaska Geographic* 9(3):41-73.
- Helle, E. et O. Stenman. 1984. Recent trends in levels of PCBs and DDT compounds in seals from the Finnish waters of the Baltic Sea. ICES CM 1984/E:43.
- Hobart, C.W. 1982a. Industrial employment of rural indigenes: the case of Canada. *Human Organization* 41:54-63.
- Hobart, C.W. 1982b. Inuit employment at the Nanisivik Mine on Baffin Island. *Études inuit* 6(1):53-74.
- Hoppner, K., et al. 1978. Nutrient levels of some foods of Eskimos from Arctic Bay, N.W.T. *J. Am. Dietetic Assoc.* 73:257-261.
- Hyvarinen, H. et T. Sipila. 1984. Heavy metals and high pup mortality in the saimaa ringed seal population in eastern Finland. *Mar. Poll. Bull.* 15:335-337.
- Jeppesen, B.B., A. Black, et B. Harvald. 1984. Serum magnesium in Greenland Eskimos. *Acta Medica Scandinavica* 215:477-479.
- Johannsen, L.E. 1985. Témoignage devant la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Au nom du Greenland Home Rule Government. St. John's, 21 mai, vol. 1, p. 9-26.
- Kapel, F.P. et R. Petersen. 1982. Subsistence hunting — the Greenland case. Rep. International Whaling Commission (Special Issue 4).
- Kemp, W.B. 1971. The flow of energy in a hunting society. *Scientific American* 224:105-115.
- Kemp, W.B., et al. 1977. The communities of Resolute and Kuvinaluk: a social and economic baseline study. Univ. McGill, Centre de recherche industrielle, Montréal.
- Kilabule, D. 1985. Témoignage devant la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Pangnirtung, Territoires du Nord-Ouest, 29 mai 1985.
- Klausner, S.Z. 1982. Eskimo capitalists: oil, politics and alcohol. Allanheld, Osman, Totowa, N.J.
- Kleinfeld, J. 1981. Different paths of Inupiat men and women in the wage economy. *Alaska Rev. Social and Economic Condition* 18:1-28.
- Kleinfeld, J., J. Kruse, et R. Travis. 1983. Inupiat participation in the wage economy — effects of culturally adapted local jobs. *Arctic Anthropology* 20:1-22.
- Kruse, J. 1982. Energy development on Alaska's north slope: effects on the Inupiat population. *Human Organization* 41:97-106.
- Kupeuna, J. 1985. Témoignage devant la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Île de Holman, Territoires du Nord-Ouest, 18 juin 1985.
- Langdon, S.J. 1984. Alaskan native subsistence: current regulatory regimes and issues. Alaskan Native Review Commission, Anchorage.
- Mackey, M.G. 1981. Country food use in selected Labrador coast communities. A comparative report. Univ. Memorial de Terre-Neuve, St. John's.
- Makivik Corporation. 1985. Employment and income patterns in northern Quebec. Montréal.
- Manning, T.H. 1943. Notes on the mammals of south and central west Baffin Island. *J. Mammalogy* 24:47-49, 57-59.

*La chasse au phoque dans le Nord*

- Mansfield, A.W. 1980. Impact of oil production on marine mammals. In C.R. Upton (ed.) *Proceeding of the Ninth Environmental Workshop*. Arctic Institute of North America, Calgary.
- Mayhall, J.T. 1975. Dental caries and nutrition. In J.C. Haworth (ed.) *Nutrition of Indian and Eskimo children*. Report of the Second Canadian Ross Conference on Pediatric Research, Montréal.
- McCarthy, M. 1985. Yup'ik seal hunters. Lessons in subsistence on the tundra. *Oceans (mars)*, 34-38.
- McLaren, I.A. 1958. The biology of the ringed seal (*Phoca hispida*) in the eastern Canada Arctic. *Bull. de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada*. 118.
- McLaren, I.A. 1962. Population dynamics and exploitation of seals in the eastern Canadian Arctic, p. 168-183. In E.D. LeCren et M.W. Holdgate (ed.) *The exploitation of natural animal populations*. Blackwell, Oxford.
- Miller, G.W., R.A. Davis et K.J. Finley. 1982. Ringed seals in the Baffin Bay region: habitat use, population dynamics and harvest levels. *Rapp. de LGL Ltd. (Toronto) pour le compte du projet pilote Arctique*, Calgary.
- Morrison, D.A. 1983. Thule Sea mammal hunting in the western central Arctic. *Arctic Anthropology* 20(2):61-78.
- Moses, T. 1985. Témoignage devant la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. *Au nom du Grand Conseil des Cris (du Québec)*. Montréal, 22 avril 1985, vol. 7, p. 76-97.
- Moss-Davies, J. 1985. Témoignage devant la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Montréal, 22 avril 1985, vol. 7, p. 32-53.
- Murray, T.K. 1975. Vitamin A nutrition of Eskimo children. In J.C. Haworth (éd.) *Nutrition of Indian and Eskimo children*. Report of the Second Canadian Ross Conference on Pediatric Research, Montréal.
- Nelson, R.K. 1969. *Hunters of the northern ice*. University of Chicago Press, Chicago.
- Omingmale, D. 1985. Témoignage devant la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Île de Holman, Territoires du Nord-Ouest, 18 juin 1985.
- Papiglok, F. 1985. Témoignage devant la Commission royale. Île de Holman, Territoires du Nord-Ouest, 18 juin 1985.
- Payne, R.J. et R. Graham. 1984. Non-hierarchical alternatives in northern resource management. *Études inuit* 8(2):117-130.
- Pharand, D. 1984. The legal status of the waters of the Canadian archipelago. In A. Cooke and E. Van Alstine (éd.) *Sikumiut: "the people who use the sea ice."* Canadian Arctic Resources Committee, Ottawa.
- Pryde, D. 1972. *Nunaga: ten years of Eskimo life*. MacGibbon and Kee, London.
- Riewe, R.R. 1977. The utilization of wildlife in the Jones Sound region by the Grise Fiord Inuit. In L.C. Bliss (éd.) *Trulelove Lowland, Devon Island, Canada: A high arctic ecosystem*. University of Alberta Press, Edmonton.
- Riley, F. 1961. *Fur seal industry of the Pribilof Islands 1786-1960*. Fishery Leaflet 516. U.S. Department of the Interior, Fish and Wildlife Service, Washington, D.C.
- Rodahl, K. 1949. Vitamin sources in arctic regions. *Norsk Polarinstitut Skrifter* 91.

*La chasse au phoque dans le Nord*

- Rodahl, K. et A.W. Davies. 1949. Vitamin A in seals, *Biochem. J.* 45:408-412.
- Rode, A. et R.J. Shephard. 1984. Ten years of 'civilization': fitness of Canadian Inuit. *J. Applied Physiology* 56:1472-1477.
- Rostaing, J.P. 1985. Native regional autonomy: the initial experience of the Kativik regional government. *Études inuit* 8(2):3-40.
- Sanders, D. 1983. The rights of the aboriginal peoples of Canada. *Can. Bar Rev.* 61:314-338.
- Sayed, J.E., J.A. Hildes, et O. Schaefer. 1975. Nutrition of the Canadian Eskimo child. *In* J.C. Haworth (éd.) Nutrition of Indian and Eskimo children. Report of the Second Canadian Ross Conference of Pediatric Research, Montréal.
- Schaefer, O. 1975. Food resources and changing dietary patterns of the Eskimo child. *In* J.C. Haworth (éd.) Nutrition of Indian and Eskimo children. Report of the Second Canadian Ross Conference on Pediatric Research, Montréal.
- Schaefer, O., et J. Steckle. 1980. Dietary habits and nutritional base of native populations of the Northwest Territories. Science Advisory Board of the Northwest Territories, Yellowknife.
- Schaefer, O., J.F.W. Timmermans, R.D.P. Eaton et A.R. Matthews. 1980. Generalized nutritional health in two Eskimo populations at different stages of acculturation. *Can. J. Public Health* 71:387-405.
- Schoolcraft, K., Jr. 1983. Congress amends the Marine Mammal Protection Act. *Oregon L. Rev.* 62:257-295.
- Scrifer, C.R. et C.L. Clow. 1975. The unresolved problem of neonatal hypertyrosinemia and ascorbate deficiency in arctic and sub-arctic peoples. *In* J.C. Haworth (éd.) Nutrition of Indian and Eskimo children. Report of the Second Canadian Ross Conference on Pediatric Research, Montréal.
- Smith, T.G. 1973. Management research on the Eskimo's ringed seal. Canadian eastern Arctic. *Bull. de l'Off. des recherches sur les pêcheries du Canada.* 181.
- Smith, T.G. 1980. Polar bear predation of ringed and bearded seals in the land-fast ice habitat. *Can. J. Zool.* 58:2201-2209.
- Smith, T.G. et M.O. Hammill. 1981. Ecology of the ringed seal, *Phoca hispida*, in its fast ice breeding habitat. *Can. J. Zool.* 59:966-988.
- Stirling, I., W.A. Archibald, et D. DeMaster. 1977. Distribution and abundance of seals in the eastern Beaufort Sea. *J. de l'Off. des recherches sur les pêcheries du Canada.* 34:976-988.
- Struzik, E. 1985. Seal-skin boycott hazardous to health of Inuit community. *The Citizen*, Ottawa (18 avril 1985).
- Tarnopolsky, W.S. 1983. The new Canadian Charter of Rights and Freedoms compared and contrasted with the American Bill of Rights. *Human Rights Quarterly* 5:227-274.
- Terhune, J.M. et K. Ronald. 1975. Underwater hearing sensitivity of two ringed seals (*Pusa hispida*). *Can. J. Zool.* 53:227-231.
- Territoires du Nord-Ouest. Bureau des statistiques. 1985. Statistiques sur l'emploi et le bien-être social provenant du témoignage du gouv. des Territoires du Nord-Ouest devant la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada.

*La chasse au phoque dans le Nord*

- Treude, E. 1977. Pond Inlet, northern Baffin Island: the structure of an Eskimo resource area. *Polar Geography* 1:95-123.
- Usher, P. 1982. Renewable resources in the future of Labrador. Labrador Inuit Association, Nain.
- Veltre, D.W. et M.J. Veltre. 1981. A preliminary baseline study of subsistence resource utilization in the Pribilof Islands. Alaska Dept. of Fish and Game, Division of Subsistence, Technical Paper 57.
- Wenzel, G.W. 1978. The harp-seal controversy and the Inuit economy. *Arctic* 31:3-6.
- Wenzel, G.W. 1981. Clyde Inuit adaptation and ecology: the organization of subsistence. *Serv. can. d'ethnologie, dossier n° 77*. (Coll. Mercure) Musée national de l'Homme, Ottawa.
- Wenzel, G.W. 1983. The integration of « remote » site labour into the Inuit economy of Clyde River, N.W.T. *Arctic Anthropology* 20(2).
- Wenzel, G.W. 1986. The ecology and organization of Inuit sealing activities at Clyde River, N.W.T. Rapport technique 10, Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Déposé à la bibliothèque centrale du MPO, Ottawa.
- Whyte, K. 1982. Aboriginal rights: the native American's struggle for survival. *Human Organizational* 41:178-182.
- Worl, R. 1986. Sociocultural values of Clyde River Inuit. Rapport technique 18, Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada. Déposé à la bibliothèque centrale du MPO, Ottawa.